

2022 - 2027

# Programme local de **prévention des déchets** **ménagers et assimilés** Vie et Boulogne

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 085-200072882-20221017-2022D118-DE



**Vie et Boulogne** communauté de communes

## TABLE DES MATIERES

Liste des abréviations.....	4
Table des illustrations.....	5
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>6</b>
<b>PARTIE 1 - CONTEXTE DU PLPDMA.....</b>	<b>8</b>
<b>La prévention des déchets : qu'est-ce que c'est ? .....</b>	<b>9</b>
<i>A. Définition et périmètre de la prévention des déchets .....</i>	<i>9</i>
<i>B. Une priorité des politiques de gestion des déchets.....</i>	<i>9</i>
<i>C. Un pilier de l'Economie Circulaire .....</i>	<i>10</i>
<b>Le cadre réglementaire .....</b>	<b>11</b>
<i>A. Les objectifs réglementaires.....</i>	<i>11</i>
<i>B. Les politiques publiques de prévention des déchets.....</i>	<i>12</i>
<b>Le PLPDMA de Vie et Boulogne .....</b>	<b>14</b>
<i>A. Les modalités d'élaboration et de suivi du programme .....</i>	<i>14</i>
✓ <i>La démarche globale .....</i>	<i>14</i>
✓ <i>Pilotage et gouvernance.....</i>	<i>14</i>
✓ <i>Calendrier de mise en œuvre .....</i>	<i>15</i>
<i>B. Le périmètre d'action : les Déchets Ménagers et Assimilés.....</i>	<i>15</i>
<i>C. Articulation avec les autres politiques du territoire .....</i>	<i>16</i>
<b>PARTIE 2 - DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE .....</b>	<b>17</b>
<b>Profil socio-économique du territoire.....</b>	<b>18</b>
<i>A. Présentation de la Communauté de communes Vie et Boulogne.....</i>	<i>18</i>
✓ <i>Un territoire rural nouvellement créé .....</i>	<i>18</i>
✓ <i>Les compétences .....</i>	<i>19</i>
✓ <i>Le fonctionnement .....</i>	<i>20</i>
<i>B. Eléments socio-démographiques.....</i>	<i>21</i>
✓ <i>Une croissance démographique soutenue .....</i>	<i>21</i>
✓ <i>Caractéristiques de la population et ressources.....</i>	<i>23</i>
✓ <i>Population active et mobilité.....</i>	<i>26</i>
✓ <i>Caractéristiques de l'habitat .....</i>	<i>27</i>
<i>C. Eléments économiques et environnementaux .....</i>	<i>28</i>
✓ <i>Données générales .....</i>	<i>28</i>
✓ <i>Secteur primaire : agriculture et alimentation locale.....</i>	<i>28</i>
✓ <i>Une économie dynamique.....</i>	<i>29</i>
✓ <i>Les services et activités de proximité .....</i>	<i>30</i>
✓ <i>Tourisme et hébergements.....</i>	<i>34</i>
✓ <i>Qualité de l'eau.....</i>	<i>34</i>
<b>Diagnostic déchets .....</b>	<b>35</b>
<i>A. Compétence et organisation générale du service depuis 2017 .....</i>	<i>35</i>
✓ <i>Organisation de la collecte .....</i>	<i>35</i>
✓ <i>Le traitement par Trivalis : valorisation matière, organique, énergétique et élimination.....</i>	<i>37</i>
✓ <i>Le coût et le financement du service .....</i>	<i>39</i>
<i>B. Production et évolution des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) .....</i>	<i>40</i>
✓ <i>Analyse globale .....</i>	<i>40</i>
✓ <i>Focus sur les Ordures Ménagères et Assimilées (OMA).....</i>	<i>42</i>
✓ <i>Focus sur les déchets de déchèteries .....</i>	<i>45</i>
✓ <i>La collecte des textiles et des piles .....</i>	<i>47</i>
<i>C. Synthèse des performances de valorisation .....</i>	<i>48</i>
<i>D. Les déchets d'ACTicités Economiques (DAE) .....</i>	<i>49</i>

<b>Etat des lieux de la prévention et communication .....</b>	<b>50</b>
<i>A. Les Vendéens et la prévention .....</i>	<i>50</i>
<i>B. Les actions de prévention engagées par thématiques .....</i>	<i>50</i>
✓ <i>L'éco-exemplarité de la collectivité .....</i>	<i>50</i>
✓ <i>Accompagnement des manifestations et événements .....</i>	<i>51</i>
✓ <i>La sensibilisation (jeunes, grand public, touristes) .....</i>	<i>51</i>
✓ <i>Le gaspillage alimentaire .....</i>	<i>53</i>
✓ <i>Gestion de proximité des biodéchets .....</i>	<i>54</i>
✓ <i>Le réemploi et la réparation .....</i>	<i>55</i>
✓ <i>Accompagnement des professionnels et développement de l'EIT .....</i>	<i>57</i>
✓ <i>Mise en œuvre d'outils économiques .....</i>	<i>57</i>
<i>C. Les acteurs et partenaires potentiels .....</i>	<i>58</i>
<i>D. Outils de communication et évènements .....</i>	<i>60</i>
<b>Synthèse et enseignements du diagnostic .....</b>	<b>61</b>
✓ <i>Gisements d'évitement prioritaires et enjeux de prévention .....</i>	<i>61</i>
✓ <i>Analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) .....</i>	<i>64</i>
<b>PARTIE 3 - ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>66</b>
<b>Objectifs et suivi du programme .....</b>	<b>67</b>
<i>A. Objectifs globaux .....</i>	<i>67</i>
✓ <i>Objectifs quantitatifs, qualitatifs et moyens associés .....</i>	<i>67</i>
✓ <i>Objectifs stratégiques du programme .....</i>	<i>67</i>
<i>B. Axes d'interventions .....</i>	<i>68</i>
<i>C. Suivi et évaluation du programme .....</i>	<i>69</i>
<b>Calendrier prévisionnel .....</b>	<b>70</b>
<b>PARTIE 4 - LES FICHES ACTIONS .....</b>	<b>71</b>
<b>PARTIE 5 - ANNEXES .....</b>	<b>92</b>
<b>Annexe 1 - Production de DMA depuis 2010 sur le territoire .....</b>	<b>93</b>
<b>Annexe 2 - Composition des OMR .....</b>	<b>94</b>
<b>Annexe 3 - Les objectifs de réduction par action .....</b>	<b>95</b>

## LISTE DES ABREVIATIONS

CCVB	Communauté de communes Vie et Boulogne
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
PNPD	Plan national de prévention des déchets
LTECV	Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte
AGEC	Loi Anti-gaspillage pour l'économie circulaire
EGALIM	Etats généraux de l'alimentation
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
PAP	Porte à porte
PAV	Point d'apport volontaire
OMR	Ordures ménagères résiduelles
CS	Collecte sélective
OMA	Ordures ménagères et assimilés
DMA	Déchets ménagers et assimilés
DAE	Déchets des activités économiques
DDS	Déchets diffus spécifiques
DEEE	Déchets d'équipements électriques et électroniques
DEA	Déchets d'éléments d'ameublement
DV	Déchets verts
REP	Responsabilité élargie du producteur
TMB	Tri Mécano-Biologique
CSR	Combustible Solide de Récupération
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PAT	Projet Alimentaire Territorial
CTG	Convention Territoriale Globale
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Définition de la prévention vs gestion des déchets (source : ADEME) .....	9
Figure 2 : Hiérarchie des modes de traitement selon la directive 2008/98/CE.....	9
Figure 3 : Les 7 piliers de l'économie circulaire (source : ADEME).....	10
Figure 4 : Synthèse de la 3 <sup>ème</sup> édition du Plan National de Prévention des Déchets.....	12
Figure 5 : Synoptique récapitulatif de la réglementation .....	13
Figure 6 : Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA (ADEME) .....	14
Figure 7 : Définition des Déchets Ménagers et Assimilés .....	15
Figure 8 : Carte de la Communauté de Communes Vie et Boulogne .....	18
Figure 9 : Compétences de la CCVB .....	19
Figure 10 : Commissions thématiques de la CCVB .....	20
Figure 11 : Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2021 et densité de population ...	21
Figure 12 : Comparatif et évolution annuelle moyenne de la population (1968-2018).....	22
Figure 13 : Evolution de la population (solde naturel et migratoire) .....	22
Figure 14 : Structure de la population ; Indices de jeunesse et de vieillissement depuis 1999.....	23
Figure 15 : Indice de vieillissement de Vie et Boulogne et des territoires proches, 2018 .....	23
Figure 16 : Nombre de ménages selon la composition sur le territoire (2018).....	24
Figure 17 : Part des ménages selon la composition (INSEE RP 2018, exploitation complémentaire).....	24
Figure 18 : Revenus médians disponibles par UC, 2018 (euros).....	25
Figure 19 : % d'actifs par catégories socio-professionnelles.....	26
Figure 20 : Flux domicile - lieu de travail 2018 - Source : INSEE (RP) exploitations complémentaires.....	27
Figure 21 : Répartition des établissements et des postes salariés par secteur d'activités.....	28
Figure 22 : Répartition des pôles commerciaux et des commerces de proximité sur Vie et Boulogne.....	29
Figure 23 : Dynamique de l'artisanat sur Vie et Boulogne ; Source : CMAR Vendée .....	30
Figure 24 : Répartition des modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans .....	31
Figure 25 : Accueil du mercredi et pendant les vacances / Structures jeunesse du territoire .....	32
Figure 26 : Carte des établissements scolaires et de formation.....	33
Figure 27 : Carte des déchèteries de la CCVB.....	36
Figure 28 : Carte des équipements publics de traitements de Trivalis, avril 2021 <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
Figure 29 : Répartition du coût aidé en € TTC et des produits par flux de déchets .....	39
Figure 30 : Coût unitaire des différents flux par hab. et à la tonne.....	39
Figure 31 : Répartition des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés en 2020 (en tonnes et kg/hab.) ..	40
Figure 32 : Comparaison départementale (données Trivalis) et nationale (Modecom 2017).....	40
Figure 33 : Evolution des tonnages de Déchets Ménagers et Assimilés depuis 2010 .....	41
Figure 34 : Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (en kg/hab.).....	41
Figure 35 : Evolution des quantités de d'Ordures Ménagères et Assimilée depuis 2010 (en kg/hab.) .....	42
Figure 36 : Composition d'un bac d'ordures ménagères résiduelles vendéen – Comparaison nationale.....	43
Figure 37 : Composition des emballages sur Vie et Boulogne - Comparaison départementale .....	44
Figure 38 : Répartition des déchets collectés en déchèteries en 2020 .....	45
Figure 39 : Evolution des quantités de déchets issus des déchèteries depuis 2010 (en Kg/hab.).....	45
Figure 40 : Performances de valorisation ; Source Trivalis .....	48

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 085-200072882-20221017-2022D118-DE

# Introduction

En France, la production de déchets a fortement augmenté ces 50 dernières années. Cela s'explique par la croissance économique et démographique mais aussi par nos nouveaux modes de consommation. Cette augmentation n'est pas sans conséquence pour l'environnement, les impacts environnementaux sont multiples sur toute la durée de vie des produits.

**« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas »**

La prévention des déchets vise à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits, en amont des autres gestes essentiels de tri et de recyclage. Chacun d'entre nous peut agir, en évitant que textiles, déchets compostables, déchets verts ou encore équipements électriques usagés ne se retrouvent à la poubelle. **Consommer autrement, consommer mieux, réutiliser, réparer, sont des gestes simples que chacun peut appliquer au quotidien.**

Pour accompagner le changement vers de nouvelles pratiques, la Communauté de communes Vie et Boulogne a ainsi élaboré un **programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**, pour une période de 6 ans de 2022 à 2027.

La prévention des déchets fait également partie intégrante du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) de Vie et Boulogne, adopté en juillet 2021.

Le présent document détaille les actions et les moyens à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs réglementaires de réduction des déchets : réduire de 15% la quantité de déchets produits par habitant d'ici 2030 (par rapport à 2010). Il vise ainsi un objectif intermédiaire de réduction de 41 kg/hab. de déchets ménagers et assimilés d'ici 2027.

Ce document comprend un descriptif des enjeux et du contexte de la prévention, le diagnostic du territoire, le programme d'actions et les fiches actions. Il vise à donner une direction aux actions de prévention menées par la collectivité et ses partenaires. La mise en œuvre opérationnelle des actions sera précisée et construite durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées. Loin d'être figé, ce programme sera ainsi amené à évoluer en fonction du déploiement progressif des actions et de la construction du réseau d'acteurs locaux.

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 085-200072882-20221017-2022D118-DE

# Contexte du PLPDMA

**De la prévention des déchets au PLPDMA de Vie et Boulogne**

# LA PREVENTION DES DECHETS : QU'EST-CE-QUE C'EST ?

## A. DEFINITION ET PERIMETRE DE LA PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets englobe **l'ensemble des actions visant à réduire la production** (prévention quantitative) **et/ou la nocivité des déchets** (prévention qualitative), en agissant à chaque phase du cycle de vie des produits, de leur conception à leur consommation. L'ensemble des actions de prévention intervient, avant l'abandon (passage du statut de produit au déchet), en amont de la collecte des déchets par la collectivité.

Le schéma ci-dessous, permet de comprendre comment la prévention intervient dans le cycle de vie d'un objet.

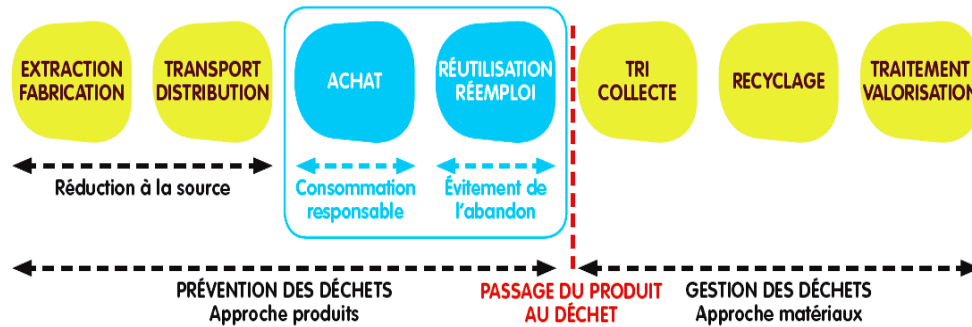


Figure 1 : Définition de la prévention vs gestion des déchets (source : Ademe)

**« Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »**

Au niveau local, la collectivité dispose de nombreux leviers pour diminuer la production de déchets en agissant auprès des habitants, également consommateurs et citoyens : informer, sensibiliser et accompagner les habitants, qui restent décisionnaires de leur acte d'achat, sur les actions de consommation responsable, la gestion des bio déchets, la réparation, le réemploi, ...

Les étapes de fabrication, conception, distribution et transport, dépendent directement des entreprises et industriels producteurs et distributeurs de biens de consommation, les collectivités ont peu de leviers d'actions. Les industriels et metteurs sur le marché, sous la pression des réglementations qui ont été renforcées ces dernières années et notamment plus récemment par la loi AGEC, travaillent à diminuer l'impact environnemental de leurs produits.

## B. UNE PRIORITE DES POLITIQUES DE GESTION DES DECHETS

La Directive cadre européenne n°2008/98/CE du 19 novembre 2008 relative aux déchets définit les déchets, la hiérarchie des modes de gestion des déchets et place la prévention comme mode de gestion prioritaire.

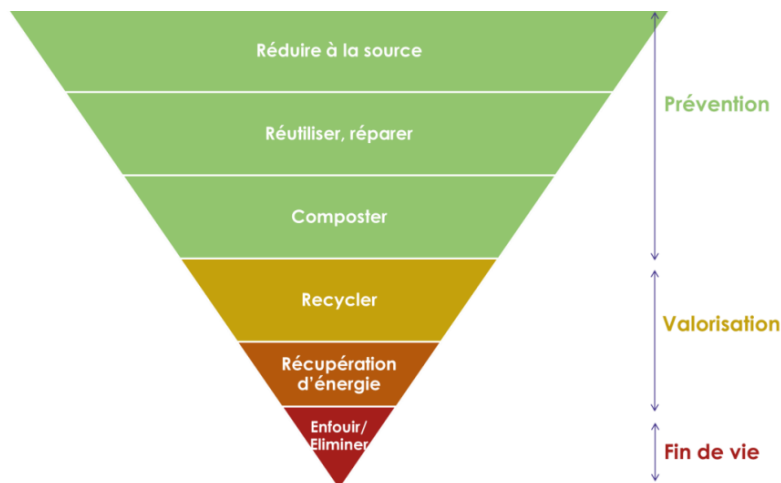


Figure 2 : Hiérarchie des modes de traitement selon la directive 2008/98/CE

## C. UN PILIER DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

En France, la transition vers une économie circulaire est reconnue officiellement comme un objectif national et comme l'un des piliers du développement durable.

Cette notion contient l'idée que les nouveaux modèles de production et de consommation liés à l'économie circulaire peuvent être générateurs d'activités et de création d'emplois durables et non délocalisables.

L'économie circulaire fait partie du champ de l'économie verte. Ainsi, les enjeux de l'économie circulaire sont à la fois environnementaux, économiques et sociaux.

La prévention des déchets contribue à cet objectif de transition d'une économie linéaire (extraire, fabriquer, consommer et jeter) à une économie circulaire en agissant sur la sobriété dans la consommation des ressources, la réduction des sources de gaspillages et l'allongement de la durée d'usage des produits.

La gestion des déchets constitue ainsi une simple étape de la boucle cycle de vie /matière du produit.

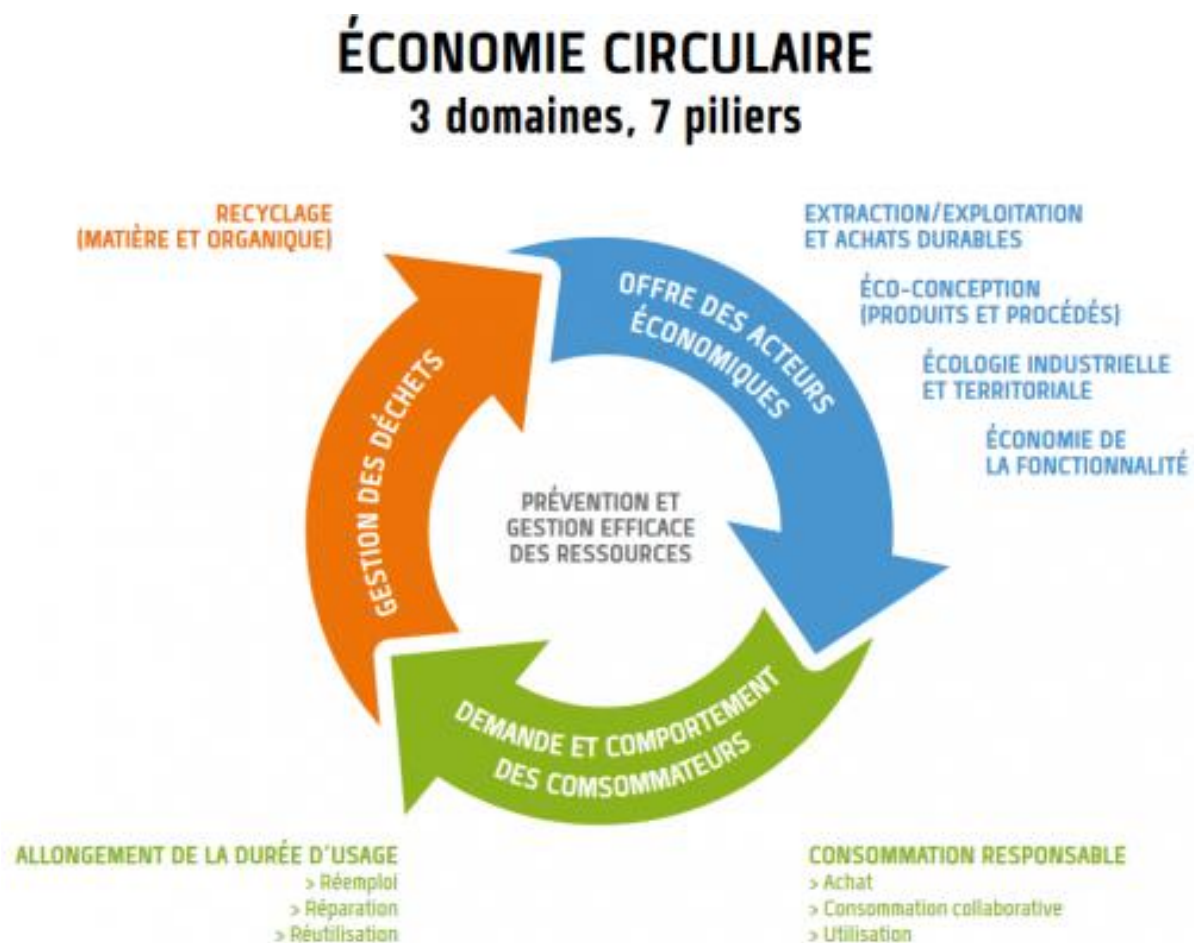


Figure 3 : Les 7 piliers de l'économie circulaire (source : Ademe)

## LE CADRE REGLEMENTAIRE

### D. LES OBJECTIFS REGLEMENTAIRES

A l'échelle européenne, les grands principes de la réglementation figurent dans la Directive cadre déchets de 2008. Elle définit entre autres, les déchets et la hiérarchie des modes de gestion des déchets. Elle rappelle la responsabilité du producteur de déchets et le droit à l'information du public. Elle oblige notamment les états membres à se doter d'un Plan national de prévention des déchets (PNPD).

La réglementation française intègre les orientations européennes, ainsi plusieurs mesures successives encadrent la prévention des déchets.

- **Depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010**, la prévention est devenue un axe prioritaire des politiques publiques avec les premiers objectifs suivants :
  - Réduire la production d'Ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7% par habitant en 5 ans,
  - Réduire de 15% les quantités de déchets incinérées ou enfouies à horizon 2012,
  - Instituer une tarification incitative dans un délai de 5 ans,
  - Généraliser des plans et programmes de prévention auprès des collectivités.
- Ainsi **depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les collectivités territoriales ont l'obligation de mettre en place un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**.
- **Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA** en précise le contenu et les modalités d'élaboration, de suivi et de révision, élargissant ainsi les objectifs de réduction à l'ensemble des Déchets ménagers et assimilés (DMA) (et non plus seulement aux Ordures ménagères et assimilées comprenant les ordures résiduelles et la collecte sélective, mais également aux flux des déchetteries).
- **La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)**, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle et le rôle de la prévention. Elle fixe plusieurs objectifs en matière de réduction et de valorisation des déchets dont :
  - Réduire de 10% les quantités de DMA produits par habitant en 2020 par rapport à 2010 et maîtriser les déchets résultant des activités économiques, notamment du BTP,
  - Atteindre 55 % de valorisation matière et organique en 2020, 65 % en 2025,
  - Développer le réemploi et augmenter la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation,
  - Mettre en place de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique avant 2022,
  - Réduire de 30 % les quantités de déchets enfouis en 2020 par rapport à 2010, 50% en 2025.

Cette loi rend également obligatoire certaines actions pour les collectivités comme la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective, la réduction de la consommation de papier de bureau et l'achat de papier recyclé.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est renforcée par la **loi Garot n° 2016-138 du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire** qui s'est concrétisée par le **Pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire 2017-2020**. Ces mesures sont complétées par la **loi EGALIM n°2018-938 du 30 octobre 2018** pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentation et une alimentation saine et durable.

Les entreprises, administrations, collectivités... qui émettent des déchets sont également concernés par **l'obligation du tri 5 flux** (papier/carton, métal, plastique, verre et bois) (papier/carton, métal, plastique, verre et bois). Le décret **n° 2021-950 du 16 juillet 2021** étend le tri aux déchets de **fraction minérale et de plâtre**. **Et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les déchets textiles** seront également concernés par l'obligation de tri à la source et la collecte séparée et deviendra ainsi le **décret 8 flux**.

- En complément de la LTECV, **la Feuille de route économie circulaire du 23 avril 2018 (FREC)** décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer du modèle économique linéaire actuel « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire. La FREC propose un ensemble de 50 mesures concrètes et fixe des objectifs ambitieux.

- Ces mesures sont renforcées par **la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC)** qui fixe de nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030 :
  - Réduire de 15 % les quantités de DMA produits par habitant par rapport à 2010,
  - Réduire de 5% les quantités de Déchets d'activités économiques par rapport à 2010,
  - Réduire de 50 % de gaspillage alimentaire par rapport à 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective.
  - Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de réemploi et réutilisation.
  - Sortir du plastique jetable d'ici 2040.
  - La généralisation du tri des biodéchets est avancée au 31 décembre 2023 pour tous les producteurs de déchets. C'est-à-dire que chaque citoyen devra disposer d'une solution de compostage de proximité et/ou collecte séparée lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères.
- **La Loi Climat et résilience du 22 août 2021**, quant à elle, dans son chapitre « Consommer », vise à accélérer le développement de la vente en vrac et de la consigne du verre, et rend possible l'expérimentation du « Oui pub » (c'est à dire pas de publicité distribuée dans la boîte aux lettres si elle n'a pas d'autocollant "Oui pub").

## E. LES POLITIQUES PUBLIQUES DE PREVENTION DES DECHETS

Afin de répondre à l'ensemble de ces objectifs, la réglementation française définit trois niveaux de mise en œuvre des politiques publiques de prévention des déchets :

- **Le Plan national de prévention des déchets (PNPD) - 2004-2010 / 2014-2020 / 2021-2027**

La 3<sup>e</sup> édition du PNPD 2021-2027 actualise les mesures de planification de la prévention des déchets au regard des réformes engagées en matière d'économie circulaire. Ce plan répond aux objectifs nationaux et s'articule autour de 5 axes.



Figure 4 : Synthèse de la 3<sup>ème</sup> édition du Plan national de prévention des déchets

- **Les Plans régionaux de prévention et gestion des déchets (PRPGD - dangereux, non dangereux et BTP)**  
La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) étend le champ de compétences des Régions en matière de prévention et de gestion des déchets avec la création de Plans régionaux (PRPGD) et de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité du territoire (Sraddet). Elle donne également la compétence déchets aux EPCI, et les renforce en instituant une population minimale de 15 000 habitants.

Les PRPGD fusionnent ainsi, en un plan unique, les trois schémas territoriaux de gestion des déchets en vigueur jusqu'à présent :

- Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux
- Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics
- Le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

Les PRPGD concernent ainsi tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations. Ils proposent des objectifs et actions, concernant à la fois la réduction, la valorisation matière et énergétique des déchets.

Le PRPGD des Pays de la Loire a été adopté le 17 octobre 2019. Il retient comme principal objectif quantitatif une diminution de 15% des DMA en 2031 par rapport à 2010 et un objectif intermédiaire de -10% des DMA en 2025 par rapport à 2010.

Le PRPGD constitue un volet du Sradet et comporte également un plan régional d'action économie circulaire 2018-2025.

- **Les Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)** obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ils sont portés par les collectivités en charge de la gestion des déchets.

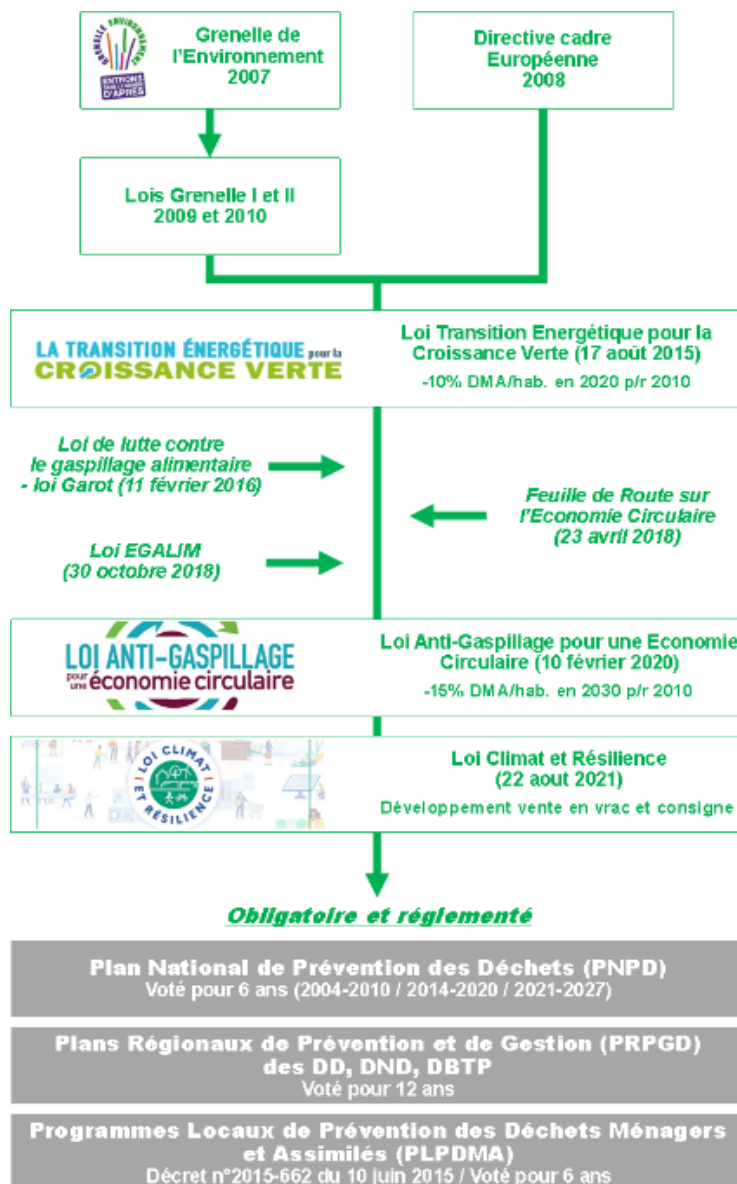


Figure 5 : Synoptique récapitulatif de la réglementation

## LE PLPDMA DE VIE ET BOULOGNE

C'est en cohérence avec l'ensemble de cette réglementation que les collectivités territoriales compétentes en matière de gestion de déchets doivent décliner leurs propres ambitions dans un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, leur mise en œuvre est ainsi passée d'un dispositif volontaire et contractuel à un cadre essentiellement légal. Le PLPDMA n'est « plus limité dans le temps » par une démarche contractuelle, mais « permanent, modifiable et révisable ».

Il constitue une procédure d'amélioration continue au service de la prévention des déchets.

### A. LES MODALITÉS D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DU PROGRAMME

#### ✓ La démarche globale

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 détaille le contenu et les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des PLPDMA (schéma ci-dessous).

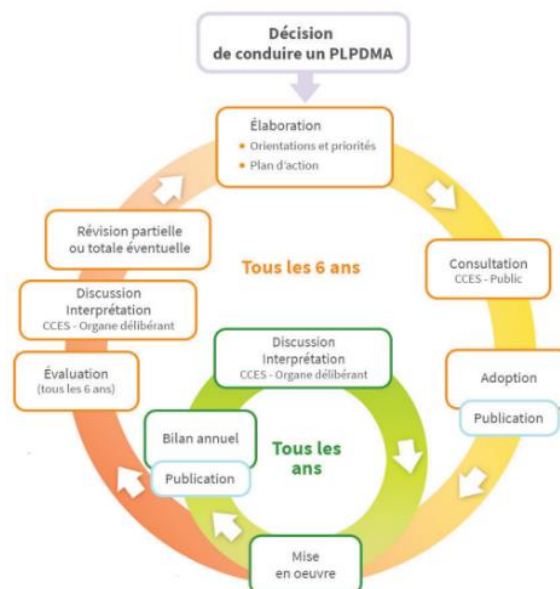


Figure 6 : Processus d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA (Ademe)

Ce document doit faire l'objet d'un bilan annuel et d'une réévaluation au minimum tous les 6 ans.

#### ✓ Pilotage et gouvernance

La gouvernance envisagée pour l'animation du programme s'articule autour de plusieurs instances :

- **L'équipe projet** : elle a pour mission de mettre en place le programme d'action, d'assurer sa coordination et son suivi. Elle est composée de l'élu référent déchet et de l'animateur prévention.
- **La Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES)** est un lieu d'échanges, de co-construction, à vocation consultative et prospective. Elle a pour rôle de discuter du projet de programme, de son bilan annuel et de sa révision tous les 6 ans. Ses avis et propositions de décision sont transmis à l'exécutif de la collectivité en charge du PLPDMA, qui reste décisionnaire. Sa composition n'est pas imposée réglementairement et peut être commune à une commission existante. Elle est ainsi similaire à celle de la commission Gestion et valorisation des déchets de la Communauté de communes. Cette composition pourra être amenée à évoluer, avec un élargissement aux partenaires locaux et principaux acteurs volontaires du territoire concernés par la prévention. En parallèle, des groupes de travail pourront être mis en place pour des actions ou thématiques qui mettent en relations plusieurs acteurs ciblés. Ils auront pour objectif de consolider les actions envisagées avec les acteurs souhaitant s'investir.

✓ **Calendrier de mise en œuvre**

**Adoption en cours**

**B. LE PERIMETRE D'ACTION : LES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Le périmètre d'action d'un programme de prévention porte uniquement sur les Déchets ménagers et assimilés (DMA), qui regroupent :

- **Les Ordures ménagères et assimilées (OMA)** composées des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des déchets recyclables collectés séparément (CS) pris en charge en porte à porte ou en apport volontaire.
- **Les « déchets occasionnels »**, principalement collectés en déchèterie : tout venant, déchets verts, cartons, ferraille, bois, gravats, déchets dangereux, ...
- **Les « déchets assimilés »** produits par les activités économiques mais collectés par le service public en mélange avec les ordures ménagères ou les déchets occasionnels.

Le périmètre couvert par le PLPDMA est matérialisé en rouge sur la figure 7 ci-dessous. On pourra y rajouter dans le cadre des actions d'éco-exemplarité certains déchets des collectivités : papiers des administrations, végétaux, ...



Figure 7 : Définition des Déchets ménagers et assimilés

## C. ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES DU TERRITOIRE

La collectivité a pour objectif d'assurer la mise en lien du programme de prévention avec les autres dynamiques du territoire, et notamment la transversalité avec les autres services de la collectivité dont :

- Le développement durable (PCAET, PAT)
- Le développement économique (actions auprès des entreprises, l'EIT ; Ecologie Industrielle Territoriale)
- L'action sociale, l'enfance, la jeunesse (CTG)
- La culture, le tourisme
- ...

Le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Vie et Boulogne a été adopté en juillet 2021. Celui-ci se veut transversal et aborde de nombreuses thématiques, dont celle des déchets. Ainsi, 12 fiches actions du PCAET ont un lien direct avec les déchets.

Les actions du programme peuvent également s'articuler avec d'autres outils de politique publique territoriale (SCoT Pays & Yon et Vie, Plan climat et biodiversité du Conseil départemental).

*=> Enjeux pour la prévention :*

- *Des réglementations qui imposent des objectifs de plus en plus élevés.*
- *Un PLPDMA qui devra décliner les objectifs du PRPGD (si plus ambitieux).*
- *Un pilotage et une gouvernance élargie selon les thématiques.*
- *Assurer une cohérence et transversalité avec les autres services de la collectivité.*

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 085-200072882-20221017-2022D118-DE

# Diagnostic du territoire

## PROFIL SOCIO-ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Les données issues de l'INSEE (RP 2018) et des principaux rapports suivants : Vie et Boulogne, PLUi-H, PCAET, Contrat de relance, Projet social de territoire, SCoT du Pays Yon & Vie, permettent de mettre en évidence les caractéristiques suivantes.

### A. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VIE ET BOULOGNE

#### ✓ Un territoire rural nouvellement créé

La **Communauté de Communes Vie et Boulogne (CCVB)** est un établissement public de coopération intercommunale, situé dans le département de la Vendée dans la région des Pays-de-la-Loire. La CCVB est localisée au Nord-Ouest de la Vendée, à proximité directe de pôles urbains d'envergure (Nantes, Montaigu, La Roche-sur-Yon, Challans) et à 20 minutes du littoral.

Issue de la fusion des Communautés de communes Vie et Boulogne et du Pays de Palluau en 2017, elle rassemble actuellement les **15 communes** suivantes :



Figure 8 : Carte de la Communauté de Communes Vie et Boulogne

#### « Vie et Boulogne, terre verte, terre bleue »

Le territoire de Vie et Boulogne s'étend sur une **superficie de 490km<sup>2</sup>** (soit 7 % de la surface vendéenne) avec une majorité d'espaces agricoles et naturels et est traversé par deux cours d'eau, la Boulogne et la Vie.

La trame bocagère et le réseau hydrographique sont des éléments forts du paysage de Vie et Boulogne. Ils participent au cadre de vie du territoire et à la définition de **son identité rurale**.

## ✓ Les compétences

Conformément au code général des collectivités territoriales, une communauté de communes exerce de plein droit et en lieu et place de ses communes membres, des **compétences obligatoires et supplémentaires**.

La collectivité exerce 23 compétences dont 6 à titre obligatoire.

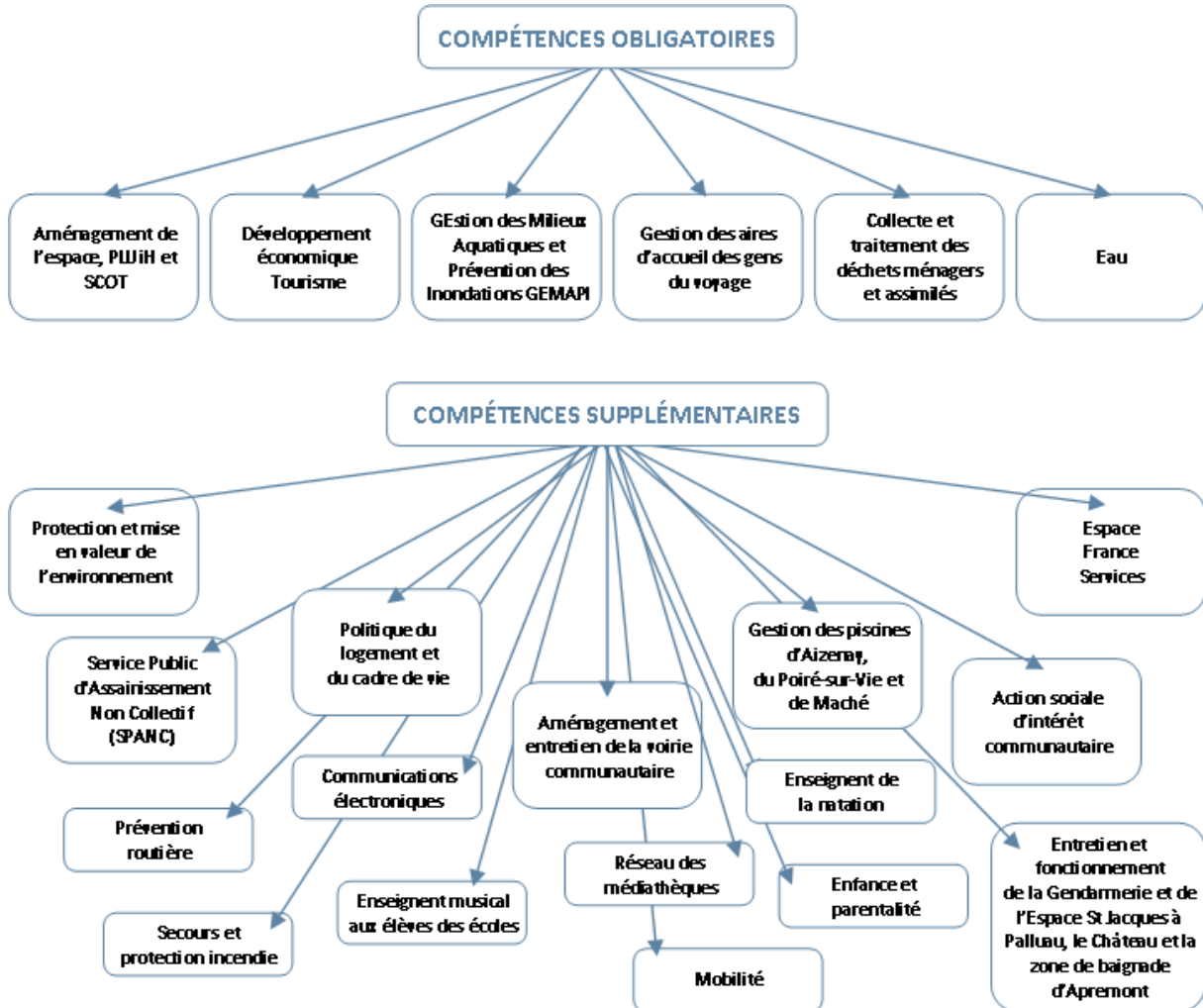


Figure 9 : Compétences de la CCVB

## ✓ Le fonctionnement

La CCVB est administrée par un **Conseil communautaire** constitué de **49 élus** des 15 communes membres. Le nombre de conseillers est fixé par un accord local mais le nombre de sièges et leur répartition au sein du Conseil sont définis selon des conditions règlementaires<sup>1</sup>.

Le Conseil communautaire est l'**organe délibérant** de la collectivité, il gère les affaires en lien avec les compétences qui lui ont été transférées par les communes membres et se réunit tous les mois.

**Deux instances exécutives** composent la CCVB :

- **Le Président** : Guy Plissonneau.  
*Organe exécutif qui prépare et exécute les délibérations votées par le Conseil communautaire, ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.*
- **Le Bureau communautaire** : le Président de la CCVB, 10 vice-président(e)s et 4 autres membres, élus par le Conseil communautaire (un par commune). Il se réunit une fois par mois.  
*Organe qui prépare les travaux du Conseil communautaire et instruit les affaires de la CCVB.*

Plusieurs commissions émettent des avis et formulent des propositions en lien avec leurs thématiques, sur lesquels s'appuient les instances exécutives. La CCVB s'articule donc autour de commissions thématiques étudiant différents dossiers liés aux compétences transférées à la collectivité.



Figure 10 : Commissions thématiques de la CCVB

<sup>1</sup> Article 34 de la loi NOTRe et article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## B. ELEMENTS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

### ✓ Une croissance démographique soutenue

#### Population et densités

La population du territoire s'élève à **44 292 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2021**. Vie et Boulogne est un territoire rural équilibré par **3 pôles structurants**. Les communes d'Aizenay, du Poiré-sur-Vie et de Bellevigny regroupent 55% de la population du territoire avec, respectivement, 9 694, 8 530 et 6 079 habitants. Les disparités sont fortes entre ces trois communes et des communes plus rurales (ex Grand'Landes avec 681 habitants).

La densité moyenne de population sur Vie et Boulogne est de 90 hab./km<sup>2</sup>, inférieure à la densité départementale (101 hab./km<sup>2</sup>), régionale (118 hab./km<sup>2</sup>) et nationale (105 hab./km<sup>2</sup>).

1 Population municipale, 2018 - Source : Insee, Recensement de la population (RP)

2 Densité de population (historique depuis 1876), 2018 - Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale

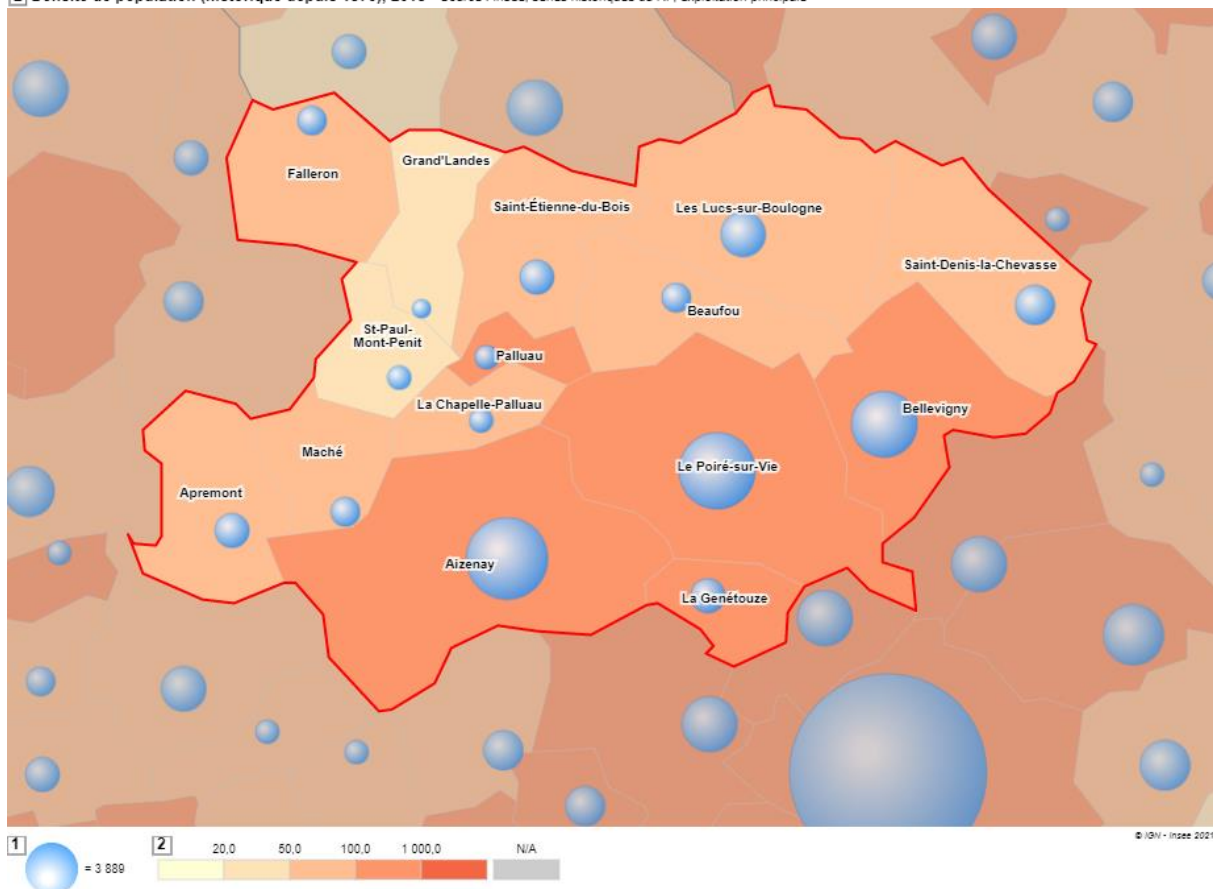


Figure 11 : Populations légales des communes en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et densité de population  
 Source : Insee, Recensement de la population (RP)- statistiques-locales.insee.fr

**Population DGF<sup>2</sup>** : de manière générale, les valeurs de la population DGF traduisent l'**attractivité touristique** du territoire, en particulier pour les communes de la façade littorale. Les populations DGF d'Apremont et de Maché augmentent respectivement de 28% et de 10 % leurs populations municipales. Ces variations territoriales et saisonnières se traduisent forcément dans la gestion locale des déchets.

=> **Enjeux pour la prévention** : Assurer une dynamique globale en touchant l'ensemble des communes. Les plus rurales ne devront pas être délaissées, néanmoins cibler les actions sur les communes les plus peuplées permettra d'améliorer leur efficacité en touchant un plus grand nombre d'usagers.

<sup>2</sup> La population DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) comprend la population légale auquel il faut rajouter le nombre de résidences secondaires (1 hab. /résidence secondaire) et de places de caravanes (des aires d'accueil des gens du voyage).

### Une progression démographique liée au solde migratoire

**La population ne cesse de croître depuis les 50 dernières années grâce au dynamisme des naissances et à l'arrivée de nouveaux habitants.** La Vendée connaît une croissance démographique similaire à celle des Pays de la Loire (+ 0,7% en moyenne par an). Malgré un léger ralentissement ces dernières années (depuis 2008), cette croissance reste soutenue et supérieure à celle de la France métropolitaine (+0,4%).

**La CCVB est également touchée par cette dynamique positive.** Depuis les années 2000, elle a vu sa population augmenter de plus de 14 000 habitants, soit une progression de la population de 1,2 % en moyenne par an, sur la période 2013-2018, témoignant de l'attractivité du territoire.

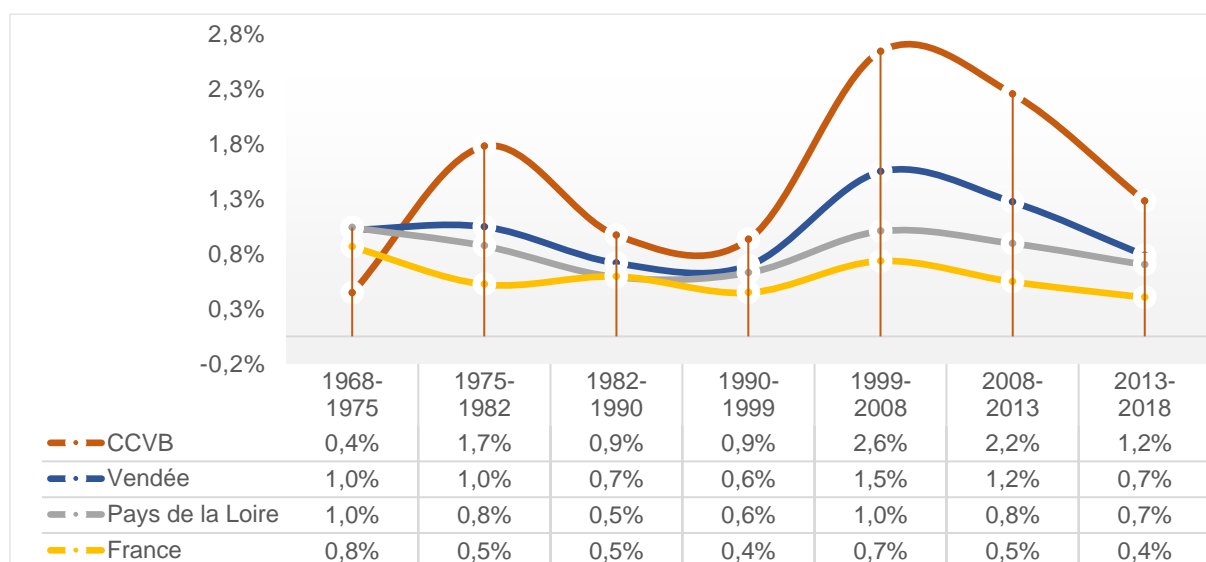


Figure 12 : Comparatif et évolution annuelle moyenne de la population (1968-2018)  
 Source : Insee 2018, Recensement de la population (RP), Etat civil.

**En Vendée et sur Vie et Boulogne, c'est le solde migratoire (excédent des arrivées sur les départs), qui explique l'essentiel de la croissance depuis les années 2000** alors qu'au niveau national, la croissance repose avant tout sur le solde naturel (excédent des naissances sur les décès).

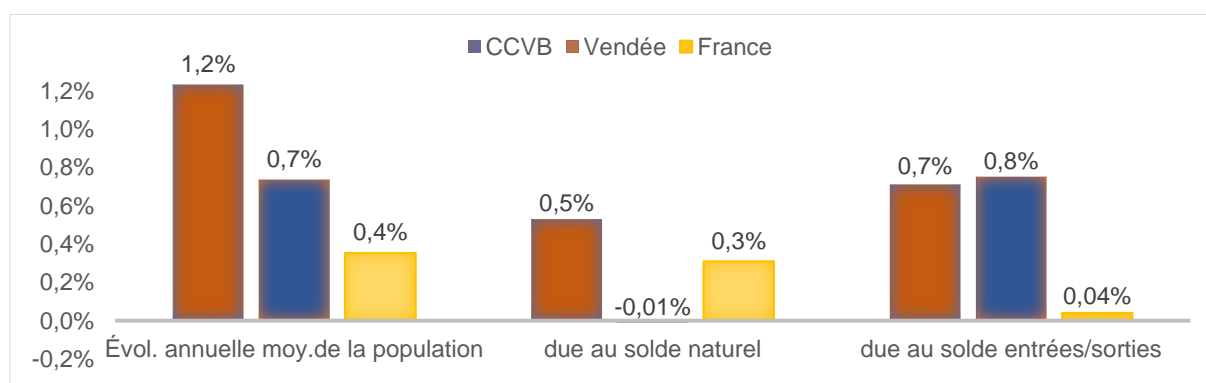


Figure 13 : Évolution de la population (solde naturel et migratoire)  
 Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale, Etat civil (2013-2018)

Les échanges migratoires favorables au territoire de Vie et Boulogne sont principalement liés aux pôles urbains voisins et aux emplois développés sur le territoire. Ils se traduisent par une attractivité résidentielle forte (notamment pour les familles et les retraités).

=> **Enjeux pour la prévention : la population et par conséquent le nombre de producteurs de déchets augmente chaque année. Chaque habitant reçoit avec le calendrier de collecte, une lettre d'infos déchets. Les nouveaux arrivants reçoivent également un courrier explicatif (redevance incitative, consignes de tri...). Des informations complémentaires sur la prévention peuvent être envisagées.**

✓ **Caractéristiques de la population et ressources**

*Une population relativement jeune*

La population de Vie et Boulogne est plutôt jeune : **plus de la moitié des habitants a moins de 40 ans** (52% en 2018). Cette tendance est à nuancer avec **l'indice de jeunesse<sup>3</sup>** du territoire, qui diminue depuis quelques années. En effet, le part des jeunes de moins de 20 ans dans la structure de la population (28% en 2018) a tendance à stagner au profit de celui des **personnes de plus de 60 ans, qui représentent 22 % de la population totale en 2018** (contre 19 % en 2012).

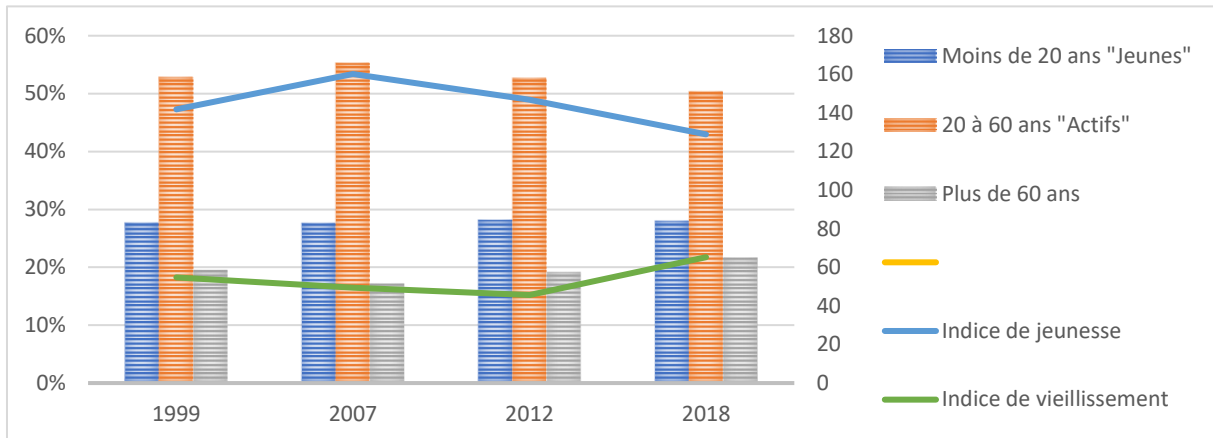


Figure 14 : Structure de la population ; Indices de jeunesse et de vieillissement depuis 1999

Comme dans l'ensemble du département, Vie et Boulogne est ainsi marquée par un **vieillissement de sa population** dû au ralentissement de la natalité, à une diminution des 15-24 ans (départ du territoire pour un premier emploi, poursuite des études), du passage des "baby-boomers" dans les tranches d'âge des plus de 60 ans, et à l'allongement de l'espérance de vie. Cette tendance est accentuée en raison de la forte attractivité qu'exerce le département avec l'arrivée d'une population nouvelle principalement âgée (jeunes retraités).

**L'indice de vieillissement<sup>4</sup>** du territoire est de **57 en 2018**, un indice qui reste faible au regard des territoires proches. Le vieillissement de la population est plus particulièrement visible dans les communes de la façade littorale (indices de vieillissement parfois bien supérieurs à l'indice départemental de 100).



Figure 15 : Indice de vieillissement de Vie et Boulogne et des territoires proches, 2018  
 Source : Statistiques-locales - Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale

<sup>3</sup> L'indice de jeunesse correspond au **ratio de la population de moins de 20 ans sur celle de 60 ans ou plus**

<sup>4</sup> **L'indice de vieillissement** est le rapport de la population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

## Une population familiale

En 2018, Vie et Boulogne compte 17 621 ménages dont la majorité sont des ménages avec famille(s) constitués de couples, avec ou sans enfants (74%).

Ménages selon leur composition en 2018		%	Evolution 2008-2018	Population des ménages
<b>Nombre de ménages d'une personne</b>	<b>4 420</b>	<b>25%</b>	<b>3 pts</b>	<b>4 420</b>
- Hommes seuls	2 138	12%	2 pts	2 138
- Femmes seules	2 283	13%	1 pts	2 283
<b>Autres ménages sans familles</b>	<b>165</b>	<b>1%</b>	<b>- 1 pts</b>	<b>375</b>
<b>Ménages avec famille(s) dont la famille principale est :</b>	<b>13 036</b>	<b>74%</b>	<b>- 2 pts</b>	<b>38 735</b>
- Un couple sans enfant	5 539	31%	- 1 pts	11 138
- Un couple avec enfant	6 216	35%	- 4 pts	24 162
- Une famille monoparentale	1 051	7%	2 pts	3 435
<b>Ensemble</b>	<b>17 621</b>	<b>100%</b>		<b>43 530</b>

Figure 16 : Nombre de ménages selon la composition sur le territoire (2018)  
 (INSEE RP 2018, exploitation complémentaire)

Entre 2008 et 2018, on constate que la part des ménages composés d'une personne et la part des familles monoparentales à tendance à augmenter (+3 pts et + 2 pts) au dépend des ménages avec famille surtout des couples avec enfants (-4 pts).

**En effet la tendance actuelle est à la diminution de la taille des ménages.** Depuis 1968, le nombre d'occupants par foyer n'a cessé de diminuer pour atteindre aujourd'hui 2,5 personnes en moyenne contre 3,8 en 1968 sur Vie et Boulogne. Malgré cette tendance, le profil « famille avec enfant » est dominant sur le territoire (43% de couples avec enfants et familles monoparentales) et est davantage représenté que dans l'agglomération Yonnaise et le département (32%).

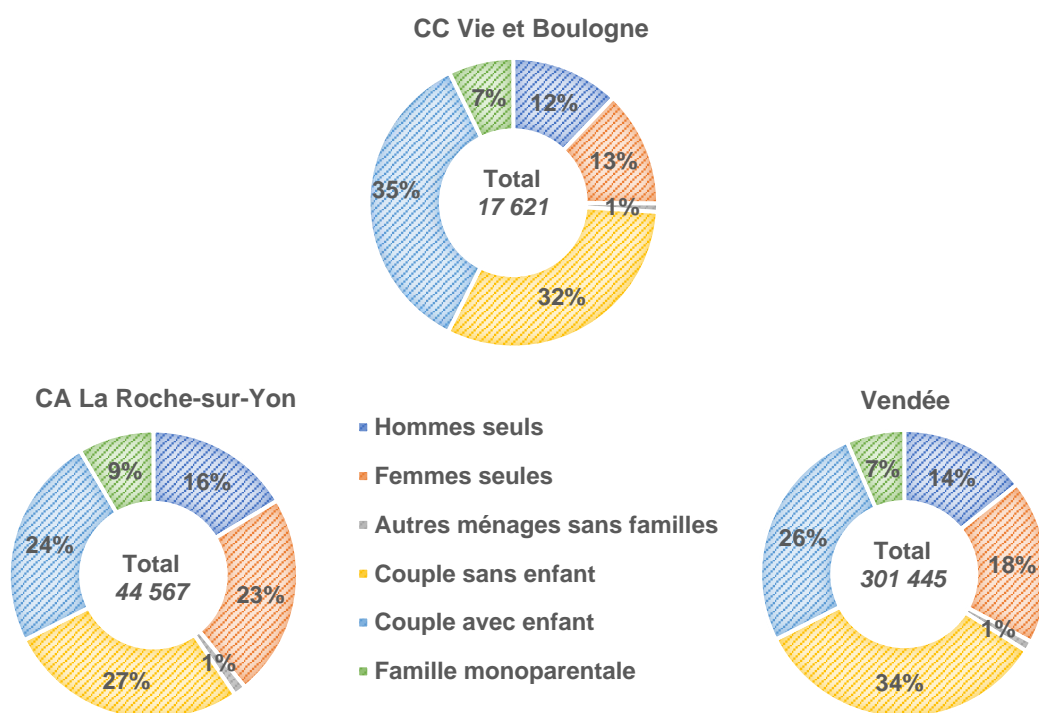


Figure 17 : Part des ménages selon la composition (INSEE RP 2018, exploitation complémentaire)

=> *Enjeux pour la prévention :*

- *La prédominance des séniors et familles appellent des actions et une communication adaptée à destination de ces publics (en lien avec les actions de prévention pour les séniors et le projet territorial global pour les familles). Les retraités ne sont pas à négliger (relais dans les familles, bénévolat, transmission de compétences sur la réparation, le jardinage, ...). Les jeunes sont un public à privilégier et à mobiliser, car ils sont les consommateurs de demain.*
- *Les établissements scolaires peuvent être de bons vecteurs de communication (diffusion de messages et bonnes pratiques en direction des familles).*
- *Une personne seule et un couple avec enfants auront forcément des habitudes de consommation et des comportements d'achat différents. Des actions peuvent être ciblées selon la typologie des ménages (les sensibiliser aux solutions peu génératrices de déchets correspondants à leurs besoins : vrac plutôt que produits emballés individuellement, composteur de petite taille, alternatives aux textiles sanitaires, ...).*

## Ressources de la population

La population de Vie et Boulogne a des niveaux de ressources proches de la médiane française : environ 21 480€ par UC<sup>5</sup> en 2018 soit 1 790€ par mois. Elle est dans le même ordre de grandeur que les territoires voisins (de 20 700€ à 22 000€ en 2018). Malgré une tendance à la hausse depuis quelques années, 2/3 des communes disposent d'un revenu inférieur à celui du département (Vendée : 21 320€ en 2018 soit moins de 1 777€ par mois).

Une disparité des revenus est ainsi constatée au sein de la CCVB, avec notamment des revenus plus élevés dans les communes proches de la Roche-sur-Yon :

- > 21 000€ (par an et par UC) pour les communes de la 2<sup>ème</sup> couronne de l'air urbaine de La Roche-sur-Yon
- < 20 000€ (par an et par UC) pour les communes du Nord-Ouest de la CCVB.

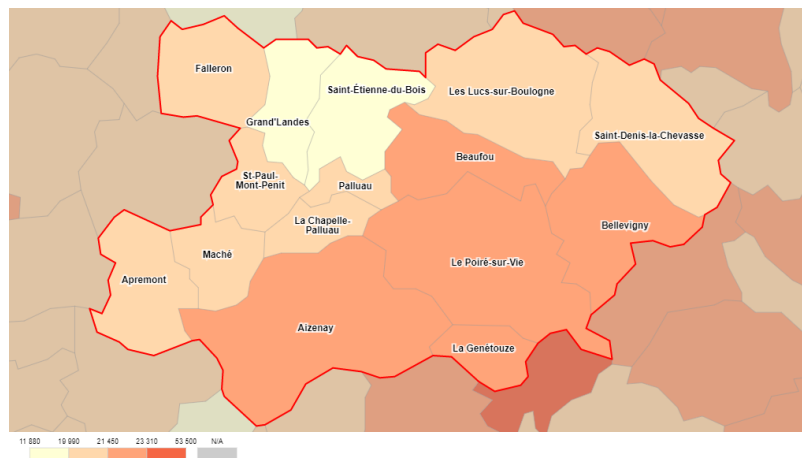


Figure 18 : Revenus médians disponibles par UC, 2018 (euros)

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi), 2018

On peut faire le lien entre l'attractivité croissante des communes les plus éloignées des axes majeurs et des pôles d'emploi et le niveau de revenus moyen des ménages : les ménages les plus modestes, pour des raisons de coût de foncier, s'éloignent des pôles urbains et contribuent au développement démographique des communes rurales.

La communauté de communes compte 17 604 ménages fiscaux en 2018 dont 8 150 imposables soit 46 % des foyers fiscaux, un chiffre similaire à celui du département. Plus de la moitié des foyers fiscaux sont donc non imposables : une tranche importante de la population dispose de revenus modestes.

=> *Enjeux pour la prévention : promouvoir l'aspect économique de la prévention. Les foyers les plus modestes seront plus sensibles à des actions où le choix de produits générant moins de déchets est également associé à une économie financière et la maîtrise du coût (trier mieux, réduire le gaspillage, ...)*

<sup>5</sup> Unité de Consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de taille et de composition différentes.

✓ **Population active et mobilité**

*Répartition par catégorie socio-professionnelle*

La CCVB compte environ 21 956 actifs en 2018 soit 80% des 15-64 ans, ce nombre est en augmentation à l’image de la population (environ + 1 080 actifs par rapport à 2013 et + 2 930 actifs par rapport à 2008).

Les profils d’actifs les plus représentés sont **les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires**. Plus de 80% des actifs sont regroupés dans ces 3 catégories. Cette tendance est similaire au département, dont les actifs les plus représentés sont également les ouvriers et les employés.

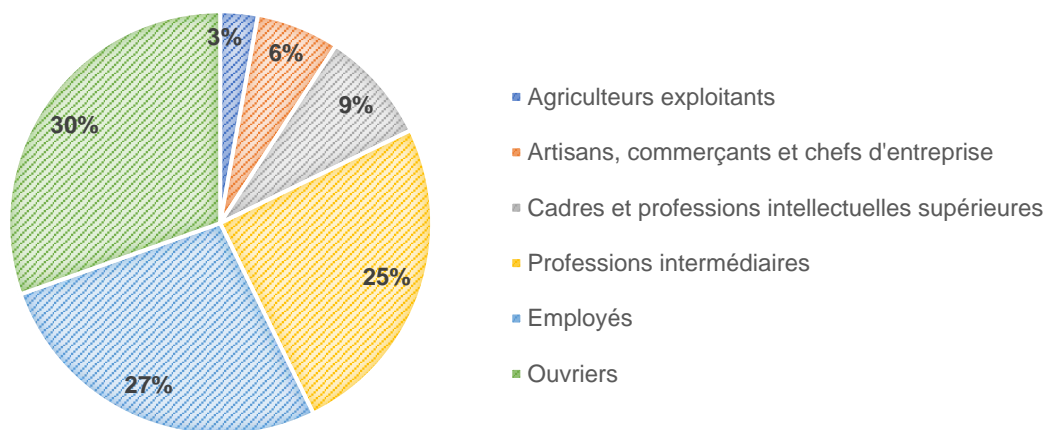


Figure 19 : % d’actifs par catégories socio-professionnelles  
 Source : Base-cc-emploi-pop-active-2018

*Nombre d’emplois*

En 2018, la CCVB comptabilise 14 521 emplois au lieu de travail. Les communes d’Aizenay, Le Poiré sur Vie et Bellevigny regroupent près de 70% des emplois et une grande partie des actifs. Le sud-est du territoire à proximité du pôle urbain de la Roche-sur-Yon est un bassin d’emploi important.

La dynamique de l’emploi du territoire est plutôt positive : sur la période 2008-2018, 8 des 15 communes ont vu leur nombre d’emplois augmenter.

En 2018, 1 869 chômeurs sont comptabilisés parmi la population active des 15-64 ans. Le taux de chômage est de 8,5% chez les 15-64 ans. Ce taux est supérieur à 3 EPCI voisins à l’est du territoire mais inférieurs aux autres ainsi qu’au taux de chômage départemental (10,5%).

*Mobilité et dynamique territoriale*

Le territoire de Vie et Boulogne peut être qualifié de résidentiel, de part son indice de concentration de l’emploi (ICE)<sup>6</sup>, resté stable entre 1999 et 2018, la CCVB comptait 72 emplois pour 100 actifs occupés résidents en 2018.

L’augmentation du nombre d’actifs est toutefois plus rapide que l’augmentation de l’emploi, entraînant un phénomène de résidentialisation et une certaine dépendance des bassins d’emplois extérieurs. Cet ICE est plus faible que ceux de la Roche sur Yon Agglomération et du département.

Les actifs résidants sur la CCVB ne travaillent donc pas tous au sein du territoire et ils sont nombreux à avoir un emploi à l’extérieur. Les flux domicile-travail les plus importants sont en effet en provenance ou à destination de La Roche-sur-Yon. Quelques flux de moindre importance sont à noter entre Challans et certaines communes de l’ouest de la CCVB. Cela suppose également que des produits sont consommés et des déchets sont produits à l’extérieur du territoire.

<sup>6</sup> Rapport entre le nombre d’emplois total proposés sur un territoire et le nombre d’actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Si cet indice est supérieur à 100 (le nombre d’emplois proposés localement est plus important que le nombre d’actifs qui y résident et qui ont un emploi), le territoire considéré occupe une fonction de pôle d’emploi. Si cet indice est inférieur à 100 (le nombre d’emplois proposés est moins important que le nombre d’actifs qui y résident et qui ont un emploi), le territoire est qualifié de résidentiel.

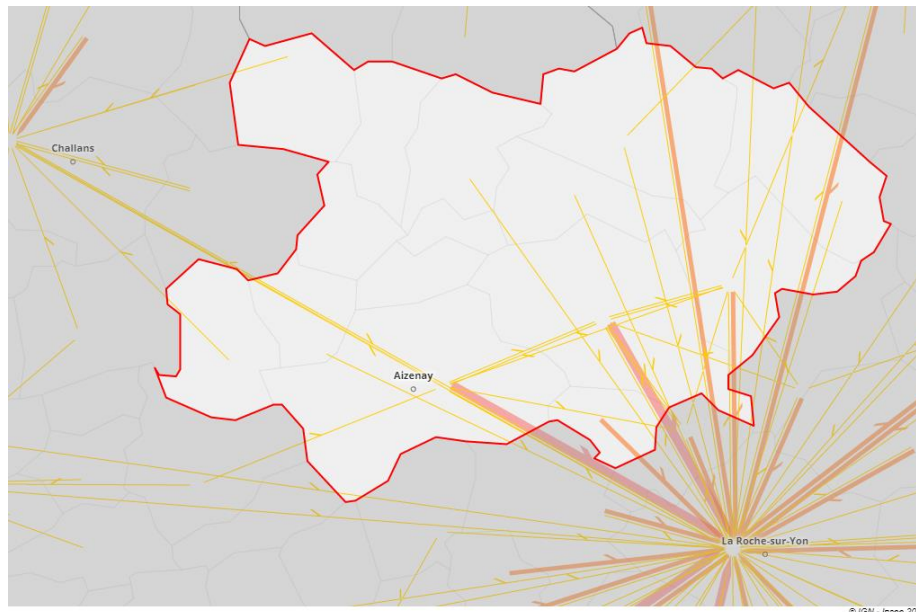


Figure 20 : Flux domicile - lieu de travail 2018 - Source : INSEE (RP) exploitations complémentaires

=> Enjeux pour la prévention : une majorité d'actifs travaillent en dehors du territoire, plus difficile à mobiliser (population absente en journée à sensibiliser plutôt en soirée ou week-end).

### ✓ Caractéristiques de l'habitat

Les données INSEE mettent en évidence un parc de logement croissant, plutôt récent et composé en majorité de résidences principales et essentiellement pavillonnaire.

Le territoire de Vie et Boulogne comptait 19 785 logements en 2018. Sur la période 2008-2018, le taux de croissance annuel moyen du nombre de logement est de +2,3%, soit un taux bien supérieur au département (+1,1%) et à La Roche-sur-Yon Agglomération (+1,5%). Parmi ces logements, sont recensés :

- 17 633 résidences principales soit 89 % du parc résidentiel
- 1 145 résidences secondaires, soit 5,8% du parc de logement
- 1 007 logements vacants, soit 5,1% du parc de logement ; le taux de vacances<sup>7</sup> est équivalent sur la CA La Roche-sur-Yon Agglomération (4,9%) et à la Vendée (5,1%).

Les résidences principales sont majoritairement occupées par leurs propriétaires (77%). Les logements locatifs représentent ainsi 23 % de l'offre de logements. Parmi eux, les trois quarts sont des logements privés. Ainsi, l'offre locative sociale ne représente que **6 % des résidences principales** et est largement concentrée dans les communes d'Aizenay et du Poiré-sur-Vie. Quelques programmes sont également présents à Bellevigny et aux Lucs-sur-Boulogne. Deux principaux bailleurs sociaux, Vendée Habitat et Vendée logement se partagent les logements locatifs sociaux du territoire (individuels et collectifs).

Le parc de **résidences secondaires est en augmentation** depuis 2013 (+60%). La proximité du littoral explique une part plus importante de résidences secondaires notamment sur la commune d'Apremont (38% de résidences secondaires en 2018). 96% des logements de la CCVB sont des maisons et 4 % sont des logements collectifs. Plus de la moitié des maisons comprennent 5 pièces de vie et sont potentiellement équipées d'un jardin.

=> Enjeux pour la prévention : un territoire mixte rural et un habitat essentiellement pavillonnaire avec jardin (favorable aux actions liées aux biodéchets comme le compostage ou le jardinage au naturel). Les logements sont les premiers lieux de production de déchets sur lesquels agir. La majorité reste des résidences principales malgré une augmentation du parc de résidences secondaires. Ce qui distingue la collectivité de territoires très touristiques qui peuvent souffrir de fortes fluctuations de population au cours de l'année et par la présence d'habitants peu attachés au territoire. Cette situation est favorable à la conduite d'une politique de réduction dans le temps, axée sur le changement des comportements d'habitants bien ancrés sur leur territoire.

<sup>7</sup> La part des logements vacants dans l'ensemble des logements.

## C. ÉLÉMENTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

### ✓ Données générales

L'économie de Vie et Boulogne est variée avec divers secteurs économiques représentés au sein du territoire.

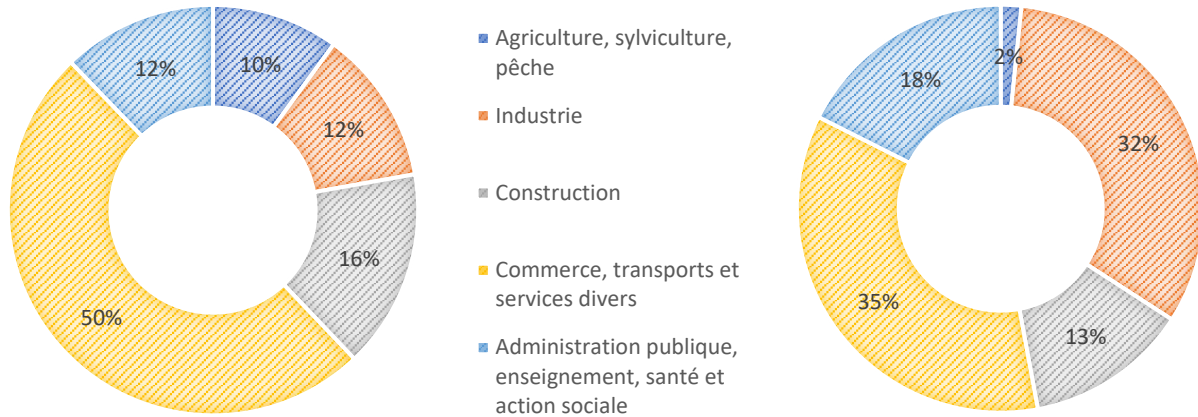


Figure 21 : Répartition des établissements et des postes salariés par secteur d'activités  
 Source(s) : Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (FLORES)

Les activités tertiaires (commerce, le transport et services divers / administration, enseignement, santé et activité sociale) concentrent presque deux tiers des établissements actifs du territoire (62%). Elles rassemblent plus de la moitié des emplois du territoire en 2018 (53%).

La CCVB compte plus d'emplois dans les secteurs de l'industrie et la construction (45%) qu'à l'échelle départementale (33%), mais avec une proportion réduite dans le secteur tertiaire (65% pour la Vendée).

Le secteur agricole quant à lui concentre 10% des établissements et occupe seulement 2% des emplois salariés.

=> *Enjeux pour la prévention : la part des activités tertiaires est favorable à la mise en place d'actions sur la consommation de papiers, le gaspillage alimentaire en restauration collective, les achats publics durables, la sensibilisation à l'éco-consommation...*

### ✓ Secteur primaire : agriculture et alimentation locale

L'agriculture est un pilier de l'économie du territoire. Elle représente 10 % de l'activité. Elle témoigne largement de la ruralité de ce territoire.

L'agriculture est majoritairement tournée vers la production animale (bovins et volailles). En 2017, la CCVB comptait plus de 360 exploitations agricoles professionnelles<sup>8</sup> dont 7% en agriculture biologique.

27% ont développé une activité de circuits courts (vente directe, magasins de producteurs, marchés, restaurateurs, cavistes, biocoop, grandes surfaces...). L'éventail de productions proposé au public est varié (légumes, fleurs, fruits, viande bovine, yaourt, lait, fromage, ovins, volailles, porcs, brebis, œufs, miel, sel, ...)

Une AMAP est présente à Palluau (AMAP Bio-Vie créée en 2011), 13 marchés (alimentaires, de producteurs, foires commerciales, ...), 9 magasins à la ferme (circuits courts) et 32 producteurs locaux labellisés « Agriculture biologique », « Bienvenue à la ferme » ou « Label rouge » sont recensés par l'Office de tourisme.

Dans le SCoT du Pays Yon & Vie<sup>9</sup>, des actions visent le développement des circuits courts ainsi que le développement des produits issus de l'agriculture biologique.

=> *Enjeux pour la prévention : promouvoir la consommation locale (mieux et moins) et la réduction des emballages. Les produits locaux et de saison vendus en circuits courts participent à la fois au développement de l'activité agricole et à la réduction des déchets (moins d'emballages, moins de transport, juste quantité, moins de gaspillage, ...)*

<sup>8</sup> PLUI-H de Vie et Boulogne - Volet Agricole

<sup>9</sup> DDO (Document d'orientation et d'Objectifs) du SCOT (Schéma de cohérence territorial)



Plus de 850 artisans/commerçants sont présents sur le territoire et concentrés sur les communes d'Aizenay, Bellevigny et Le Poiré-sur-Vie. Les données actualisées de la CMA (Chiffres 2019) nous renseignent plus finement sur la composition de certains secteurs d'activités :

### Diversité des métiers - Richesse des savoir-faire

% d'établissements par secteur d'activité

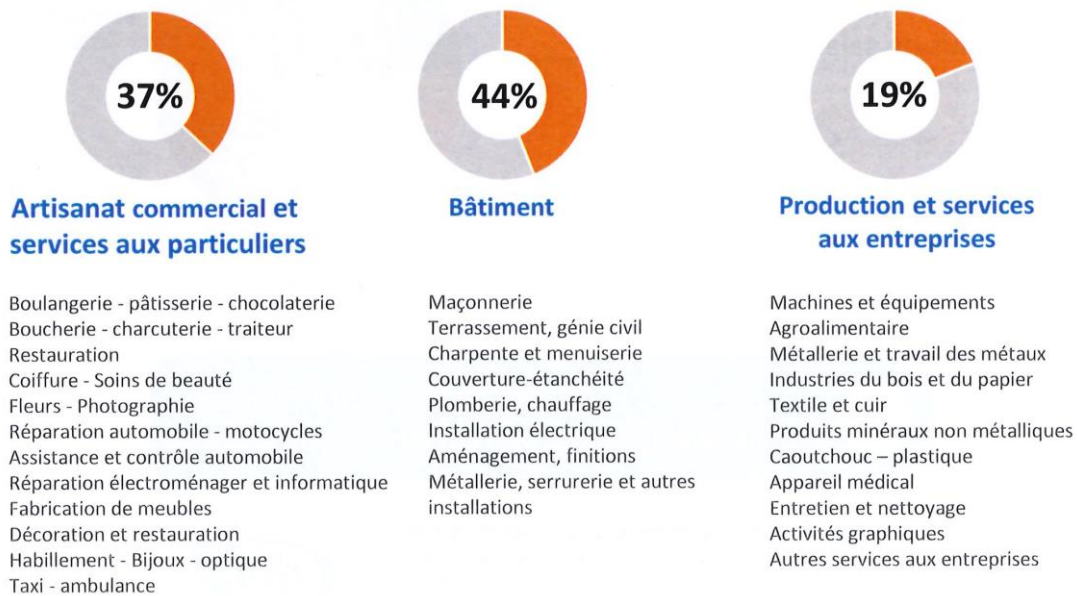


Figure 23 : Dynamique de l'artisanat sur Vie et Boulogne ; Source : CMAR Vendée

Ces données confirment la bonne santé du secteur de la construction qui concentre 44% des établissements artisanaux du territoire. De même pour le secteur des services qui regroupe 37 % des établissements.

=> *Enjeux pour la prévention : la stratégie de développement économique du territoire est une opportunité pour mener des actions en termes d'économie circulaire et d'économie de ressources. Les pôles de consommation sont des lieux où rencontrer les citoyens-consommateurs. Des actions sur les achats et les sacs durables, la lutte anti-gaspillage alimentaire peuvent y être menées. Cependant, l'attention des citoyens consommateurs peut-être est assez difficile à capter.*

### ✓ Les services et activités de proximité

#### Les actions sociales et culturelles

De nombreuses actions sociales et culturelles existent sur le territoire. Sont recensés ci-après les actions et les structures pouvant avoir un lien avec la prévention et le tri des déchets.

Deux centres sociaux situés à Aizenay (Centre social associatif et familial Mosaïque, géré par l'association Mosaïque) et au Poiré-sur-Vie (Centre social Solidavie, géré par l'association Solidavie) mettent en œuvre des projets à destination des familles et développent du lien social au travers de projets collectifs. Le Centre Mosaïque gère notamment les jardins familiaux Agésinates, lieu convivial où sont proposés de nombreuses animations. Leurs rayonnements sont aujourd'hui communaux, cependant le public visé représente 41% de la population Vie et Boulogne.

Trois épiceries sociales et solidaires sont également présentes sur le territoire : la Bout 'sol (gérée par le CCAS à Aizenay), la Martelle (gérée par le secours catholique au Poiré-sur-vie) et à Palluau (gérée par l'association Actions alimentaires du Pays de Palluau). Ces trois structures sont soutenues sur le plan financier et matériel par la CCVB.

Des projets pour mieux consommer et moins gaspiller en lien avec la prévention des déchets peuvent être proposés (ateliers « Do It Yourself », antigaspi, consommer autrement, accompagner au compostage et jardinage durable, ...)

Neuf établissements d'hébergement pour personnes âgées sont recensés sur le territoire avec un service de restauration (*possibilité de mener des actions de lutte contre le gaspillage, compostage, ...*).

Les nombreux équipements présents contribuent à l'attractivité et au développement du territoire et traduisent aussi une certaine dynamique. Sur le territoire, on recense plus de 140 équipements<sup>12</sup> pour mener des activités sportives, culturelles et de loisirs, des lieux d'échanges et de communication propices aux expositions, stands d'informations, films-débats, ateliers découverte, ... dont : un réseau de 17 médiathèques et bibliothèque, 1 ludothèque, des théâtres, musées et un cinéma.

Les médiathèques du réseau proposent également de nombreuses animations pour tous âges et tous publics : des rendez-vous réguliers (bébés lecteurs, heure du conte, dictée, après-midi jeux de société, ...), et des évènements plus ponctuels (spectacles de Noël, exposition...).

Les communes participent grandement au dynamisme du territoire avec l'organisation de nombreuses festivités locales par les comités des fêtes et les associations (sportives, de loisirs et culturelles) ... En lien direct avec la population locale, les associations sont à la fois de très bons acteurs relais et des producteurs de déchets (à sensibiliser, informer, accompagner par exemple pour l'organisation de manifestations pauvres en déchets, utilisation de vaisselle réutilisable, affichage sur la prévention et les consignes de tri en salle des fêtes, de sports...)

Les associations de parents d'élèves contribuent également à la prévention des déchets par leurs activités et peuvent être intéressantes, car elles sont souvent à l'origine des vide-greniers, bourses aux vêtements/jouets, kermesses. En lien direct avec la communauté éducative, ce sont des acteurs forts de propositions...

Les associations de solidarité-caritatives (restos du cœur, secours catholique, secours populaire, familles rurales,...), par leurs actions de terrain (brocante, vide grenier, distribution vêtements...), concourent directement à réduire la production de déchets, prolongent la durée de vie des produits et connaissent bien la population. Ce sont des partenaires intéressants pour des actions concernant le réemploi ou la réutilisation de biens (matériels, mobiliers, vêtements...), l'éco-consommation, le gaspillage alimentaire,...

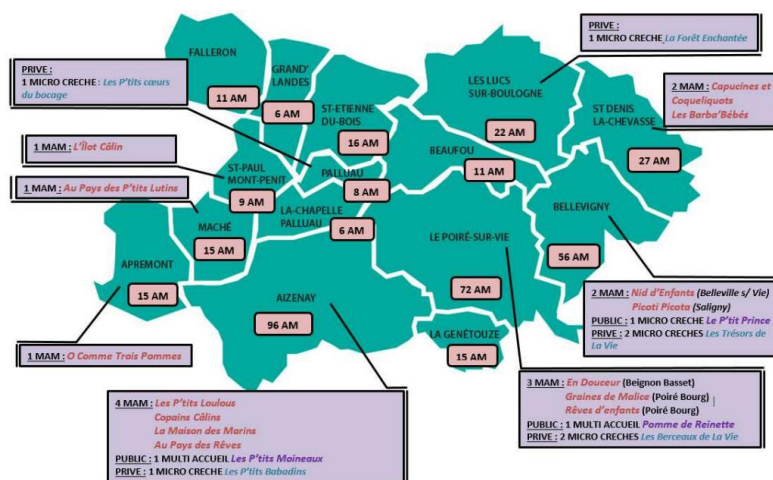
L'activité associative en lien avec la protection et l'éducation à l'environnement ou la consommation est plutôt bien identifiée sur le territoire que ce soit au niveau local, départemental ou régional (CPIE Logne et Grand Lieu, la Cicadelle, Elise, France nature Environnement Vendée, CLCV, ...)

=> *Enjeux pour la prévention : de nombreux acteurs mettent en place des projets participant à la réduction des déchets, à la consommation responsable. Ce sont des cibles à privilégier (relais et partenaires du programme).*

### Les structures d'accueil de la petite enfance, enfance et jeunesse

#### Accueil de la petite enfance (0 à 3 ans)

Le territoire de Vie et Boulogne dispose d'une offre d'accueil diversifiée comprenant : 3 structures collectives publiques, 7 micro-crèches privées et 389 Assistants Maternels (AM) agréés en 2019, dont 347 actifs au moins un mois dans l'année, exerçant à domicile ou au sein des 14 Maisons d'assistants maternels (MAM).



Cartographie Observatoire RAM Vie et Boulogne MAJ Janvier 2021 - Données CAF 2019

Figure 24 : Répartition des modes d'accueil des enfants de moins de 3 ans

<sup>12</sup> Source : Base permanente des équipements, Insee 2020

Vie et Boulogne dispose également de services ressources institutionnels de proximité :

- **Le Lieu d'accueil enfants parents (LAEP) « La P'tite Escale »** : un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans, les parents, les futurs parents. Depuis octobre 2019, il remplace "Pomme verte". **Itinérant, avec 5 lieux de rendez-vous sur le territoire.**
- **Le Relais petite enfance (Ex-RAM - Assistants Maternels) est un service itinérant** sur les 15 communes et gratuit à destination des enfants, parents, futurs parents et assistant(e)s maternel(le)s. Le relais informe les familles et professionnels sur les modes d'accueil existants, les accompagne dans leurs démarches administratives et dans leurs relations salariés employeur. Le Relais organise également des rencontres, échanges pour les professionnels (ateliers, conférences...) et pour les enfants, des matinées d'éveil, spectacles et sorties aux jeunes enfants accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) ou garde à domicile.
- **Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité** mis en place en 2018. Il permet aux parents et aux professionnels de l'éducation et de l'enfance, de se rencontrer lors de tables-rondes, de conférence... Il s'inscrit dans la continuité du réseau parentalité existant depuis 2008 et en complémentarité du Reaap départemental.

### Accueil de l'enfance et de la jeunesse

Chaque commune propose un accueil de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires, soit 15 Accueils de loisirs sans hébergement ALSH sur l'ensemble du territoire : 5 communes en gestion municipale mutualisée, portée par la mairie de Saint-Etienne-du-Bois (un accueil pour les 3-5 ans à Saint-Etienne-du-Bois, un pour les 6-12 ans à Palluau) ; 3 communes en gestion municipale ; 7 communes en gestion associative (Familles rurales, IFAC, Solidavie, AJB, La Marelle)

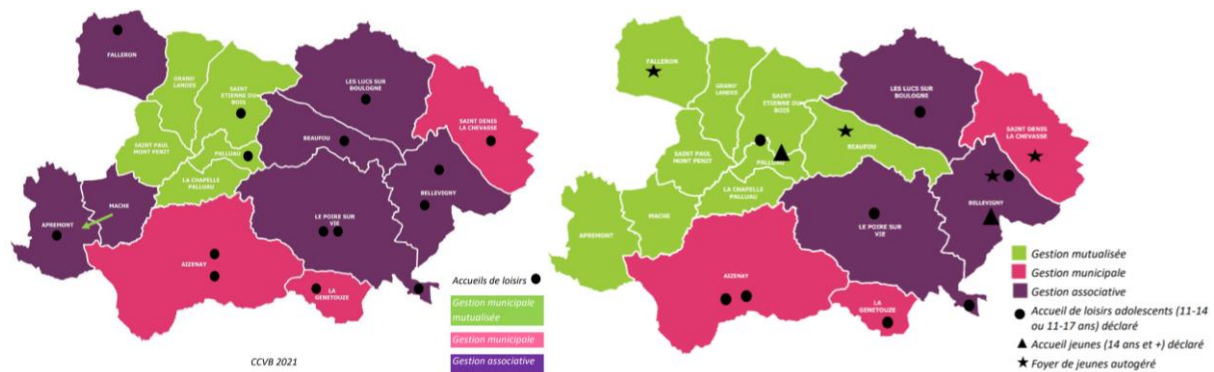


Figure 25 : Accueils du mercredi et pendant les vacances / Structures jeunesse du territoire

Les structures jeunesse maillent également le territoire avec 8 accueils de loisirs adolescents, 2 accueils jeunes (14 ans et plus) et 4 foyers de jeunes autogérés. Le territoire se caractérise par une diversité de modes de gestion de ces structures: mutualisé pour 9 communes, municipale pour 3 communes et associative pour 3 communes (Familles Rurales pour les Lucs-sur-Boulogne, centre social Solidavie au Poiré sur Vie et l'AJB et la Marelle sur Bellevigny).

### Etablissements scolaires et accueil sur le temps scolaire

En termes d'éducation et d'enseignements, le territoire dispose de :

- 1 IME (Institut médicoéducatif)
- 1 Maison Familiale Rurale
- 5 collèges : Aizenay (1 public et 1 privé), le Poiré-sur-Vie (1 privé), Bellevigny (1 public), Palluau (1 privé)
- 33 écoles : 15 écoles publiques dont 1 école intercommunale pour 3 communes (Palluau / La Chapelle-Palluau / Saint-Paul-Mont-Penit), 17 écoles privées dont 1 Regroupement pédagogique Intercommunal RPI entre 2 écoles (Palluau / La Chapelle-Palluau).
- Un lycée dont l'ouverture est prévue en 2022 à Aizenay permettra d'élargir l'offre actuelle en proximité.

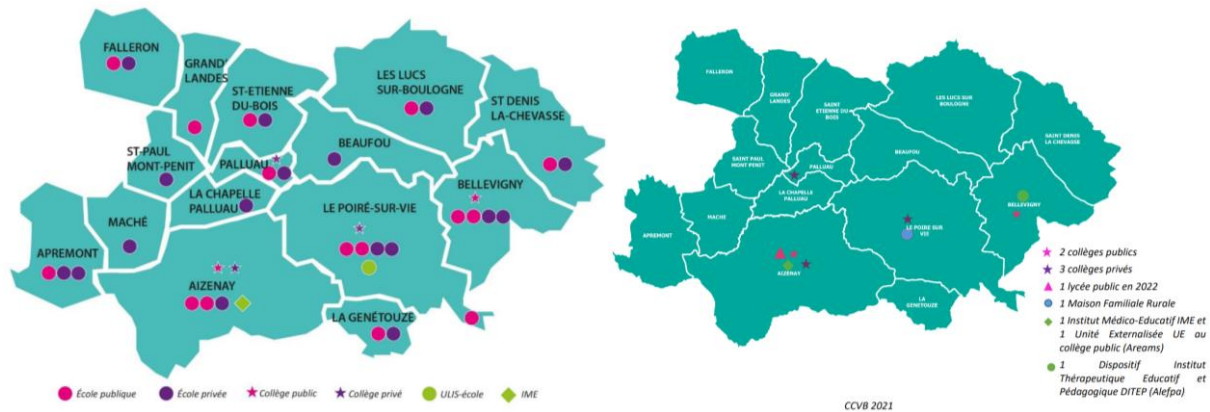


Figure 26 : Carte des établissements scolaires et de formation

Sur chaque commune, le temps méridien s'articule autour d'un temps de restauration et d'un temps de pause avant ou après le repas. Les modalités de gestion et de fonctionnement de la restauration scolaire collective sur le territoire sont diverses : gestion associative ou municipale, cuisine sur place, centrale ou par un prestataire privé, liaison froide ou chaude...

Chaque commune du territoire propose également un accueil avant et après l'école (garderie, accueil périscolaire, gestion municipal ou associatif, à l'échelle de l'école ou communale, ...)

#### A noter :

*La loi issue des États généraux de l'alimentation dite loi Egalim de 2018 vient impacter progressivement tous les services de restauration collective pour limiter au maximum les effets néfastes d'une mauvaise alimentation, diminuer l'empreinte écologique et réduire le gaspillage alimentaire : un menu végétarien au moins une fois par semaine, réduction du plastique, 50% de produits durables et de qualité comprenant au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique à partir du 1er janvier 2022...*

Dans cette dynamique, une concertation organisée à Aizenay par le Syndicat Yon et Vie a permis de rassembler des responsables de restauration afin de développer l'approvisionnement en produit locaux dont bio, échanger sur des pratiques...en partenariat avec le Groupement des agriculteurs biologiques de Vendée (GAB85). Le Syndicat mixte du Pays Yon & Vie a souhaité mener une action d'accompagnement des communes sur l'approvisionnement en produits locaux et/ou biologique de leurs restaurants scolaires (2011-2019).

Sur chaque commune, des réseaux réunissent la municipalité et les structures afin de favoriser la continuité éducative autour des différents temps de l'enfant : école, restauration collective, accueil péri et extrascolaire. Plusieurs d'entre elles se sont engagées à travers la contractualisation d'un Projet éducatif territorial (PEDT) : Aizenay, Bellevigny Le Poiré-sur-Vie, La Genétouze, Falleron et Les Lucs-sur-Boulogne. Cela permet de formaliser un projet partagé, de favoriser et de légitimer le lien entre les différents acteurs tout en respectant les projets pédagogiques et les fonctionnements de chacun.

#### *=> Enjeux pour la prévention :*

- *Les structures d'accueil pour la petite enfance sont à privilégier pour des actions ciblées (couches lavables, hygiène durable dès le jeune âge, ...).*
- *Importance de la sensibilisation des élèves aux enjeux du développement durable.*
- *Les restaurants scolaires sont des cibles à privilégier pour l'utilisation de produits locaux, la réduction du gaspillage alimentaire et le compostage.*

## ✓ Tourisme et hébergements

Situé en zone rétro-littorale, le territoire est bien positionné pour le développement d'activités de tourisme vert et de découverte d'un patrimoine historique et de pays.

Il y a pour le territoire un enjeu fort de positionnement en cœur de Vendée, de développement d'une forme de tourisme durable, d'animation du patrimoine naturel (rivières : 40 km de berge, 14 plans d'eau et espaces naturels) et de valorisation du patrimoine bâti (château, chapelle et cœurs de village).

Les points forts actuels sont l'Historial de Vendée, le Château d'Aprémont, la forêt d'Aizenay, le Moulin à Elise du Poiré-sur-Vie et le Musée des ustensiles de cuisine à St-Denis-la-Chevasse.

En termes de logements touristiques, on recense notamment :

- **11 campings** (municipaux, villages vacances, résidences de tourisme) d'une capacité totale de plus de 800 emplacements.
- **89 locations de vacances (chambres d'hôtes, meublés) dont 45 hébergements de grandes capacités (de 6 à 20 personnes)** d'une capacité totale de plus de 620 personnes.
- **2 hôtels** – restaurants d'une capacité totale de 28 chambres (Insee statistiques locales : 2 à Aizenay dont 25 chambres au total)

*=> Enjeux pour la prévention : les logements touristiques sont à la fois des partenaires et des relais à mobiliser, notamment les campings recensés comme gros producteurs.*

## ✓ Qualité de l'eau

En Vendée, l'eau potable est produite principalement à partir d'eaux de surface (93%). Cette répartition est une spécificité vendéenne. En France, en moyenne, les eaux d'origine souterraine fournissent 60% de l'eau potable et les eaux superficielles 40%. Les analyses réalisées sur les eaux distribuées laissent transparaître une bonne qualité générale.

Des opérations de communication (exemple Eau Vendée Environnement « EVE ») et de formation sont proposées aux élus, agriculteurs, industriels et à l'ensemble de la population afin que chacun adopte des pratiques plus respectueuses vis à vis des usages de l'eau.

Certaines opérations visent notamment à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, la réduction de leur utilisation est significative ces dernières années dans les collectivités territoriales du département, grâce notamment à une meilleure connaissance de la gestion différenciée.

L'ensemble des communes se sont engagées à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et sont signataires de la charte d'entretien des espaces publics en Pays de la Loire<sup>13</sup>. 5 communes (Grand'Landes, Palluau, Beaufou, le Poiré-sur-Vie et Aizenay) ont également obtenu le label national « Terre saine, commune sans pesticides ».

Les opérations « Eau Vendée Environnement » semblent être de bons moyens d'action des collectivités pour agir tant sur le plan quantitatif que qualitatif.



*=> Enjeux pour la prévention :*

- *L'eau en bouteille, c'est du plastique produit, des camions sur les routes, des déchets à jeter, du CO<sub>2</sub> émis... L'eau de Vendée est de bonne qualité, sa consommation pourra donc être promue lors d'actions spécifiques, afin de limiter la production de bouteilles.*
- *Convergence des objectifs de réduction de l'usage de produits phytosanitaires et d'entretien chimiques pour la qualité de l'eau et la prévention des déchets dangereux/toxiques*

<sup>13</sup> Dans le cadre de Contrat Régional de Bassin Versant des SAGES (Vie et Jaunay ; Logne, Boulogne, Ognon et Lac de Grand Lieu ; Baie de Bourgneuf et marais breton).

## DIAGNOSTIC DÉCHETS

Les données suivantes sont issues principalement des rapports annuels des communautés de communes du Pays de Palluau, Vie et Boulogne, de Trivalis et du règlement du service de gestion des déchets de Vie et Boulogne.

### A. COMPÉTENCE ET ORGANISATION GÉNÉRALE DU SERVICE DEPUIS 2017

La communauté de communes dispose de la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés et la gestion des déchèteries (haut de quai). Le traitement des déchets et la gestion des bas de quai des déchèteries ont été transférée au syndicat départemental de traitement Trivalis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

#### ✓ Organisation de la collecte

##### Collecte en porte à porte

La CCVB met à disposition de chaque foyer :

- Un bac individuel pucé pour les **ordures ménagères résiduelles** (déchets des particuliers et déchets assimilés issus des professionnels et des collectivités). Les gros volumes (660 litres) étant réservés aux professionnels.
- Des sacs jaunes pour les **emballages recyclables** (à l'accueil des mairies et de la CCVB).
- Des bacs jaunes pour les collectivités.



La collecte est assurée en prestation privée (société Grand Jouan-Véolia depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019) par le biais de bennes bi-compartmentées (ou mono flux sur certains secteurs) permettant de collecter simultanément les 2 flux de déchets : ordures résiduelles et emballages, tous les 15 jours (en PAP ou en point de regroupement).

La fréquence peut être modifiée pour certains gros producteurs notamment pendant les périodes estivales. Il s'agit principalement d'hôtels, restaurants, campings, villages vacances, collèges, EHPAD... identifiés par Véolia lors des passages : ± 180 producteurs collectés en C1 (une fois par semaine) et ± 22 en C2 (2 fois par semaine).

##### Collecte en apport volontaire

La collecte des **papiers** et des **emballages en verre recyclables** se fait uniquement en **point d'apport volontaire** : 132 colonnes de tri pour le papier et 140 colonnes<sup>14</sup> pour le verre sont réparties sur l'ensemble du territoire.

**Des colonnes enterrées** pour les ordures résiduelles sont également à disposition des foyers collectés en point de regroupement, ne disposant pas de bacs pucés, mais aussi pour les oublis de collecte, les surplus de déchets, les apports exceptionnels... (au moins une par commune). Il s'agit d'un système de collecte complémentaire, facultatif et payant. Certaines résidences secondaires et habitat collectif utilisent uniquement ce système de collecte, accessible avec la carte de déchèterie. L'abonnement comprend 15 ouvertures de tambour par an. Les ouvertures sont facturées à compter du 16<sup>ème</sup> dépôt.

Les colonnes d'apport volontaire (papiers et verre) et les colonnes enterrées sont collectées par la société Grand Jouan-Véolia en hebdomadaire ou tous les 15 jours selon les secteurs.

<sup>14</sup> Donnée rapport annuel de la CCVB 2020

Tout dépôt de déchets effectué sur ces points de regroupement au pied des colonnes est considéré comme du dépôt sauvage et peut être verbalisé.

**31 bornes spécifiques pour le textile, linge et chaussures (TLC)** sont également implantées sur le territoire et collectés par le Relais Atlantique (dont dans 4 déchèteries).



### Collecte en déchèteries

La communauté de communes dispose de **six déchèteries sur le territoire**, exploitées en régie pour le haut de quai. Le bas de quai est à la charge du syndicat départemental Trivalis qui réalise les marchés avec les différents prestataires de collecte.



Figure 27 : Carte des déchèteries de la CCVB

Ces déchèteries sont équipées d'un **système de barrièrage**. Elles sont accessibles à l'ensemble des administrés résidants sur le territoire communautaire, sur présentation de leur carte d'accès. Le **nombre de passage est illimité**, en revanche **les dépôts sont limités à 2m<sup>3</sup> par jour**. L'utilisation des déchèteries est autorisée aux professionnels dont le siège se situe sur le territoire. Les dépôts sont facturés selon le volume et le type de déchets apportés (redevance professionnelle).

Il existe par ailleurs une déchèterie professionnelle sur le territoire, à Bellevigny (gérée par Brangeon Recyclage).

Les principaux déchets acceptés dans les 6 déchèteries sont les suivants : déchets verts, gravats, bois, tout venant, mobilier (DEA - Déchets d'ameublement), déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), piles, déchets diffus spécifiques (dangereux ; dont huiles minérales et végétales), carton, ferrailles, polystyrène, plastique rigide et souple (uniquement sur St-Paul-Mont-Penit et Aizenay), plaque de plâtre (uniquement sur St-Paul-Mont-Penit, Aizenay et Bellevigny).

La déchèterie de St-Paul-Mont-Penit est le seul point de récupération pour la Recyclerie cœur Vendée de La Roche-sur-Yon (caisson réemploi dédié sur place).

## Collectes spécifiques : amiante, déchets coquillés, pneus

Depuis 2015, des **collectes ponctuelles** sont organisées **pour l'amiante** en partenariat avec Trivalis, deux fois par an et gratuitement pour les habitants du territoire (déchèteries du Poiré-sur-vie et de St-Paul-Mont Penit).

En 2021, pour la 1<sup>ère</sup> année, une collecte des déchets coquillés a eu lieu dans les six déchèteries. Une fois collectées, les coquilles ont été envoyées vers une plateforme de recyclage située à La Ferrière, broyées et transformées en amendement calcique pour les terres agricoles.

Trivalis a également mis en place six points de collecte de pneus sur plusieurs centres de transfert / ISDND en partenariat avec Aliapur (éco-organisme des pneus). Les pneus n'étant pas acceptés en déchèteries, ces points de collecte sont destinés à offrir une solution aux déchèteries qui font face à des dépôts sauvages.

### ✓ Le traitement par Trivalis : valorisation matière, organique, énergétique et élimination

*La compétence traitement comprend : le transport depuis les centres de transfert et les déchèteries vers les sites de traitement et de valorisation ; l'exploitation des installations de traitement ainsi que les études pour de nouveaux équipements et leur construction ; la vente des matériaux recyclables aux filières industrielles et l'écoulement du compost aux agriculteurs.*

Depuis sa création en 2003, Trivalis, le syndicat départemental de traitement des déchets, a créé des installations publiques de traitement garantissant des solutions locales et durables pour le traitement des déchets en Vendée.

## Le traitement des ordures ménagères résiduelles

Une fois collectées, les OMR sont transportées au centre de transfert départemental de la Ferrière pour être ensuite acheminées à l'usine Trivalandes situé à Saint Christophe-du-Ligneron (l'une des deux usines de tri-compostage de Trivalis).

**Les déchets fermentescibles sont extraits des ordures ménagères résiduelles et valorisés en compost** (mélangé à du compost de déchets verts issus des déchèteries, analysé puis vendu à des agriculteurs). Les refus de tri-compostage sont enfouis sur le même site, dans l'Installation de stockage des déchets non dangereux (ISDND) de S aint Christophe-du-Ligneron (3 autres ISDND en Vendée).

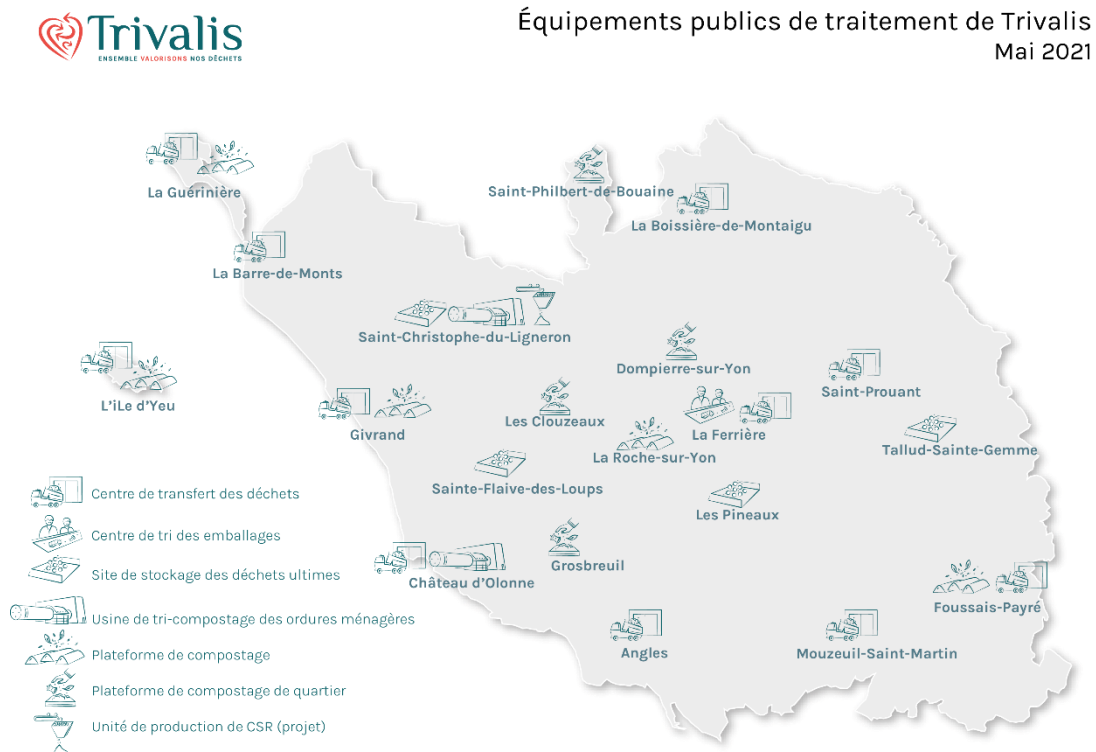


Figure 28 : Carte des équipements publics de traitements de Trivalis, avril 2021

## Le recyclage des emballages ménagers et des papiers

**Les emballages** sont acheminés vers **Vendée tri, le centre de tri départemental**, en service depuis janvier 2017. Cette installation, équipée de séparateurs balistiques et de trieurs optiques, se charge de séparer les différents matériaux selon leur nature (plastique, carton, métal) et d'extraire les indésirables (vaisselle, vêtements, objets non recyclables). Les valoristes contrôlent la qualité des flux ainsi obtenus.

Les emballages sont ensuite compactés et envoyés vers les usines de recyclage dont les usines de recyclage sont réparties sur le territoire français. Les refus de tri des emballages sont valorisés soit en CSR (Combustible solide de récupération) dans l'usine de Sèché a Changé (72), soit en incinération dans l'usine d'ALCEA à Nantes (alimentation en énergie, sous forme de chaleur des agglomérations nantaise et lavalloise)<sup>15</sup>.

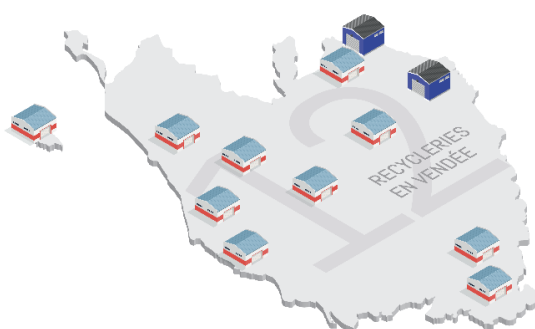
Les verres et papiers sont stockés à Vendée tri pour être acheminés vers des usines de recyclage.

## Le traitement des déchets issus des déchèteries

Les marchés de transport et de traitement sont confiés à Trivalis qui s'occupe également de la relation contractuelle avec les éco-organismes : Ecosystem (pour les DEEE et lampes), Ecomobilier pour les DEA, EcoDDS pour les déchets dangereux. Les collectivités en charge de la collecte ont signé directement des contrats avec Refashion (ex Eco-TLC) pour les textiles et Corepile pour les piles.

Aujourd'hui **19 filières de tri peuvent être proposées aux usagers** en Vendée dont **16 filières valorisées via des filières dédiées**<sup>16</sup> et **3 filières éliminées** (tout-venant, amiante liée et une partie des déchets dangereux).

**12 recycleries en Vendée** dont une matériauthèque et la ressourcerie culturelle permettent de détourner des déchets encombrants de la benne des déchets ultimes, et donc de l'enfouissement.



**Les déchets verts issus des déchèteries** et certains déchets fermentescibles de gros producteurs sont transportés vers les **plateformes de compostage industriel de Trivalis**. Le compost produit est normé pour être revendu et épandu sur des terres agricoles. Quatre **plateformes de compostage collectif, ou de quartier**, sont également en service en Vendée (Saint-Philbert-de-Bouaine, Dompierre-sur-Yon, Grosbreuil, Clouzeaux).

**Les gravats** sont collectés dans le cadre d'un marché départemental. Ils sont transférés sur des sites de valorisation répartis sur tout le département. Ils sont ensuite **broyés, concassés et criblés pour être réutilisés** en partie sur les équipements de traitement de Trivalis (rampe d'accès couverture d'alvéole...).

Trivalis a organisé la gestion de la totalité des gravats collectés en déchèteries autour d'un marché unique départementalisé axé sur la valorisation-matière et la réduction de l'enfouissement des gravats dans les ISDI (Installations de Stockage de Déchets Inertes).

### **A noter : un projet d'un module de production de CSR (Combustible solide de récupération)**

*La Loi de transition énergétique pour une croissance verte encourage la production de CSR pour diversifier les sources d'énergie et réduire la dépendance aux combustibles fossiles. Dans ce cadre et pour réduire l'enfouissement, Trivalis s'engage dans la production de CSR issu des refus du centre de tri et de 4 usines de tri-compostage (vendéens et régionaux) et du tout venant de déchèteries (actuellement enfouis en ISDND). L'objectif est également en vue de limiter les hausses programmées de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) à échéance 2025.*

<sup>15</sup> Données issues du rapport annuel 2020 Trivalis

<sup>16</sup> Carton, bois, déchets végétaux, ferraille, déchets électriques, mobilier, gravats, plastique, polystyrène, plaques de plâtres, souches, métaux précieux, extincteurs, papier, verre et une partie des déchets dangereux.

## ✓ Le coût et le financement du service

En 2020, le coût aidé de gestion du service déchets s'élève à 3 748 393€ TTC soit un coût de 84 € TTC/hab. Le coût aidé correspond à l'ensemble des charges (structure, collecte, transport, ...) après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, au soutien des sociétés agréées et autres aides ou subventions de fonctionnement.

Ce coût est réparti de la manière suivante :

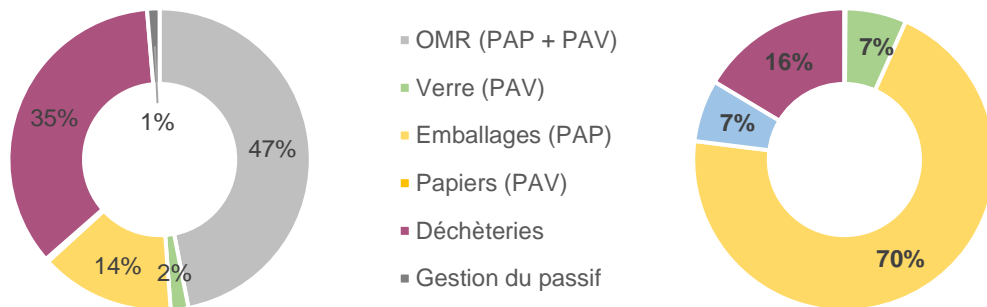


Figure 29 : Répartition du coût aidé en € TTC et des produits par flux de déchets  
 Données issues de la matrice compta-cout 2020

82% du coût est lié aux ordures ménagères résiduelles (47% ; collectées en porte à porte et en apport volontaire) et aux déchèteries (35%). 83% des produits sont liés aux emballages (70%), journaux (7%) et verre (7%).

### Quel est l'impact des gestes de tri sur le coût de la gestion des déchets ?

Si on compare le coût des ordures ménagères résiduelles à celui des recyclables (emballage, verre et papiers), l'impact positif du geste de tri est évident puisqu'une tonne de déchets recyclables coûte 134€, soit 14€ par hab. alors qu'une tonne d'ordures ménagères résiduelles coûte 379€, soit 39 €/hab. (plus du double). Les déchèteries qui reçoivent une majorité de déchets recyclables présentent un coût de 284 € la tonne, soit 30€ par habitant.

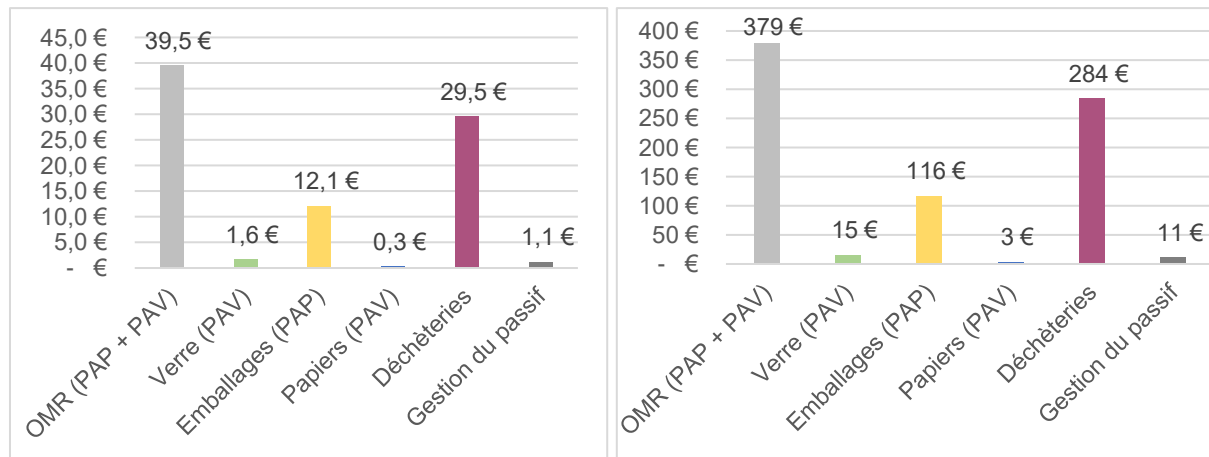


Figure 30 : Coût unitaire des différents flux par hab. et à la tonne

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le service déchets est financé par la **Redevance incitative (RI)**. Cette redevance doit permettre de financer l'ensemble des dépenses du service.

La Redevance incitative comprend la collecte et le traitement des déchets ménagers, du tri sélectif et des passages en déchèterie. La facturation est réalisée « à la levée ». Elle comprend une part fixe, l'abonnement au service de gestion des déchets, et une part variable dite « incitative », calculée en fonction du nombre de présentation du bac à la collecte.

⇒ **Enjeux pour la prévention : en vue de limiter l'augmentation des coûts liés aux hausses programmées de la TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes), il est du devoir des collectivités de favoriser et inciter à la prévention.**

## B. PRODUCTION ET ÉVOLUTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

### ✓ Analyse globale

Les **déchets ménagers et assimilés** (DMA) comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets de la collecte sélective (emballages, papier et verre) ainsi que les déchets collectés en déchèteries, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par la collectivité.

*La collecte des textiles étant géré par le Relais, les données sont étudiées à part.*

L'année 2020 sera considérée comme année de référence pour construire le PLPDMA. Le détail de la production de déchets depuis 2010 est présenté en annexe 1 (p.91).

En 2020, 22 217 tonnes de Déchets ménagers et assimilés ont été collectés par la communauté de communes soit 498 kg/hab., répartis de la manière suivante entre les flux collectés à domicile et en déchèteries (*hors textiles et piles*) :

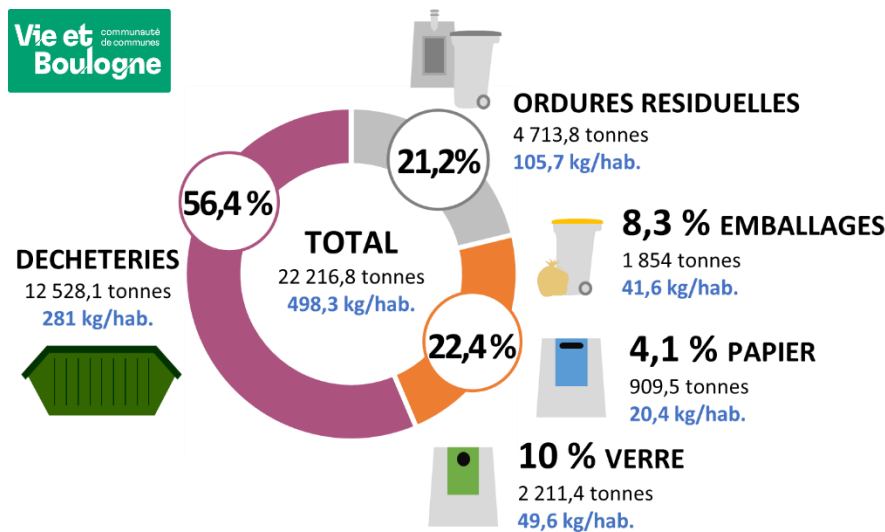


Figure 31 : Répartition des quantités de Déchets ménagers et assimilés en 2020 (en tonnes et kg/hab.)

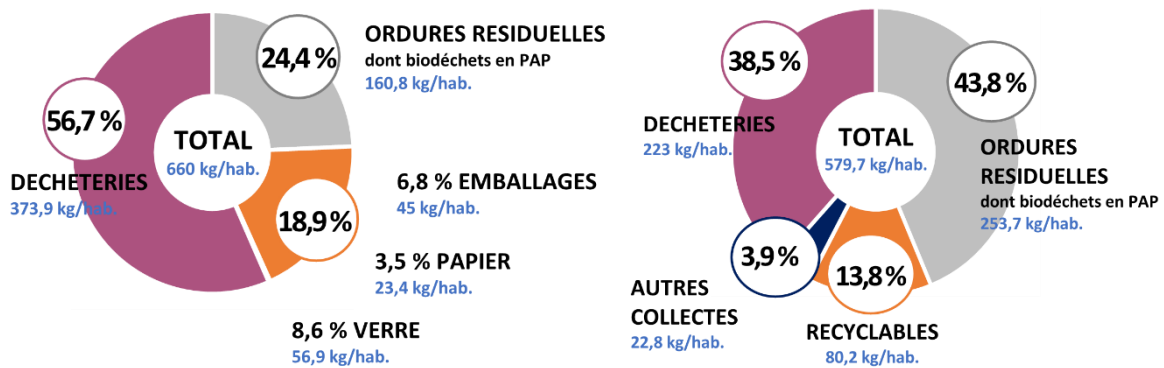


Figure 32: Comparaison départementale (données Trivalis) et nationale (Modecom 2017)

Globalement la répartition de déchets produits sur Vie et Boulogne est semblable à celle du département :

- Les ordures ménagères résiduelles représentent 1/5 des flux (21,2%). Une proportion proche de la moyenne départementale (24,4%) et bien inférieure à la moyenne nationale (43,8%).
- La part des recyclables (22,4%) est bien supérieure à la moyenne départementale (18,9%) et nationale (13,8%).
- La part des déchets collectés en déchèteries quant à elle représente plus de la moitié des flux (56,4%). Une proportion similaire à la moyenne départementale et bien supérieure à la moyenne nationale (38,5%).

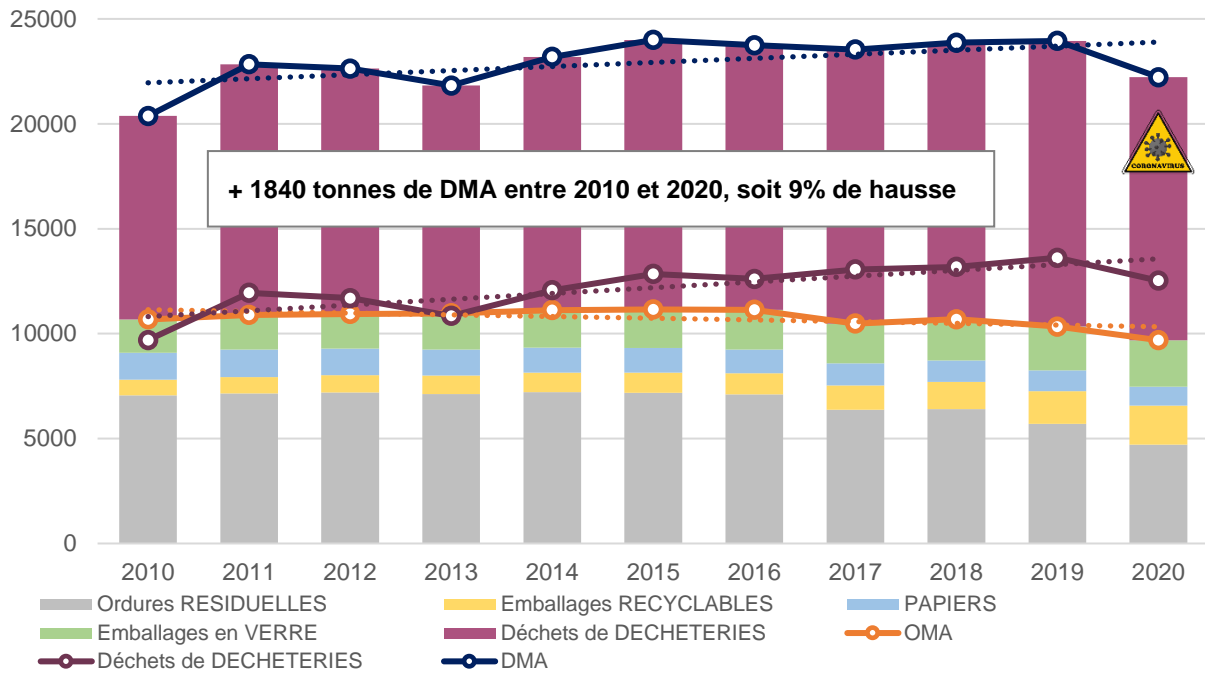


Figure 33 : Evolution des tonnages de Déchets ménagers et assimilés depuis 2010

La quantité de déchets ménagers et assimilés a augmenté depuis 2010 (+ 1840 tonnes) principalement sous l'effet d'une augmentation des dépôts en déchèteries (développement de plusieurs filières dédiées), alors que la tendance est à la baisse pour les ordures ménagères assimilées (ordures résiduelles, emballages, papiers, verres).

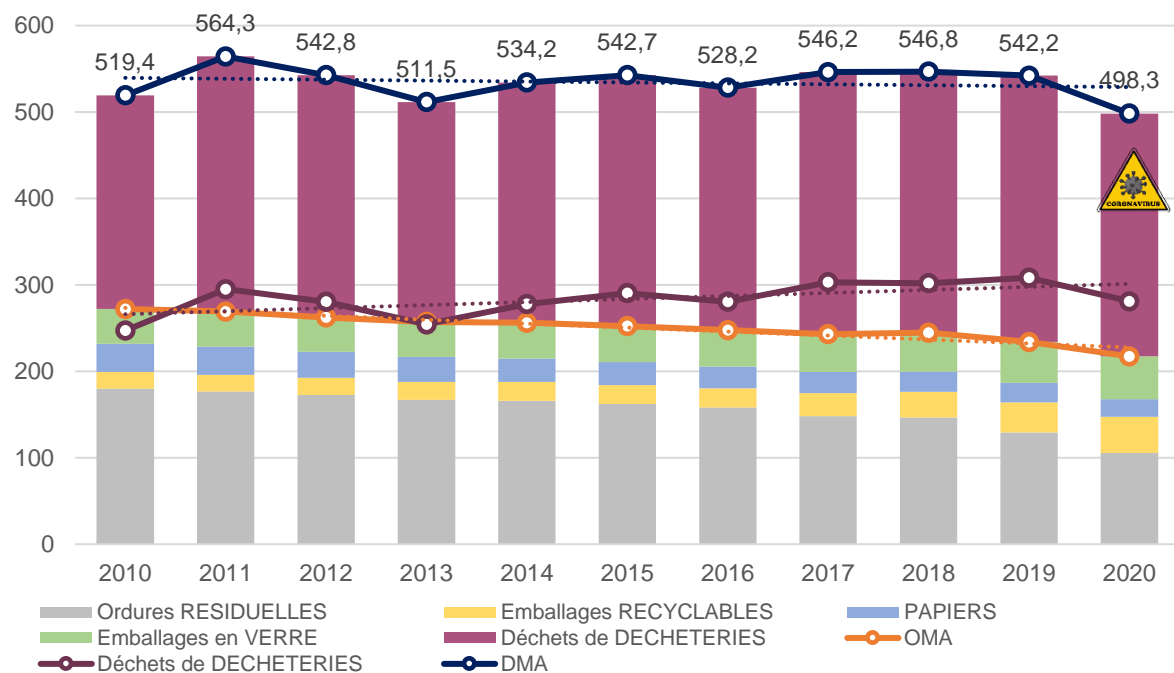


Figure 34 : Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (en kg/hab.)

Ramenée à l'habitant, la production de déchets diminue entre 2010 et 2020 passant de 519 kg/hab. en 2010 à 498 kg/hab. en 2020, un ratio bien inférieur aux valeurs départementales (660 kg/hab.) et nationales (580 kg/hab.). Ce qui va dans le sens de la réglementation tout en étant encore assez éloigné des objectifs réglementaires de réduction (atteindre 467 kg/hab. en 2020, réduction de 10% par rapport à 2010).

Il est important de signaler une baisse de 7% entre 2019 et 2020 alors que la production par habitant avait tendance à stagner depuis 2015 (effet crise sanitaire et mise en place de la redevance incitative).

## ✓ Focus sur les Ordures ménagères et assimilées (OMA)

### Évolution et performances de collecte des OMA

Les OMA comprennent les ordures ménagères résiduelles, les déchets issus des collectes sélectives (emballages, papiers, bouteilles et pots en verre recyclables) et les déchets assimilables aux ordures ménagères (issus des professionnels et administrations).

En 2020, ce sont 9 689 T d'OMA (217 kg/hab.) qui ont été produits sur le territoire de la CCVB dont 4 714 T d'OMR (106 kg/hab.) et 4 975T d'emballages et de papiers (112 kg/hab.)

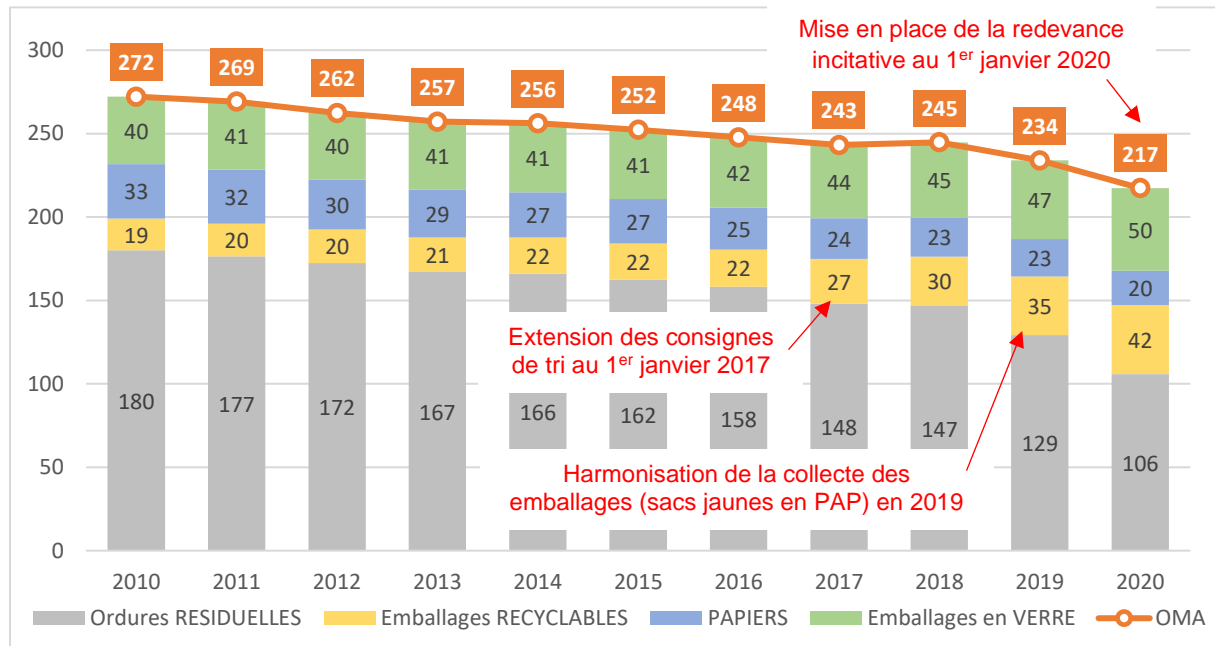


Figure 35 : Evolution des quantités de d'Ordures Ménagères et Assimilée depuis 2010 (en kg/hab.)

Depuis 2010, les quantités d'OMA diminuent progressivement (-9 % des tonnages entre 2010 et 2020) et ce malgré le phénomène de croissance démographique. La production par habitant est donc sur une tendance générale à la baisse : 217 kg/hab. en 2020 contre 272 kg/hab. en 2010.

Les principales raisons récentes qui expliquent cette diminution progressive sont l'harmonisation du service de collecte des emballages en 2019 (sacs jaunes en PAP), l'extension des consignes de tri (2017) et la mise en place de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Sur le territoire de la CCVB, cela s'est traduit par une forte baisse des quantités d'ordures ménagères résiduelles (-41%) et une augmentation progressive des quantités d'emballages (+118%). Les habitants trient de plus en plus, mais consomment aussi beaucoup d'emballages. Depuis plusieurs années, on constate également que les quantités de papiers diminuent (-37%), dû en partie au développement de la communication digitale, alors que les quantités de verre ne cessent d'augmenter (+23%).

De nombreuses actions de prévention participent également à la diminution des OMA :

- La distribution de composteurs depuis 2004 (Cf. *Partie actions existantes, p.54*).
- La mise en place de programmes de prévention successifs par Trivalis avec de nombreuses actions (ateliers zéro déchet, compostage, ...)

D'autres facteurs sont à prendre en compte, notamment :

- La crise sanitaire lié au COVID 19 et les confinements successifs ont entraîné un changement du mode de consommation des ménages, fermeture des restaurants et des commerces, hausse du nombre de personnes et de la consommation à domicile, utilisation de produits emballés dans la vente à emporter)
- Pour les papiers : la fermeture des magasins (liées à la crise sanitaire), la suppression des publicités dans les boîtes aux lettres, la dématérialisation, ...
- Une prise de conscience collective des problématiques environnementales
- Une adaptation progressive des industriels (réduction des poids des emballages).

## La composition des Ordures ménagères et assimilées

Afin de connaître la composition des déchets produits sur le territoire, Trivalis réalise régulièrement des caractérisations sur les OMR et les emballages. Cela consiste à prélever des poubelles pour constituer des échantillons qui sont ensuite triés très finement afin de dresser « le portrait-robot » de la poubelle vendéenne. Ces caractérisations ont pour objectifs : d'identifier les gisements pouvant faire l'objet d'actions de prévention (gisement d'évitements) et de tri (gisement valorisable) mais également d'évaluer le suivi de l'évolution des installations de traitement.

### Composition des OMR

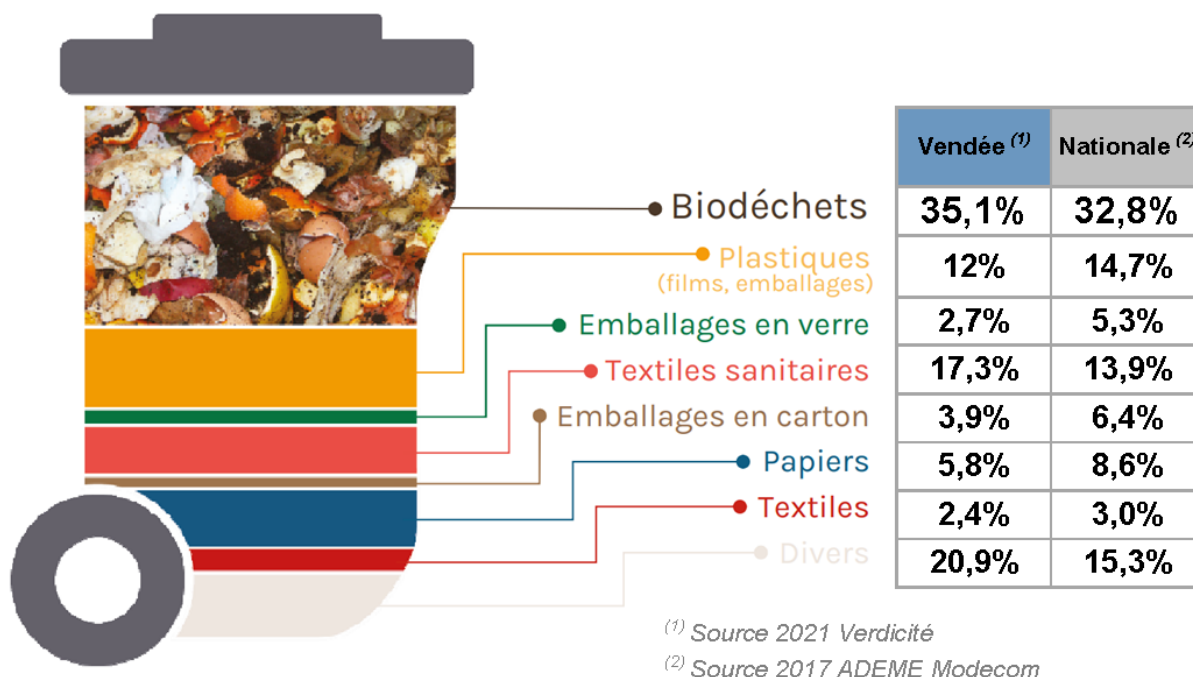


Figure 36 : Composition d'un bac d'ordures ménagères résiduelles vendéen – Comparaison nationale

La campagne de caractérisation menée en 2021 par Trivalis révèle que les principales catégories présentes dans les ordures ménagères résiduelles, sont les biodéchets (35,1%), les textiles sanitaires (17,3%), les films et emballages plastiques (12%) et les combustibles (7,5%) (Le détail de la composition des ordures ménagères résiduelles est présenté en annexe 2, p.92).

Chaque habitant de Vie et Boulogne produit 106 kg d'ordures ménagères résiduelles par an. Par extrapolation, les données issues des caractérisations permettent d'identifier les principaux gisements suivants :

- **46 kg/hab. de déchets putrescibles** qui pourraient être compostés ou réutilisés au jardin (restes alimentaires, déchets de jardin, emballages en carton compostable, mouchoirs en papiers) dont **20 kg de déchets issus du gaspillage alimentaire** (produits alimentaires non consommés et ceux encore sous emballage).
- **22 kg/hab. de déchets recyclables** qui devraient être triés dans les sacs jaunes (emballages plastique, cartons, métal, ...) ou déposés dans les points d'apports volontaires (bouteilles, pots et bocaux en verre et papiers)
- **3 kg/hab. de vêtements, chaussures** qui pourraient être réutilisés (réemploi, don, vente, réparation...)
- **8 kg/hab. de déchets valorisables** qui devraient être redirigés vers une filière de valorisation existante en déchèterie (petits appareils électriques et électroniques, bois, ampoules, miroir, vaisselle, tuyauterie, plâtre, déchets ménagers spéciaux...)
- **26 kg/hab. de déchets résiduels** qui ont réellement leur place dans les OMR dont 9 kg/hab. de textiles hygiéniques (couches, lingettes, ...) pour lesquels des alternatives réutilisables existent.

## Composition des emballages

Pour évaluer la qualité du **tri des emballages**, Trivalis prélève régulièrement des échantillons sur les collectes réalisées par les collectivités, permettant de connaître la composition des déchets recyclables et de contrôler la qualité du tri. Il est nécessaire de connaître ces taux de refus<sup>17</sup> pour permettre d'évaluer l'impact des mesures préventives et de la communication sur la qualité du tri.

En 2020, peu de caractérisations ont été réalisées du fait de la crise sanitaire liée au Covid 19. Les caractérisations prises en compte pour 2020 sont celles de mars 2019 à février 2020 inclus, de ce fait peu représentatifs.

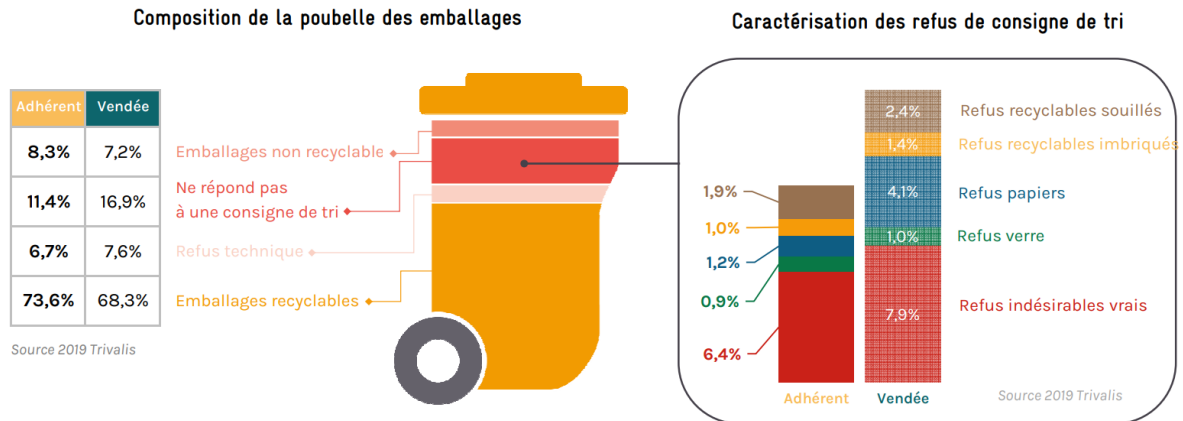


Figure 37 : Composition des emballages sur Vie et Boulogne ("adhérent" = CCVB) - Comparaison départementale

Depuis 2020, Trivalis constate une dégradation progressive de la qualité du tri sur l'ensemble du territoire vendéen. Le taux de refus a évolué de 25% à plus de 31% sur le département. Sur Vie et Boulogne, ce taux est passé de 23% en 2020 à 28% en 2021. Plus d'un déchet sur quatre n'est pas jeté dans le bon contenant.

Cette dégradation de la qualité du tri génère des surcoûts d'exploitation et de charges de traitement qui pèsent in fine sur les collectivités adhérentes, ainsi qu'une saturation du centre de tri et le risque d'export en dehors de la Vendée (pertes de performances du centre de tri).

Les erreurs les plus couramment identifiées sont les papiers, les emballages en verre, les emballages souillés (mal vidés) et imbriqués, les restes de nourriture, les textiles, les appareils électriques mais aussi les déchets de soins (couches, masques...).

La mise en place d'actions de sensibilisation comme des contrôles qualité sur les sacs jaunes représente une action pertinente et efficace pour **améliorer la qualité du tri des déchets recyclables**.

**Une première opération qualité a été lancée dès 2022 sur le territoire de Vie et Boulogne en partenariat avec Véolia. L'objectif étant de sensibiliser les habitants et leur rappeler les consignes de tri.** Au niveau départemental, en 2021, Trivalis a également mené des campagnes de communication d'envergure sur la réduction des emballages, avec une mobilisation des commerçants et des habitants (Cf. Partie actions existantes, p.55).

*=> Enjeux pour la prévention : ces résultats montrent une importante marge de progression de réduction des déchets, notamment des biodéchets et textiles sanitaires. Les actions autour du compostage (à domicile et partagé), du gaspillage alimentaire, du développement du faire soi-même (pour limiter les emballages) ou de l'achat de produits réutilisables plutôt que jetables sont ainsi pertinentes. Il est également nécessaire d'accentuer et de poursuivre la communication sur le tri (emballages et filières existantes en déchèteries notamment).*

<sup>17</sup> Le taux de refus représente ce qui n'est pas conforme aux consignes de tri dans les sacs jaunes.

✓ **Focus sur les déchets de déchèteries**

*Evolution et performances des déchets issus des déchèteries*

Les déchèteries acceptent différents flux de déchets dont les apports de professionnels qui ont leur siège social sur le territoire de la communauté de communes.

En 2020, 12 528 tonnes de déchets ont été collectés en déchèteries (hors réemploi, piles et textiles) soit 281 kg/hab., répartis de la manière suivante :

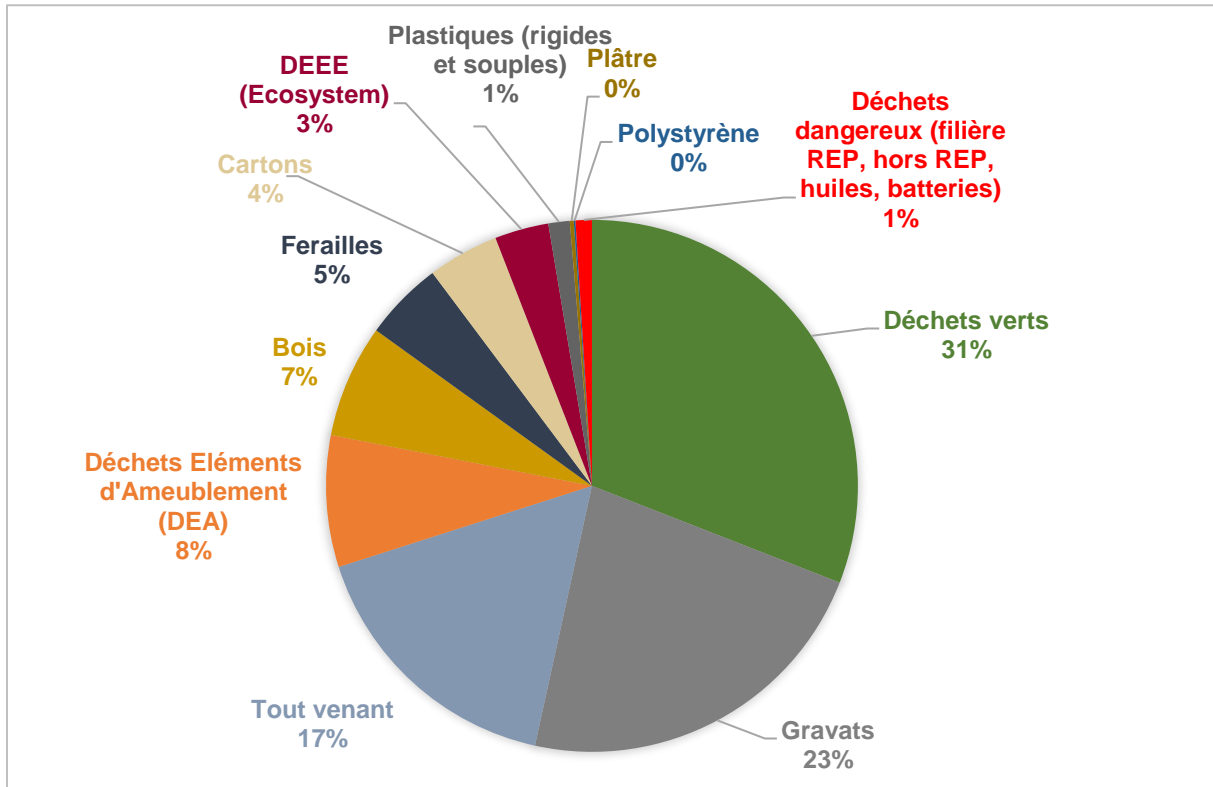


Figure 38 : Répartition des déchets collectés en déchèteries en 2020

La répartition des flux en déchèteries est déséquilibrée : 67 % des flux collectés sont répartis sur 3 déchèteries (Aizenay, St-Paul-Mont-Penit et Le Poiré-sur-Vie).

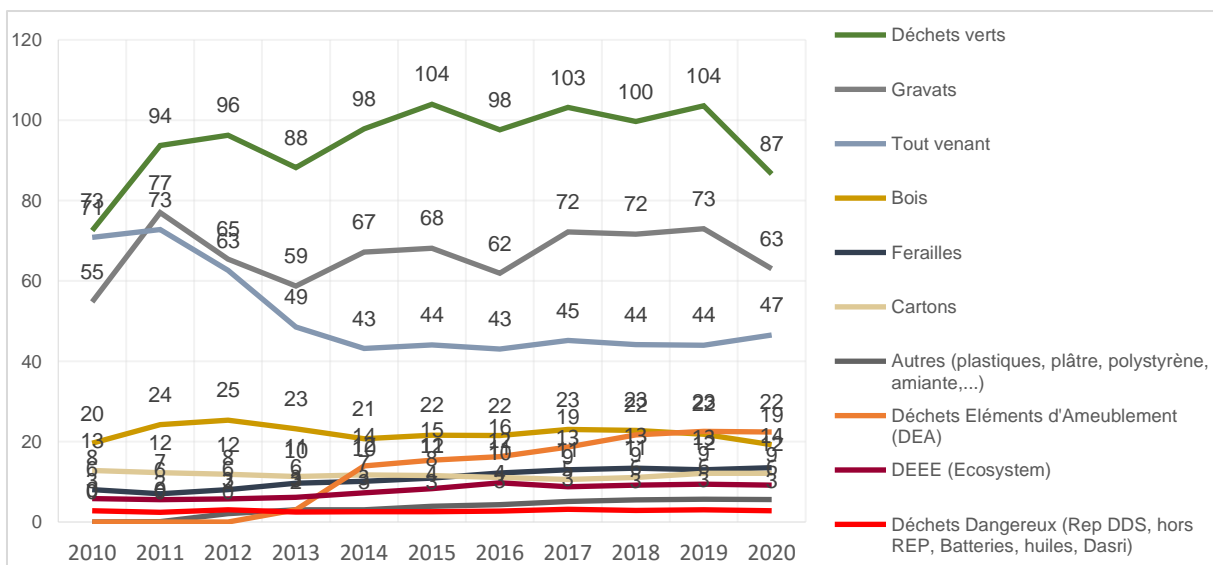


Figure 39 : Evolution des quantités de déchets issus des déchèteries depuis 2010 (en Kg/hab.)

De manière générale, les apports en déchèteries ont fortement augmenté depuis 2010 (+29% des tonnages). La production par habitant est également sur une tendance à la hausse, ce qui signifie que les habitants fréquentent/utilisent chaque année un peu plus le service des déchèteries : 281 kg/hab. en 2020 contre 247 kg/hab. en 2010.

Depuis 2010, la quasi-totalité des flux de déchèteries ont augmenté, seuls les tonnages du tout-venant ont diminué de 25%. Les flux les plus significatifs sont les déchets verts, les gravats et le tout-venant. Ils représentent 70% du gisement collecté en déchèterie en 2020 contre 80% en 2010.

Le captage des déchets verts en déchèteries est important, il est notamment lié :

- À la disparition de plateformes locales de stockage de déchets végétaux (sans valorisation),
- Au développement de la redevance incitative qui a permis la diminution de la collecte des déchets végétaux dans les ordures ménagères – leur ré-orientation vers les déchèteries.
- L'interdiction du brûlage depuis 2012
- La fluctuation des tonnages s'explique aussi par la variation des conditions climatiques.

La mise en place de filières REP (Responsabilité élargie du producteur) explique également cette hausse globale des apports en déchèteries. Cela s'est traduit par une diminution des quantités de tout-venant depuis 2010, soit 47 kg/hab. en 2020 contre 71 kg/hab. en 2010. Ces filières (DDS, DEEE, DEA, plastiques rigides et souples...) ont permis à la fois de détourner ces déchets du tout-venant mais aussi de générer de nouveaux apports.



L'éco-organisme de la Filière Textile



Depuis 2019, on constate que la tendance s'inverse avec notamment une hausse des tonnages du tout-venant de 7% (malgré une baisse départementale) et une diminution des tonnages de déchets verts (-16%), des gravats (-13%) ou des déchets recyclables (bois, ferraille, carton, plastique, plâtre, polystyrène) (-4%).

Comme pour les OMA, ces dernières évolutions de tonnages peuvent être liées à la crise sanitaire qui a fortement impacté le fonctionnement des déchèteries et les tonnages collectés (fermeture durant près de 2 mois au printemps, période la plus propice au dépôt de déchets verts notamment).

En parallèle, la crise sanitaire liée au covid a également fait évoluer les modes de consommation au profit d'une consommation matérielle génératrice de déchets (déménagement, tri, bricolage, jardinage, ...).

#### A noter :

*Dans le cadre de la loi AGEC, de nouvelles REP sont en attente : REP « huiles minérales », « bâtiment » ou PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment), REP « jouets », « articles de sport et loisirs » et « articles de bricolage et de jardin ». Plusieurs questions se posent notamment sur la place de ces filières en déchèteries, comment les intégrer, les moyens humains et matériels...*

*Ces nouvelles REP peuvent être très impactantes sur l'organisation et les modalités de collecte en déchèterie et la déchèterie de demain devra être évolutive. Certaines comme la filière bâtiment souhaitent s'appuyer sur une partie du réseau de déchèteries publiques. Il reste encore beaucoup de zones d'ombre : acceptation ou non des professionnels, impact sur projets CSR issus de tout-venant de déchèteries...*

## Les biens d'équipements (tout-venant, mobilier, DEEE) et déchets dangereux

Au niveau départemental, des caractérisations visuelles sur le tout-venant ont été réalisées par Trivalis afin d'identifier le potentiel de réduction des déchets enfouis et les enjeux qui en découlent. 67% des déchets présents dans les bennes sont à leur place (déchets ultimes non valorisables) et 33 % ne devrait pas s'y trouver dont :

- 23% de déchets qui devraient être redirigés vers une filière de valorisation présente en déchèterie (dont le mobilier et les textiles)
- 10% des déchets interdits (sacs noirs contenant majoritairement des OMR et/ou des déchets valorisables).

Les déchets d'ameublement (DEA/mobilier) ne sont pas toujours bien triés ou partiellement et se retrouvent alors mélangés dans les bennes tout-venant, plastique ou bois.

La présence de déchets valorisables en tout venant est due, soit à l'absence de la filière sur la déchèterie, soit à des erreurs de tri.

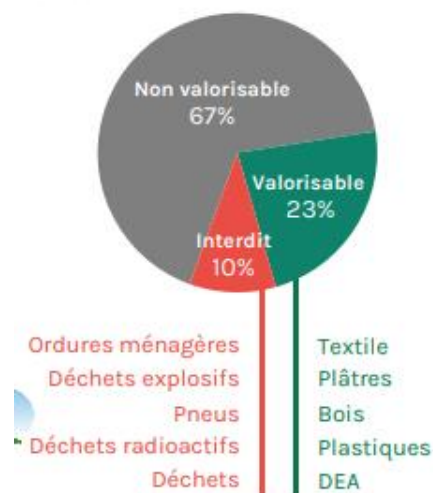
Sur les déchèteries de Vie et Boulogne, toutes les filières actuelles ne sont pas mises en place (plâtre, plastiques) et il n'y a pas de possibilité d'évolution (faute de place).

La plupart des locaux de stockage des DEEE et des déchets dangereux sont également trop petits ne facilitant pas leur tri. Ce qui se traduit par des performances de collecte stagnantes depuis 2010.



Depuis 2016, la communauté de communes est partenaire de la Recyclerie cœur Vendée avec le Pays des Achards et la Roche sur Yon Agglomération. Elle est gérée par l'association Les Chantiers du Réemploi en partenariat avec Trait d'Union. Depuis juillet 2021, ils ont intégré de nouveaux locaux améliorant les conditions de travail du personnel et d'accueil des usagers.

La déchèterie de St Paul-Mont-Penit est le seul point de récupération pour la Recyclerie de la Roche-sur-Yon. En 2020, **3 681 kg d'objets** (vaisselle, décoration, objets de jardinage, puériculture, papeterie...) ont été donnés et transférés à la recyclerie.



Source : caractérisation visuelles  
Pôle déchèterie 2019/2020

*=> Enjeux pour la prévention : communiquer sur la présence de valorisables dans les bennes tout-venant et orienter les flux vers les filières de valorisation adaptées. Dans le cadre du projet de restructuration des déchèteries et de l'évolution des filières, plusieurs éléments doivent être pris en compte afin d'améliorer le captage de certains flux (locaux plus grand pour le stockage des DEEE, DDS et des REP à venir) et diminuer davantage le tout-venant (caissons de réemploi à développer).*

### ✓ La collecte des textiles et des piles

En 2020, Vie et Boulogne dispose de 31 conteneurs publics permanents (23 emplacements), mis à disposition des usagers pour la collecte de textiles, linge de maison et chaussures. Ces conteneurs sont principalement collectés par Le Relais Atlantique (convention avec la CCVB). Des opérations de collecte ont lieu ponctuellement auprès des particuliers, des écoles, des clubs sportifs, du Secours Catholique ou des GMS (opérations cartables, jeans, t-shirts, linge de maison...) avec le Relais Atlantique et Atlantique solution valorisation (ASV), dont le siège se situe à Falleron.

En 2020, la crise sanitaire liée au COVID-19 a perturbé l'ensemble de la filière de collecte et de valorisation des textiles usagés. La collecte des TLC a été interrompue pendant quelques mois. En raison de difficultés économiques et d'un manque de débouchés, les six conteneurs de la Croix Rouge Française ont été retirés.

Ainsi en 2020, près de 190 tonnes de textiles ont été collectés soit 4,3kg/hab. En 2021, avec la reprise d'activité, ce sont 257 tonnes de textiles qui ont été collectés soit 5,8kg/hab.

Les piles sont collectées par Corepile dans les 6 déchèteries du territoire : 4,26 tonnes en 2020, chiffre en constante augmentation.

=> *Enjeux pour la prévention :*

- *Sensibiliser au tri des textiles et communiquer sur les emplacements des conteneurs. Le maillage peut être à revoir à la suite du retrait de bornes sur le territoire ainsi que l'état de certaines bornes et les consignes de tri (pas toujours très visibles, voire inexistante sur certaines bornes).*
- *Communiquer sur la collecte des piles et les alternatives existantes.*

## C. SYNTHÈSE DES PERFORMANCES DE VALORISATION

Les performances de valorisation sont indiquées à l'échelle départementale.

En 2020, les collectivités de Vendée adhérentes à Trivalis ont collecté **457 708 tonnes de déchets**. Trivalis les a traités et en a **valorisé plus de 69%**. Cette performance s'affiche comme exceptionnelle comparée aux objectifs nationaux fixés par la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte (55% de valorisation globale pour 2020 et 65% pour 2025, données hors gravats, déchets dangereux, amiante et extincteurs). La valorisation des déchets dépasse ainsi les objectifs fixés par la loi.

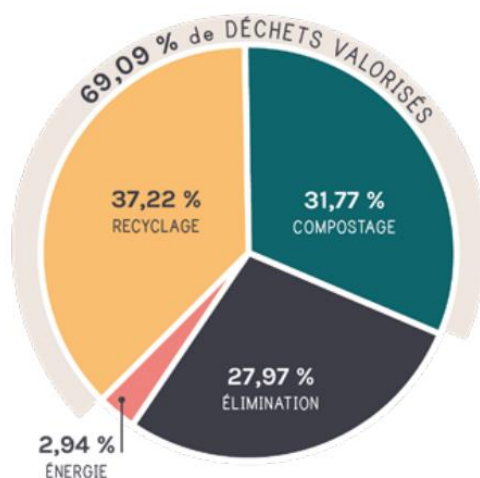


Figure 40 : Performances de valorisation ; Source Trivalis

La valorisation matière comprend le recyclage des matériaux de déchèteries (bois, cartons, mobilier, déchets électriques, ferraille, plâtre, plastiques rigides et souples, polystyrène, ferraille issue des TMB et ceux de la collecte sélective (emballages en sortie de centre de tri, papier et verre).

La valorisation organique ou compostage comprend le compost en sortie de TMB (issu des OMR), les papiers issus des refus de tri, les souches et les déchets verts issus des déchèteries.

La valorisation énergétique concerne pour 2020 les refus de tri (non recyclables) valorisés soit en CSR (Combustible solide de récupération) soit en incinération (production d'énergie) et une partie des OMR en incinération.

L'élimination ou l'enfouissement concerne actuellement le tout-venant de déchèteries, l'amiante, les refus de TMB, une partie des ordures ménagères.

Les gravats ne sont pas pris en compte dans le taux de valorisation globale. Ils sont réutilisés.

=> *Enjeux pour la prévention :*

- *L'objectif de valorisation globale est très satisfaisant, les déchets étant triés et valorisés dans des filières adaptées. Cependant l'objectif du PLPDMA est de réduire les quantités de déchets ou leur nocivité donc d'agir en amont sur les apports et les solutions de consommation plus responsable, de réemploi, réutilisation, réparation, dons.*
- *Tous les particuliers doivent également disposer d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets avant 2024.*

## D. LES DÉCHÊTS D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES (DAE)

Le champ de compétence du PLPDMA concerne les déchets ménagers et assimilés c'est-à-dire les déchets d'activités économiques pris en charge par la CCVB en mélange avec les déchets ménagers (entreprises industrielles et du BTP, artisans et commerçants, services publics, professionnels de santé, tertiaire, ...).

Il peut être important de disposer d'un point zéro et envisager d'éventuelles mesures de prévention permettant de réduire les quantités de DAE pris en charge par la collectivité.

Les données sur les quantités de déchets d'activités économiques sont cependant difficiles à obtenir, car il s'agit de flux peu suivis. L'Ademe estime que 22 % des ordures ménagères résiduelles et au minimum 17 % des déchets collectés en déchèteries correspondent aux DAE collectés en mélange avec les déchets ménagers. L'application de ces pourcentages donne une estimation d'environ 3 160 tonnes déchets.

La mise en place de la Redevance incitative en 2020 a permis d'identifier les gros producteurs du territoire. Une estimation plus précise des quantités de déchets pris en charge pourrait être réalisée sur cette base.

En parallèle, le contrôle d'accès en déchèterie avec barriérage est opérationnel depuis décembre 2021. Ce dispositif a un impact direct et tangible sur les tonnages réceptionnés en déchèteries. Il permet d'avoir une meilleure visibilité sur la quantité et la nature des déchets d'activités économiques. Il est à noter que la redevance professionnelle de la CCVB est la plus faible du département.

*=> Enjeux pour la prévention :*

- Une meilleure connaissance des flux de DAE permettra de mieux accompagner les professionnels dans la réduction à la source et le recyclage de leurs déchets.*
- Les établissements connaissent peu la réglementation que ce soit pour l'obligation du tri à la source des biodéchets (au 1<sup>er</sup> janvier 2023) ou le tri 7 flux.*
- Les Unions des commerçants, la CCI et la CMA peuvent donc être des relais intéressants pour communiquer et mener ce type d'actions. Les tarifs d'accès en déchèterie devront être révisés.*

## ETAT DES LIEUX DE LA PREVENTION ET COMMUNICATION

### A. LES VENDEENS ET LA PREVENTION

Une étude comportementale a été menée par Trivalis en décembre 2020 auprès de 400 Vendéens. Elle montre que 97 % des sondés se sentent personnellement impliqués dans des démarches écoresponsables par rapport à leur production de déchets. Pour la majorité, le tri est la pratique la plus souvent citée pour répondre à cette démarche (94%). **Il va être nécessaire de leur démontrer que le geste du tri doit être dépassé.**

75% pratiquent le compostage des déchets de cuisine. À noter la part importante de maisons individuelles sur le territoire qui facilite le compostage des déchets de cuisine.

Pour les déchets végétaux, 48% les apportent en déchèteries, 47 % les utilisent en paillage ou pratiquent le mulching et 40% les compostent.

Pour les achats et modes de consommation, 53 % déclarent choisir de façon régulière des produits avec peu ou moins d'emballages. 59 % ont le sentiment d'avoir changé leur façon d'acheter, de recycler ou de se débarrasser de leurs vêtements, appareils électroménagers, ... depuis 2 ans. Cependant, la fréquentation de certains points de dépôts (friperie, dépôt-vente ou recyclerie) est encore limitée.

Enfin, la connaissance des Vendéens pour le moteur de recherche Trivaou est faible (20 %) et seulement 29 % des sondés ont collé un Stop Pub sur leur boîte aux lettres. Malgré tout, ce sondage permet de constater une sensibilisation de plus en plus importante des Vendéens par rapport à leur production de déchets et des changements de comportements en cours.

Certaines pratiques sont aujourd'hui encore limitées et offrent une perspective d'évolution en apportant une communication adaptée.

### B. LES ACTIONS DE PREVENTION ENGAGEES PAR THEMATIQUES

Depuis sa création en 2003, Trivalis a porté de nombreuses actions de prévention formalisées depuis 2009 dans des documents stratégiques :

- Programme Local de Prévention (2009-2014),
- Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (2015-2018),
- Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (2016-2019),
- Programme de prévention des déchets et d'économie circulaire (2019-2021).

Les actions majeures de communication et de prévention de ces programmes successifs et les actions portées par la CCVB et autres partenaires ont été identifiés et recensés ci-après par thématiques.

#### ✓ L'éco-exemplarité de la collectivité

La CCVB regroupe plus de 100 agents et dispose de plusieurs équipements et sites communautaires : 3 piscines, 17 médiathèques, une maison de service au public, ... Autant de lieux où différents types de déchets peuvent être générés et d'agents qu'il convient de mobiliser. La collectivité est engagée dans une démarche d'éco-exemplarité : marchés avec critères environnementaux, acquisition de voitures électriques, gourdes pour les agents avec fontaine à eau dans les services, sacs réutilisables, produits bio, locaux et vaisselle réutilisable pour les événements, tri des papiers et des emballages dans les services, ...

D'après un questionnaire envoyé aux communes de la CCVB, près de 70% d'entre elles mettent déjà en place des actions pour limiter la production de papiers ; utilisent des critères écoresponsables dans les marchés publics, utilisent des produits d'entretien ecolabellisés et organisent des « pots » avec de la vaisselle réutilisable, des produits locaux... Des formations ont également été organisées à destination des élus et/ou agents communaux (dématérialisation, produits phytosanitaires, broyage et paillage, sobriété sur notre consommation pour produire moins de déchets).

*=> Enjeux pour la prévention : en lien avec le PCAET, la démarche d'éco-exemplarité sera renforcée avec une sensibilisation des élus et des agents (enquête auprès des agents, diagnostic des services, harmonisation des pratiques, amorce de nouvelles démarches, ...).*

## ✓ **Accompagnement des manifestations et événements**

Au niveau départemental, pour tous les organisateurs d'événements, Trivalis a développé une action intitulé « **le tri est de la fête** » et propose un ensemble de services pour trier et réduire les déchets : location gratuite de gobelets réutilisables, soutien à l'achat de gobelets réutilisables non datés, soutien à la location ou l'achat de vaisselle traditionnelle (vaisselle de seconde main pour 2022). En complément, les organisateurs d'événements ont à disposition, sur [trivalis.fr](http://trivalis.fr), un ensemble de services : information sur le prêt de bacs, sur les produits locaux, téléchargement d'affiches, ...

La CCVB met à disposition des bacs pour les manifestations et des affiches pour les événements du territoire (la demande s'effectue directement auprès des mairies).

D'après le questionnaire envoyé aux communes, près de 70% d'entre elles connaissent « le tri est de la fête » et utilisent essentiellement la location des gobelets et les affiches de tri.

*=> Enjeux pour la prévention : de nombreuses manifestations sont organisées chaque année sur le territoire et génèrent des quantités non négligeables de déchets. Une réflexion devra être menée afin de s'adapter à la diversité des manifestations organisées sur le territoire. Prêt de bacs et accompagnement des manifestations doivent ainsi être pensés ensemble.*

## ✓ **La sensibilisation (jeunes, grand public, touristes)**

### Des animations en classe et visites d'équipements pour les jeunes

La CCVB a proposé pendant plusieurs années des animations pédagogiques avec la Malle Rouletaboule. 2/3 des communes de la CCVB proposent également des journées de nettoyage et des interventions aux écoles avec des partenaires locaux (Elise, la Cicadelle, Vendée Eau, CPIE).

Depuis 2020, la collectivité fait principalement appel aux ambassadeurs de Trivalis pour les animations scolaires par le biais d'une convention, en diffusant le programme pédagogique aux établissements scolaires. Trivalis contribue à la sensibilisation des enfants avec des **animations en classe**, la **visite d'équipements** (VENDEE TRI, Trivalandes), **l'organisation de concours, d'un label Génération Ecoresponsable...**

Depuis 2014, Trivalis et Vendée Eau **sensibilisent les jeunes sportifs à la qualité de l'eau du robinet** et à la réduction des déchets (bouteilles plastique), en remettant **des gourdes** au jeunes licenciés.

Plus récemment **des vidéos Tik Tok** ont été créées par Trivalis, également diffusées sur Facebook et Instagram. Ce réseau social de partage de vidéos, est attractif, notamment pour un public jeune 15- 24 ans.

Dans le cadre du PCAET de Vie et Boulogne, le dispositif « Watty » a également été proposé aux établissements scolaires du territoire courant 2021. C'est un nouveau dispositif de sensibilisation à la transition écologique destiné aux élèves de la maternelle au CM2. Les animations de ce programme sont réalisées par les associations partenaires locales : ELISE et la Cicadelle. Les déchets font partie des thématiques abordées.

### Chiffres clés sur la CCVB :

- Animations scolaires : 71 sur le tri, réalisées par la CCVB (entre 2008 et 2012), 14 interventions de Trivalis en 2021 soit 243 enfants sensibilisés (aucune intervention en 2020 du fait de la crise sanitaire).
- Visites de sites : 43 visites du centre de tri (entre 2008 et 2013) ; en 2021, 12 visites de VENDEE TRI soit 371 élèves sensibilisés et 4 visites de Trivalandes soit 131 élèves sensibilisés.
- Label Génération Écoresponsable : 8 établissements labellisés
- Label E3D (édition 2021) : 2 établissements labellisés
- Distribution de gourdes aux clubs sportifs avec Vendée Eau : 9 clubs de la CCVB
- Dispositif Watty : 9 établissements (2021-2022) soit 44 classes et plus de 1000 élèves sensibilisés

*=> Enjeux pour la prévention : renforcer les animations pédagogiques, notamment auprès du cycle 1. Un accompagnement pourra être proposé aux établissements souhaitant développer des projets autour des déchets. Plusieurs journées de nettoyage sont organisées en partenariat avec les établissements scolaires tout au long de l'année. Une journée mondiale du nettoyage existe déjà et pourrait être proposée au niveau intercommunale (World Clean-up Day France). Trivalis prévoit également de proposer aux CME et CMJ des fiches pratiques et tutoriels (pour la fabrication de boîte à livres, à dons, sacs sans couture, avec des matériaux récupérés) et des animations sur la filière textile.*

## Des actions de communication et de prévention grand public

Au niveau départemental, Trivalis propose de nombreuses actions à destination du grand public, relayées par les collectivités locales :

- **Des campagnes de communication départementale. La dernière en 2021, contre les emballages**, a été relayée par la CCVB. Elle est renouvelée courant 2022.



- **Des chroniques zéro déchet sur RCF Vendée** (coproduction de 44 chroniques en 2021).
- **Des recettes zéro déchet dans le Journal de la Vendée** (350 000 exemplaires diffusées en novembre 2020)
- **Des portes-ouvertes à VENDEE TRI**, lors de la Semaine du développement durable au printemps et la Semaine de réduction des déchets à l'automne
- **Des autocollants gratuits Stop-pub pour réduire les imprimés publicitaires**, 33 % des boîtes aux lettres sont couvertes en Vendée (11% en 2013) contre 18 à 20 % en moyenne sur le territoire national.
- **Des ateliers (gratuits) zéro déchet « c'est moi qui l'ai fait »** sur la fabrication de produits ménagers ou cosmétiques pour réduire les emballages et la nocivité des produits (17 ateliers en 2020, 184 participants).
- **Trois conférences gratuites sur la démarche zéro déchet** (avec Julie Bernier, Jérémy Pichon et Monica Da Silva)
- **L'opération « les influenceurs du zéro déchet »**. Lancée en 2021, 88 foyers volontaires, accompagnés par Trivalis pendant 8 mois, se sont initiés au mode de vie zéro déchet et ont diffusé des messages autour d'eux.
- **Un kit de communication sur l'hygiène féminine lavable**. En Vendée, plus de 10 % de la poubelle ordures ménagères est composée de textiles sanitaires (protections menstruelles jetables, couches, ...). Un courrier et une affiche ont été adressés aux professionnels de la santé des femmes de tout le département.
- **Des communes TEST, expérimentation zéro déchet** : fin 2021, Trivalis a lancé une expérimentation d'un an sur trois communes (Rocheservière, Jard-sur-Mer et Saint-Hilaire-des-Loges). L'objectif final est le déploiement, dans toute la Vendée, d'actions de prévention efficaces. Après un état zéro (caractérisations, pesées) et un diagnostic local, des actions prioritaires ont été définies pour chaque commune (*action en cours*).
- **Des kits « Mes courses zéro déchet »** : en 2021, les collectivités ont reçu des kits zéro déchet pour encourager la démarche vers moins de déchet (*400 kits 0 déchet*).



Au niveau local, au moins 80% des communes distribuent des Stop-pub et partagent les informations de la CCVB sur les déchets via leurs propres réseaux (bulletins municipaux, page Facebook, site internet, newsletters, applications).

### Chiffres clés sur la CCVB :

- Stop Pub disponibles à la CCVB ; pas de données sur le nombre distribués/collés
- Ateliers zéro déchets : 1 atelier « Maison nette » organisé en partenariat avec Trivalis et le CLCV (en 2014) ; 3 ateliers « C'est moi qui l'ai fait » (en 2020), 4 en 2021 dont 2 réalisés par les bénévoles des médiathèque (Saint-Paul-Mont-Penit)
- Les Influenceurs du zéro déchet : 16 influenceurs représentant 10 des 15 communes de la CCVB
- Kits zéro déchet : 34 kits ont été attribués à la CCVB

=> *Enjeux pour la prévention :*

- *Les ateliers de Trivalis seront renouvelés et renforcés (avec d'autres thématiques).*
- *Les kits zéro déchet pourront être distribués dans le cadre d'actions spécifiques (défi familles zéro déchet, démonstration sur stand ou lot à gagner).*
- *Il serait également intéressant de mobiliser les influenceurs, nombreux sur le territoire de Vie et Boulogne (animation d'ateliers, témoignages, ...).*
- *La consommation responsable est une thématique encore peu traitée par la collectivité. La mise en place d'actions facilitant le passage à l'acte (comme le prêt de couches lavables) est à privilégier en passant notamment par les partenaires et relais. Poursuivre les efforts de communication.*

## Sensibilisation des touristes

Depuis 2019, afin de construire des actions cohérentes et efficaces de sensibilisation auprès des touristes, plusieurs rencontres ont eu lieu entre Trivalis, la Fédération Vendéenne de l'Hôtellerie de Plein Air (FVHPA), l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière (UMIH), le Département de la Vendée et Vendée Expansion en charge de Vendée Tourisme.

En 2021, Trivalis a développé, sur son site web, **des pages dédiées aux professionnels de l'hôtellerie de plein air et au profit des touristes**. Différents services sont proposés : **animations, formations et outils de communication sur le tri et la réduction des déchets**.

Trivalis a également diffusé des flyers sur le tri estival à l'ensemble des professionnels du tourisme vendéen (offices de tourisme, fédérations professionnelles, sites culturels...).

=> *Enjeux pour la prévention : les actions de Trivalis seront relayées notamment auprès des hébergeurs touristiques du territoire (gîtes, campings, hôtels). En complément de la redevance incitative, un accompagnement spécifique pourrait être envisagé pour encourager les établissements à aller encore plus loin dans leur démarche de tri et de réduction des déchets (rencontre des établissements ; proposé auparavant sur l'ex-pays de Palluau, diagnostic, proposition d'actions, ...). Y associer l'Office de tourisme et Trivalis.*

## ✓ Le gaspillage alimentaire

Au niveau départemental, plusieurs actions ont été menées sur le gaspillage alimentaire principalement à destination de la restauration collective :

- **Défi zéro gaspi dans les collèges** : dans le cadre du programme « 1 000 écoles et collèges contre le gaspillage alimentaire », lancé par l'Ademe entre 2016 et 2018, le Conseil départemental a développé des actions dans les 35 restaurants scolaires de collèges vendéens. Cette opération intitulée Défi zéro gaspi 2017-2020 a été portée par la diététicienne du Conseil départemental assistée par un agent en service civique. Depuis septembre 2019, le service éducation propose une exposition itinérante aux collèges. En 2021, une nouvelle action a été proposée : « Mets des légumes dans ta vie », à tous les collèges publics.
- **La Chambre d'agriculture** ainsi que le **Groupement d'agriculture biologique (GAB 85)** se positionnent en tant que prestataire local pour la réalisation d'actions contre le gaspillage dans les restaurants scolaires. Celles-ci sont conduites sur les territoires où il y a un projet alimentaire territorial (PAT). *En Vendée, 3 PAT ont été adoptés : Vendée cœur Océan, Pays de Mortagne, Pays de Pouzauges. Plusieurs autres sont en cours d'élaboration.*
- **Le réseau LOCAL « Manger local ce n'est pas banal » VENDEE** a été créé, fin 2014, par l'Association des Maires et Présidents de communautés de Vendée, le Département de la Vendée et la Chambre d'agriculture Pays de la Loire. Ce réseau regroupe aujourd'hui près de 200 adhérents (producteurs, fournisseurs de produits de proximité, collectivités, restaurants scolaires, associations, partenaires techniques ou institutionnels) tous engagés pour plus de produits locaux de qualité dans la restauration collective. La lutte contre le gaspillage alimentaire constitue une thématique portée par le réseau. Trivalis adhère au Réseau LOCAL depuis 2016, et travaille dans ce cadre sur le thème du gaspillage alimentaire.
- **Diffusion d'un kit de communication « Le gaspi ça suffit » et actions contre le gaspillage**. En 2016, le kit « ça suffit le gâchis », composé d'affiches, de fiches pratiques et d'un gâchis pain, à destination des enseignants et gestionnaires de cuisine, a été présenté à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> rencontre du Réseau LOCAL Vendée. Ces fiches actions ont ensuite été testées par l'animateur de prévention sur le territoire du groupement du Sud-Ouest Vendée dans le cadre du programme Territoire Zéro

Déchet Zéro Gaspillage de Trivalis. Depuis 2016 : diagnostic et actions dans 30 écoles, 10 Ephad, 20 restaurants, 4 campings, action dans la grande distribution, 40 foyers témoins pour les particuliers.

- **Relai de la campagne nationale « ça suffit le gâchis »** dans les cinémas de Vendée par Trivalis en 2016.
- **Des ateliers contre le gaspillage alimentaire** : en 2016, en partenariat avec l'association CLCV, Trivalis a proposé aux collectivités de bénéficier gratuitement d'un atelier « Agissons contre le gaspillage alimentaire » destiné aux particuliers.

Au niveau local, la moitié des communes de la CCVB ont développé une action contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et 1/3 envisage de renouveler ou mener une action anti-gaspillage.

#### Chiffres clés sur la CCVB :

- **Défi Zéro Gaspi dans les collèges** : les 2 collèges publics du territoire (Collège Soljenitsyne d'Aizenay et Collège Saint-Exupéry de Bellevigny) ont été diagnostiqués avec un objectif bien en dessous de la moyenne nationale (75gr/plateau contre 120 gr au niveau national). L'exposition a été installée dans ces 2 collèges publics ainsi qu'au collège Sainte-Marie d'Aizenay qui en a fait la demande.

#### *=> Enjeux pour la prévention :*

- *Il serait intéressant de suivre le travail réalisé par le Conseil départemental, les collèges étant identifiés comme « gros producteurs » de déchets et collectés par la CCVB.*
- *En partenariat avec Trivalis, un accompagnement pourra être proposé aux établissements scolaires souhaitant travailler sur le gaspillage alimentaire (réalisation d'un point zéro, mise en place d'action et suivi annuel).*
- *Des ateliers pour les particuliers pourrait être envisagés avec des partenaires locaux ou départementaux (CLCV, collectif zéro reste, épiceries solidaires, ...).*

#### ✓ **Gestion de proximité des biodéchets**

La réglementation pousse les collectivités à accentuer le tri à la source des biodéchets. En Vendée, Trivalis accompagne les collectivités de plusieurs façons (marché de composteurs, pavillons, étude, accompagnement technique, de terrain...). Ci-dessous les principales actions menées par Trivalis et les collectivités depuis 2003 :

- **Une opération départementale de promotion du compostage depuis 2004** (composteurs individuels, pavillons de compostage, lombricomposteurs, ...).
- **Une opération « 1 poule, 2 poules, 3 fois moins de déchets »** (en 2015 et 2016)
- **Diffusion d'un dépliant sur les végétaux à tous les vendéens intitulé « Un jardin plein de vie »** en 2018 (réalisé par Trivalis, le CAUE et Vendée Eau), rappel via les réseaux sociaux en 2021.
- **Diffusion d'une vidéo «Le vol du bourdon»** dans les cinémas de Vendée (2018)
- **Sensibilisation en déchèterie avec le stand « tous au jardin »** crée par Trivalis (promotion du broyage, du compostage, du paillage et de toutes les techniques limitant les apports de végétaux en déchèterie) ; 20 animations sur le département, 300 participants (en 2020).
- **Diffusion de 5 fiches pratiques sur les techniques de réduction de déchets végétaux** pour les élus et agents des espaces verts communaux (2018 et 2019).
- **Des journées techniques à destination des élus et des agents municipaux** pour apporter des solutions pour valoriser sur la commune les végétaux et réduire ainsi les apports en déchèterie (depuis 2016)
- **Une opération de dotation de broyeurs** à destination des communes (2018). En contrepartie du broyeur à prix aidé, les collectivités dotées s'engagent à mener 2 actions de sensibilisation auprès des particuliers et à ne plus déposer en déchèterie des déchets végétaux.
- **Une étude sur les bio déchets** : afin de coordonner les actions conduites en matière de gestion des biodéchets, une Stratégie Départementale de l'Organique (SDO) a été lancée en 2021. Il s'agit d'un projet initié avec 6 collectivités du littoral. Ce projet départemental se décline en 3 axes : la réalisation d'une campagne de caractérisations sur OMR, l'étude d'une collecte séparée des biodéchets des gros producteurs dans un premier temps (débuté en 2021) puis des particuliers (été 2022), un renforcement de la gestion de proximité (enquête sur les pratiques de compostage, renforcement des composteurs

individuels et des sites de compostage, formation aux pratiques du compostage et accompagnement des habitants et des élus locaux).

Au niveau local, l'ensemble des communes de la CCVB se sont engagées à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et mettent en place une gestion raisonnée des espaces verts. 40 % ont déjà mis en place du compostage en restauration collective ou sur d'autres sites (cimetières, salles des fêtes...)

#### Chiffres clés sur la CCVB :

- On estime à plus de 9 500 le nombre de composteurs distribués depuis 2004, soit 53 % des foyers équipés en composteurs individuels<sup>18</sup>. *Cette estimation est à nuancer avec des abandons possibles (composteurs cassés, manque de temps, déménagement, ...)*
- Compostage collectif/partagé : 4 pavillons de compostage en place (2 restaurants scolaires, 1 EHPAD, 1 service technique) et compostage en andain (2 collèges)
- Opération poules (2015 et 2016) : 67 foyers et 7 établissements publics participants

#### *=> Enjeux pour la prévention :*

- *Afin de respecter l'obligation réglementaire du tri à la source des biodéchets pour tous d'ici 2023, la CCVB se doit de poursuivre et de développer la pratique du compostage (individuel et partagé). Des ateliers pourraient être envisagés pour accompagner la pratique (ateliers compostage, stand tous au jardin de Trivalis).*
- *Selon les résultats de l'étude sur les biodéchets, une collecte séparée des biodéchets des producteurs à « activité commerciale » (EHPAD, cantines scolaires, restaurateurs...) pourrait être envisagée. De même qu'un accompagnement pour des sites de compostage partagé.*
- *Les communes de la CCVB devraient bénéficier des journées techniques de Trivalis destinés aux agents et élus pour l'année 2022. Des actions sur le jardinage durable sont également prévues dans le cadre du PCAET. Attention à ne pas sur-mobiliser les communes et les agents.*

### ✓ **Le réemploi et la réparation**

Au niveau national, le défi « Rien de neuf », lancé par l'association Zéro Waste France est un dispositif gratuit qui a pour objectif de réduire l'achat d'objets neufs au maximum pendant un an. Le défi concerne tous les objets du quotidien (vêtements, livres, mobilier, high-tech, électroménager, jeux...).

A l'initiative de Trivalis, des collectivités, d'acteurs de l'économie sociale et solidaire et d'entrepreneurs, 8 recycleries sont réparties sur tout le département. D'autres actions sont mises en place par Trivalis :

- **Des Journées départementales de la réparation**, organisées au sein des recycleries en partenariat avec la CMA. Depuis 2018, 10 journées de la réparation ont été organisées.
- **Une campagne de communication départementale sur le réemploi** en partenariat avec Éco-Mobilier.
- **Un annuaire du réemploi en ligne** (issu d'un projet tuteuré d'étudiants en licence professionnelle)
- **Un accompagnement des recycleries pour rendre leur boutique attractive.**
- **Un soutien des recycleries dans la location de vaisselle de seconde main.**
- **Une campagne de communication départementale sur le retour de la consigne et l'utilisation de contenants réemployables** auprès des professionnels et du grand public.
- Trivalis accompagne le développement départemental de la consigne des bouteilles en verre avec Bout à Bout<sup>19</sup> et expérimente **une offre d'emballages réutilisables (bocaux et boîtes en verre réutilisables sur le secteur des Herbiers)** de juin 2021 à décembre 2022. L'objectif est de tester le conditionnement, la distribution, le transport et le lavage de contenants réutilisables consignés en remplacement des emballages à usage unique dans la restauration privée.
- 34 déchèteries sur 71 sont équipées de bennes ou de locaux de collecte d'objets réutilisables.
- Développement des Repair 'cafés, de boîtes à dons dans de nombreuses communes du département.

#### Chiffres clés sur la CCVB :

- 1 déchèterie équipée d'un caisson de réemploi pour la Recyclerie cœur Vendée (convention de partenariat avec la Roche Agglomération et le Pays des Achards)
- 1 journée de la réparation sur la Recyclerie cœur Vendée

<sup>18</sup> DATAVIV' - Compostage 2010-2020

<sup>19</sup> L'association Bout' à Bout' vise à développer une filière régionale de réemploi comme alternative au recyclage.

- Organisation de repair café, troc à jeux (période de Noël à Palluau 21/12/21),

*=> Enjeux pour la prévention : développer la mise en place de caissons de réemploi en déchèteries, des actions spécifiques sur le réemploi, la réutilisation. Relayer les événements des acteurs du réemploi et de la réparation (guide, annuaire, ...).*

## ✓ Accompagnement des professionnels et développement de l'EIT

**Au niveau départemental**, la CMAR Vendée (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Pays de la Loire) a pour mission de sensibiliser et d'accompagner les entreprises artisanales dans leur transition écologique et numérique. La CMAR accompagne les entreprises dans l'EIT et propose plusieurs dispositifs soutenus par l'ADEME en lien avec la prévention et l'économie circulaire : **le label Eco-défis auprès des entreprises du territoire, l'opération TPE-PME gagnantes sur tous les coûts, le dispositif « Répar'acteurs »**. La CMAR propose également des animations collectives sous différents formats.

Engagés depuis 2013 avec la CCVB, et faisant l'objet d'une convention signée en 2022, ces trois dispositifs vont ainsi être développés sur le territoire dès 2022.

En 2020, Trivalis, en partenariat avec l'association Zéro Waste Vendée, a lancé l'opération « Mon Commerçant Zéro Déchet ». Pour réduire les emballages, les commerçants doivent pouvoir proposer des solutions de vente en vrac, accepter les contenants réutilisables ou encore proposer des emballages consignés. Cette opération consiste à former des habitants volontaires pour aller à la rencontre de leurs commerçants et les engager dans une démarche de prévention... Des réunions d'informations sont également proposées aux commerçants souhaitant s'engager.



D'après le questionnaire envoyé aux communes, 2/3 d'entre elles sont intéressées pour mener une opération de sensibilisation auprès de leurs commerçants.

### Chiffres clés sur la CCVB :

- 1 commerçant zéro déchet identifié sur la CCVB (le Bocal d'Antoine aux Lucs-sur-Boulogne).
- 78 Répar'acteurs identifiés dans l'annuaire national des « Répar'acteurs ».

*=> Enjeux pour la prévention : il est à noter, qu'une fiche action du PCAET portée par le service développement économique, a pour objectif de développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT).*

## ✓ Mise en œuvre d'outils économiques

Au niveau départemental, **la tarification incitative sur ordures résiduelles** concernait 66 % de la population vendéenne en 2020. L'objectif étant d'atteindre 100% des collectivités en 2035. 8 collectivités ont également mis en place des contrôles d'accès limités à leur déchèterie, soit 46 % de la population vendéenne.

Depuis 2015, Trivalis accompagne les collectivités adhérentes dans le passage à la tarification incitative et au contrôle d'accès en déchèteries. Afin de réduire les quantités d'emballages et de favoriser les gestes préventifs, la mise en place d'une tarification incitative nouvelle génération (comprenant à la fois les ordures ménagères résiduelles et les emballages) a été mise en place à Challans Gois Communauté.

En 2019, une première réflexion a conduit à la mise en place d'un programme d'actions visant à proposer aux habitants des solutions pour réduire les emballages (Cf. *Actions de communication et de prévention grand public, p.51*).

### Chiffres clés sur la CCVB :

- Redevance incitative en place au 1<sup>er</sup> janvier 2020
- Contrôle d'accès en déchèterie en place fin 2021
- Restructuration des déchèteries en cours

*=> Enjeux pour la prévention : le développement de leviers incitatifs pour encourager les comportements vertueux (réduction et tri des déchets) semble nécessaire pour diminuer de façon significative les DMA du territoire. Ces leviers peuvent être de natures différentes : réduction des fréquences de collecte, limite de volume en déchèterie, révision des tarifs d'accès pour les professionnels, ...*

## C. LES ACTEURS ET PARTENAIRES POTENTIELS

L'identification des acteurs permet de faire un état des lieux des forces vives sur le territoire et de leurs compétences en matière de prévention. Les acteurs constituent, souvent de manière combinée :

- Des cibles génératrices de déchets (à sensibiliser, informer, accompagner pour qu'elles pratiquent les actions de prévention) ;
- Des relais (diffusant vers d'autres cibles : membres, agents, clients etc.) ;
- Ou des partenaires (organisant eux-mêmes la mise en œuvre de façon plus ou moins autonome).

Les actions de prévention peuvent être relayées sur le territoire par les institutions, l'Etat, les acteurs économiques, sociaux, associatifs et tous types d'acteurs en lien avec la thématique prévention des déchets.

### Liste non exhaustive pouvant évoluer dans le temps :

#### Les acteurs institutionnels :

- L'Ademe des Pays de la Loire (partenaire et financeur potentiel selon les thèmes abordés - appels à projets)
- La Région Pays de la Loire (Plan régional de prévention et de gestion des déchets)
- Le Conseil départemental (gaspillage alimentaire dans les collèges, Plan Vendée biodiversité climat)
- Les syndicats départementaux : Trivalis, Vendée Eau (qualité de l'eau)
- Les autres acteurs régionaux : Air Pays de la Loire, DRAAF (Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt), la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire)

Réseaux, fédérations, et chambres consulaires : CMA, CCI, CAPEB, Chambre d'Agriculture, Fédération Régionale de l'hôtellerie de plein air, Gab85, Réseau permaculture 85, la FREDON, CLER, Les Colibris, Graine des Pays de la Loire, Eco-Evenement.org, Terres & Rivières, FNE Pays de la Loire, les Petits Débrouillards, Réseau vrac...

#### Organismes partenaires et prestataires :

- Les éco-organismes (CITEO, Refashion, EcoDDS, Ecomobilier, Corepile, Ecosystem)
- Véolia (prestataire de collecte)

#### Les collectivités locales et leurs services :

- Les différents services et agents de la CCVB (PCAET, développement économique, population, tourisme...)
- Les 15 communes du territoire et l'ensemble de leurs services (services administratifs, techniques, jeunesse, communication, restauration scolaire, CME, CMJ, ...)
- Les CCAS et les deux centres sociaux (Mosaïque et Solidavie)
- L'office de tourisme
- Le réseau des médiathèques de Vie et Boulogne et leurs bénévoles
- Les autres collectivités de Vendée (échanges, partage, mutualisation des actions)

Les structures publiques d'accueil de la jeunesse et des seniors : crèches, écoles, collèges, lycée, accueils de loisirs et périscolaires, EHPAD.

#### Les associations et structures de l'économie sociale et solidaire :

- Associations départementales (CLCV, UFC Que Choisir)
- Associations de parents d'élèves et associations jeunesse (périscolaires, maison des jeunes)
- Associations de solidarité-caritatives (Familles rurales, Emmaüs, restos du cœur, secours catholique, secours populaire, épiceries solidaires)
- Associations sportives et culturelles, comités des fêtes
- Associations et unions de commerçants, AMAP (Association pour le maintien d'une agriculture paysanne), ADVDA (Association pour le développement de la vente directe en agriculture)
- Association d'éducation et de sensibilisation à l'environnement
- Collectifs et réseaux citoyens (Zéro Waste Vendée, la Forge créative, DLC Bocage Vendéen, collectif zéro reste - Village de la Vergne)
- Des structures de l'ESS (le Relais, Tripapyrus, Trait d'union, la recyclerie cœur Vendée, Emmaüs, Soliha)

Autres acteurs : bailleurs sociaux, GMS (grandes et moyennes surfaces, ...), producteurs locaux (visite et vente la ferme, vrac...), magasins bio et vrac, professionnels de santé, professionnels de la réparation et du réemploi, hébergeurs touristiques (gîtes, campings, hôtels ...), CAUE85, Terra Aménité, entreprises de l'économie circulaire, des créateurs du zéro déchet.

Pour plus de lisibilité, les principaux acteurs recensés ont été rassemblés par thématiques d'intervention liée à la prévention dans le tableau ci-dessous :

Thèmes Types d'acteurs	Education et sensibilisation des publics	Compostage et jardinage durable	Consommation responsable (familles, social, habitat)	Gaspillage alimentaire, circuits courts, vrac	Réparation, réemploi, don, partage	Economie circulaire/entreprises
Réseaux, fédérations, syndicats	CLER (programme DECLICS Défi Familles à Energie Positive, Zéro Déchet, Eco-Watt, Bio Famille), Les Colibris, Graine des Pays de la Loire, Eco-Evenement.org, Terres & Rivières, FNE Pays de la Loire, Petits Débrouillards	Réseau permaculture 85 La FREDON (zéro phyto)	Vendée Eau (qualité de l'eau)	Chambre d'Agriculture Gab 85 Réseau vrac		CMA CCI CAPEB
Associations et structures de l'ESS	Association Elise (Watty & Moby, un air sain dans mon logement), ADEV, la Cicadelle, LPO, Vendée Nature Environnement, CPIE Vendée & Logne et Grand Lieu Solihha (gens du voyage)	Les Jardins Familiaux Agésinates (géré par le Centre social Mosaïque), La Petite Utopie (permaculture), le jardin des 5 sens, Astûr Pourquoi Pas, Ma petite ferme chez vous, CPIE Vendée, Logne et Grand Lieu	Centre Social Associatif et Familial Mosaïque (géré par l'association Mosaïque), centre Social Solidavie (géré par association Solidavie), UFC Que Choisir, CLCV, AFR, Restos du cœur, Secours catholique, populaire	AMAP (Falleron), ADVDA, trois épiceries sociales et solidaires Les jardins de l'Aumônerie (ACEMUS)	Repair Café (centre social Mosaïque), Re'joués ensemble, Zéro Waste France (Défi Rien de Neuf) Emmaüs, le Relais, la Recyclerie cœur Vendée	Associations et unions de commerçants (UCAD, ACAPL, ACAM, REACTIV, CAPEGENOT, ...), ORACE, RUPTUR Trait d'Union, Tripapyrus
Collectifs de citoyens	Collectif zéro déchet (zéro Waste Vendée), la Forge Créative			DLC Bocage Vendéen, Collectif Zéro reste - Village de la vergne		
Créateurs/ blogueurs zéro déchet	Les ateliers du vigneau (cosmétiques), Akoya, Atelier du Furoshiki, Sakaidi, Les langes de Flo, les Eco loutres, Macapi, ... Zéro déchets - Les Créateurs de Vendée (createurs-vendee.fr), Marion Jarillot, les boîtes nomades					
Autres acteurs	Eco-organismes (Défi Ecosystem, Club Citeo), le Jardin botanique d'Alkinoos (Visite pédagogique), Cin'étoile (ciné-débat),	CAUE 85, Terra Aménité, bailleurs sociaux, Valdéfis,	GMS, professionnels de santé	Producteurs locaux, magasins bio et vrac (Epistream, le Lutin bio, Biocoop), Ekoverde	Professionnels de la réparation et du réemploi (les Ateliers du Bocage, Cycles o'vent, ...)	Commerçant, artisans, industriels, Océplast, Océwood, Ad-Quat, Alegina

=> Enjeux pour la prévention : les acteurs identifiés et pouvant être impliqués dans le programme sont relativement nombreux et variés, ce qui représente une bonne première base de données (majorité d'acteurs déjà mobilisés dans le cadre du PCAET).

## D. OUTILS DE COMMUNICATION ET EVENEMENTS

Afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, il est nécessaire d'assurer une communication permettant de faciliter l'appropriation des enjeux de la prévention des déchets et de donner de la lisibilité aux actions engagées. Les principaux outils de communication déjà existants et envisagés sont présentés ci-dessous :

### Outils « print » :

- Magazine semestriel de la CCVB,
- Rapport d'activités de la CCVB et rapport d'activités déchets
- Propre au service déchets : les calendriers des collectes annuels, une lettre d'infos annuelle, un guide du tri (à faire évoluer), guide du compostage, des panneaux déchèteries, stop pub, affiches consignes (événements, collectifs, ...)
- A développer : kakemonos, brochures sur la prévention, ...

### Outils numériques :

- Site internet de la CCVB et de l'Office de tourisme
- Newsletters : une mensuelle CCVB, une tous les 2 mois du Relais Petite Enfance et 1 tous les 2 mois pour les agents
- Réseaux sociaux : page Facebook de la CCVB, de l'Office de tourisme et du réseau des médiathèques

### Communiqué et point presse :

- Presse écrite : Ouest France, Journal du Pays Yonnais, Le Courrier Vendéen
- Presse écrite et internet : le Journal de la Vendée, Demain Vendée
- Télévision : France 3 – La Roche-sur-Yon, TV Vendée
- Radio : Alouette, Dig Radio, France Bleu Loire Océan, Hit West, RCF

### Autres outils

- Malles pédagogiques pour les animations scolaires (à développer)
- Réseaux et outils des communes (bulletins communaux, pages Facebook, site internet, panneaux d'affichage, application intra-muros, ...)

Sont recensés ci-dessous, les principaux événements et semaines thématiques pouvant donner lieu à des actions de sensibilisation et de communication :

Evènements	Période de l'évènement
Brocantes, braderies, vide-greniers, ...	Tout au long de l'année
Foires et fête traditionnelles (Foire des Lucs, ...)	Tout au long de l'année
Marchés (alimentaires, de producteurs, de printemps, de Noël, ...)	Tout au long de l'année
Evènements sportifs et culturels (motocross, festivals, ...)	Tout au long de l'année
Aiz'net et Semaine verte (Aizenay)	Avril/septembre
Objectif 0 déchet (Poiré-sur-Vie)	Septembre/octobre
Les Rendez-vous pour le climat (PCAET)	Septembre/octobre
Journée mondiale du recyclage	Mars
Semaine des alternatives aux pesticides	Mars
Quinzaine du compostage	Mars/avril
Journée mondiale de la Terre	Avril
Journée mondiale de l'environnement	Juin
Semaine Européenne du Recyclage des Piles	Septembre
Journée mondiale de nettoyage (Clean Up Day)	Septembre
Semaine Européenne du Développement Durable (SDD)	Septembre/octobre
Journée internationale et nationale du gaspillage alimentaire	Septembre et octobre
Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)	Novembre

*=> Enjeux pour la prévention : la communication interne à destination des agents peut être utilisée pour développer le volet éco-exemplarité de la CCVB. Chaque année, des centaines d'évènements sont organisés sur le territoire de la CCVB. Des semaines thématiques sont identifiées comme portes d'entrées pour sensibiliser les usagers. Dans le cadre du programme d'actions, il est impératif de prévoir un plan de communication et des moyens adaptés pour assurer le pilotage et le déploiement de ces actions*

## SYNTHESE ET ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC

### ✓ Gisements d'évitement prioritaires et enjeux de prévention

Le tableau ci-dessous présente les gisements du territoire sur lesquels agir pour réduire la production de déchets selon plusieurs paramètres : la part de chaque gisement et leur évolution, la réglementation et la priorité au niveau national et régional et le résultat des actions déjà engagées et le potentiel à venir

Gisement : produits/déchets	Eléments de diagnostic	Priorité	Enjeux / mesures de prévention
<b>Gisement des putrescibles =&gt; 133 kg/hab. en 2020</b>			
<b>Déchets verts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gisement important de déchets verts, 87 kg/hab. en 2020, qui augmente depuis 2010</b> (31 % des déchets en déchèteries, 17% des DMA)</li> <li>• Même si ce gisement est déjà valorisé à 100 % (valorisation organique), il peut faire l'objet d'actions de réduction sur place : broyage, paillage, compostage, gestion différenciée ...</li> <li>• <b>Un territoire propice aux actions liées à la matière organique</b> avec un nombre important de logements individuels (90%)</li> <li>• Le PRPGD prévoit de réduire de près de 50% la quantité de DV pour atteindre 58 kg/hab. d'ici 2031 (objectif très ambitieux)</li> </ul>	<b>1. Fort</b>	<p>Promouvoir les pratiques alternatives de gestion des déchets verts afin de limiter les apports en déchèteries.</p> <p>Encourager la valorisation sur place, dans les jardins (ateliers pratiques, démonstrations...)</p>
<b>Biodéchets des OMR</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une production d'OMR par habitant en forte baisse depuis l'extension des consignes de tri (2017) et la RI (2020) (21% des DMA)</li> <li>• <b>Gisement important de biodéchets dans les OMR, 46 kg/hab. en 2020 (44% des OMR)</b> (dont 27 kg/hab. de déchets compostables)</li> <li>• Le gaspillage alimentaire est estimé à près de 20 kg/hab. en 2020</li> <li>• La LTECV prévoit qu'avant 2024 chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères. Elle impose aux collectivités territoriales d'engager des démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les services de restauration qu'ils gèrent.</li> <li>• Le PRPGD prévoit de réduire de près de 60% la quantité de biodéchets présents dans les OMR pour atteindre 10,5 kg/hab. d'ici 2025.</li> <li>• La loi AGECE impose comme objectifs de réduction du gaspillage alimentaire :                     <ul style="list-style-type: none"> <li>- 50% dans la restauration collective, d'ici 2025, par rapport au niveau de 2015</li> <li>- 50% d'ici 2030, par rapport au niveau 2015, dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale</li> </ul> </li> </ul>	<b>1. Fort</b>	<p>Promouvoir et développer la pratique du compostage (domestique et partagé) auprès de différents publics (ménages, habitat collectif, établissements, gros producteurs, ...).</p> <p>Encourager les ménages à aller plus loin dans leur pratique (ateliers, démonstrations, ...)</p> <p>Lutter contre le gaspillage alimentaire (dont la restauration collective)</p> <p>Etude de la collecte des biodéchets</p>

Gisement des recyclables => 128/ kg/hab. d'ici 2020			
<b>Verre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte sélective du verre (PAV) : bonne performance de collecte (50 kg/hab.), qui augmente depuis 2010 (10% des DMA)</li> <li><b>Potential de valorisation : gisement global de 52 kg/hab. d'emballage en verre dont 2 kg/hab. encore présent dans les OMR et les sacs jaunes.</b></li> <li>La LTECV prévoit d'atteindre 65% de valorisation (matière et organique) d'ici 2025.</li> <li>La Loi Climat et Résilience prévoit d'accélérer le développement de la vente en vrac et de la consigne du verre.</li> </ul>	<b>3. Faible</b>	Difficile de réduire la production de verre localement (seule alternative: le retour de la consigne)
<b>Emballages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Collecte sélective des emballages (PAP) :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Bonne performance de collecte (42 kg/hab.) et qui augmente depuis l'extension des consignes de tri (2017) et la RI (2020) (8% des DMA)</li> <li>Mais augmentation du taux de refus dans les sacs jaunes</li> </ul> </li> <li><b>Potential de valorisation important, gisement global de 51 kg/hab. d'emballages dont 15 kg/hab. encore présents dans les OMR.</b></li> <li>La LTECV prévoit d'atteindre 65% de valorisation (matière et organique) d'ici 2025.</li> <li>La Loi Climat et Résilience prévoit d'accélérer le développement de la vente en vrac</li> </ul>	<b>1. Fort</b>	<p>Promouvoir l'utilisation de produits générant moins de déchets d'emballages et réutilisables (vrac, consignes, produits faits maison, locaux et de saison, ...) auprès des ménages et hors foyer (manifestations, salles des fêtes, salles de sport, ...)</p> <p>Encourager les habitants à adopter une consommation responsable et poursuivre la communication sur les consignes de tri.</p> <p>Inciter les commerçants, entreprises à adopter de nouvelles pratiques (tri/prévention)</p>
<b>Papiers</b>	<p>Collecte sélective des papiers (PAV) : performance de collecte moyenne (20 kg/hab.) et qui diminue depuis 2010 (4% des DMA)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b>Potential de valorisation : gisement global de 25 kg/hab. de papiers dont 5 kg/hab. encore présent dans les OMR et les sacs jaunes.</b></li> <li>Le taux d'équipement en Stop Pub n'est pas connu sur le territoire mais suppose un potentiel d'équipement en autocollant encore important (Niveau national : 15 % en 2015).</li> <li>La LTECV prévoit d'atteindre 65% de valorisation (matière et organique) d'ici 2025.</li> <li>La Loi Climat et Résilience prévoit rend possible l'expérimentation du « Oui pub ».</li> </ul>	<b>2. Moyen</b>	<p>Promouvoir les écocestes permettant la réduction des papiers (réduction des imprimés non sollicités avec un Stop-pub, réduction des impressions, recto-verso, dématérialisation, ...)</p> <p>Poursuivre la communication sur les consignes de tri et développer la collecte sélective de ce flux pour des acteurs ciblés (entreprises, administrations, et ménages).</p>

Gisement des valorisables => 157 kg/hab. en 2020			
Biens d'équipement (tout-venant, mobilier, DEEE)	<p><b>Gisement important de biens d'équipement pouvant être réutilisés, encore présents dans le tout-venant (47 kg/hab.), les DEA (22 kg/hab.) et les DEEE (10 kg/hab.) (16% des DMA)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu de réemploi : 1 déchèterie sur 6 équipée d'un caisson et 1 recyclerie en dehors du territoire</li> <li>• Tout venant non valorisé (enfouissement) ; DEA et DEEE : valorisation matière.</li> <li>• Le PRPGD prévoit d'améliorer le taux de captage des DEEE pour atteindre un ratio de 15 kg/hab. d'ici 2025 et 16 kg/hab. d'ici 2031.</li> <li>• La LTECV fixe comme objectif de développer le réemploi et la réutilisation.</li> <li>• La loi AGECE fixe comme objectif d'atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en 2030 en matière de remploi et de réutilisation</li> </ul>	1. Fort	<p>Promouvoir et développer la réparation, le réemploi et la réutilisation d'objets pour allonger leur durée de vie (caisson de réemploi, Repair café, "gratifiera")</p> <p>Encourager et favoriser le don, le partage et la location d'objets.</p> <p>Poursuivre la communication sur les consignes de tri (filiales REP existantes, reprise du 1 pour 1, ...)</p>
TLC (Textiles, Linge et Chaussures)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collecte des textiles (PAV) : performances de collecte plus élevée qu'au niveau national (4,3 kg/hab. contre 3,1 kg/hab. en 2020)</li> <li>• <b>Potentiel de valorisation encore important : gisement de 3 kg/hab. de textiles dans les OMR</b></li> <li>• La LTECV fixe comme objectif de développer le réemploi et la réutilisation (dont les textiles)</li> </ul>	1. Fort	<p>Promouvoir et développer le réemploi et la valorisation des textiles (nouveaux points de collecte, opérations ponctuelles, ...)</p> <p>Poursuivre la communication sur les consignes de tri des textiles.</p>
Couches et textiles hygiéniques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gisement important de couches et textiles hygiéniques dans les OMR, 9 kg/hab. en 2020 (dont 6 kg/hab. de couches bébé et textiles hygiéniques)</b></li> <li>• Moins important en quantité, mais impact environnemental non négligeable</li> <li>• Ce gisement peut faire l'objet d'actions de sensibilisation aux alternatives réutilisables et durables.</li> </ul>	1. Fort	<p>Promouvoir l'utilisation de produits réutilisables générant moins de déchets (lingettes, couches, ...)</p> <p>Encourager les habitants à adopter des pratiques d'hygiène plus durable (ateliers, démonstrations...)</p>
Déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gisement faible de déchets dangereux, 3 kg/hab. en 2020, collecté en déchèterie (peut être encore amélioré) (0,6% des DMA)</b></li> <li>• Moins important en quantité mais impact environnemental non négligeable</li> <li>• Le PRPGD prévoit d'améliorer le taux de captage des déchets dangereux pour atteindre un ratio de 4,5 kg/hab. d'ici 2025.</li> </ul>	2. Moyen	<p>Promouvoir l'utilisation de produits durables et moins nocifs.</p> <p>Encourager les habitants à adopter une consommation responsable et poursuivre la communication sur les consignes de tri (filiales REP existantes, ...).</p>
Déchets inertes / gravats	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Gisement important de gravats, 63 kg/hab. en 2020 (22 % des déchets de déchèteries, 13% des DMA)</b></li> <li>• Les gravats sont déjà réutilisés (marché départemental Trivalis)</li> </ul>	2. Moyen	<p>Développer le réemploi en direct des gravats (matériau-thèque, déchèterie professionnelle)</p>

## ✓ Analyse AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces)

La Matrice AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces) récapitule les atouts/faiblesses internes du projet, ainsi que les opportunités/menaces, externes, liées à son environnement territorial. Cette analyse se base sur les éléments d'enseignement à retenir pour les différentes thématiques du diagnostic :

- Le profil socio-économique et ressources du territoire ;
- La gestion des Déchets Ménagers et Assimilés ;
- L'analyse des actions existantes ;
- Les acteurs et dynamiques du territoire ;
- Les gisements d'évitement prioritaires

ATOUPS (facteurs internes)	FAIBLESSES (internes)
<b>Profil socio-démographique</b>	
<p><b>Population plutôt jeune et familiale</b> (cibles à privilégier) <b>et sédentaire</b> (actions pérennes)</p> <p><b>Territoire mixte rural et un habitat essentiellement pavillonnaire avec jardin</b> (propice aux actions liées aux déchets organiques)</p> <p><b>Territoire qualifié de résidentiel, majorité d'actifs travaillant en dehors du territoire</b> (potentiellement une consommation hors territoire)</p>	<p><b>Population en constante augmentation</b> (nécessité de renouveler et adapter les messages)</p> <p><b>Population absente en journée</b> (à sensibiliser plutôt en soirée ou les week-end)</p>
<b>Acteurs et dynamiques du territoire</b>	
<p><b>Un territoire attractif avec une forte proportion d'activités tertiaires</b> (actions éco-exemplaires, consommation responsable, économie circulaire...)</p> <p><b>Attrait touristique avec une capacité d'accueil importante</b> (porte d'entrée pour sensibiliser les professionnels du tourisme et les touristes)</p> <p><b>De nombreuses structures liées à la petite enfance, à l'enfance et la jeunesse</b> (incluant des services de restauration, actions antigaspi)</p> <p><b>De nombreux équipements culturels, sportifs et une dynamique associative</b> (à mobiliser pour des événements responsables)</p> <p>De nombreux acteurs mobilisés et mobilisables sur le sujet de la prévention des déchets</p>	<p><b>Des acteurs économiques peu et plus difficile à mobiliser</b> dans le cadre des actions de prévention des déchets déjà menées</p> <p><b>Adaptation des actions, des messages en fonction du public et du type d'évènement</b> (mobilisation de moyens humains, multiplication d'outils de communication...)</p>
<b>Gestion des déchets</b>	
<p><b>Une tendance à la baisse de la quantité de DMA produit par habitant</b> (des résultats encourageants)</p> <p><b>Redevance incitative et extension des consignes de tri en vigueur sur le territoire</b></p> <p><b>De bonnes performance de tri et une production d'OMR proche des 100kg/hab.</b></p> <p><b>Une faible production de déchets en déchèteries malgré une hausse de fréquentation</b></p> <p><b>Nouvelle signalétique et contrôle d'accès en déchèterie</b> (levier de réduction des DMA important)</p> <p><b>Projet de restructuration des déchèteries engagé</b></p> <p><b>Bonne performance de collecte des textiles</b></p> <p><b>Présence d'une déchèterie professionnelle</b></p>	<p><b>Dégradation de la qualité du tri</b></p> <p><b>Potentiel important de réduction dans les OMR</b> (plus de 70% des déchets n'y ont pas leur place)</p> <p><b>Un gisement de déchets vert important et qui augmente.</b></p> <p><b>Hausse des déchets ultimes</b> avec la présence de déchets pouvant être détournés vers des filières existantes ou réutilisés</p> <p>Une déchèterie sur 6 équipées d'un caisson de réemploi (Recyclerie)</p> <p><b>Faible quantité de déchets dangereux collecté</b></p> <p><b>Redevance professionnelle la plus faible de Vendée</b> (à réviser)</p> <p><b>Pas de visibilité sur les DAE</b></p>

Etat des lieux de la prévention	
<p><b>Des actions de prévention existantes :</b> animations pédagogiques, compostage depuis 2004, distribution de poules, Stopub, collecte des textiles, actions auprès des commerçants et des hébergeurs touristiques</p> <p><b>Des actions de prévention développées dans les communes</b> (à valoriser et à développer)</p> <p><b>Développement et promotion du réemploi avec la Recyclerie Cœur Vendée</b> (conventionné avec les Achards et la Roche-sur-Yon)</p>	<p><b>Portage des actions souvent à l'initiative de Trivalis</b> (au niveau départemental, ne peut donc pas couvrir l'ensemble du territoire)</p> <p><b>Manque de visibilité et de suivi des actions déjà mise en place</b> (pour la CCVB lié à la fusion, pertes d'informations)</p> <p><b>Moyens humains dédiés à la prévention</b></p> <p><b>Recyclerie située hors territoire</b> (peu de visibilité sur la fréquentation et les dépôts de Vie et Boulogne.)</p>
Communication et évènements	
<p><b>Nombreux supports de communication à disposition</b></p> <p><b>Bonne communication, diffusion des actions menées par les services</b> (déchets et communication)</p> <p><b>De nombreux lieux de rencontres et évènements organisés</b></p>	<p><b>Peu de supports liés à la prévention mais plutôt axés sur le tri</b> (à développer)</p> <p><b>Peu d'actions menées lors de semaines thématiques liées à la prévention</b> (nécessiter de réaliser un plan de communication)</p> <p><b>Peu de moyens humains à disposition</b> (mobilisation sur les évènements)</p>
Stratégie de territoire	
<p><b>Plusieurs projets de territoire et un PCAET engagé</b></p> <p><b>Interaction et échange entre les services</b></p>	<p><b>Multiplication des besoins en fonction des sujets</b></p>
OPPORTUNITES (facteurs externes)	MENACES (facteurs externes)
<p><b>Dynamique départementale engagée</b> depuis quelques années (Trivalis)</p> <p><b>Accompagnement des déchèteries par Trivalis</b> (dans l'optimisation du tri et la valorisation).</p> <p><b>Réalisation d'études départementales</b> (bio déchets en 2021-2022)</p> <p><b>Prise de conscience progressive de la population</b> sur les enjeux environnementaux</p> <p><b>Un réseau important de partenaires et relais déjà mobilisés</b> (dans le cadre du PACET)</p> <p><b>Cadre et objectifs réglementaires incitatifs</b> (LTECV, Egalim, AGECE, biodéchets..., tri « 7 flux » pour les entreprises et administrations...)</p>	<p><b>Hausse de la TGAP (enjeu financier)</b></p> <p><b>Contexte économique et sociale difficile lié en partie COVID</b></p> <p><b>Maintenir une dynamique sur 6 ans</b></p> <p><b>Ne pas sur mobiliser les acteurs</b></p>

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le



ID : 085-200072882-20221017-2022D118-DE

# Elaboration du programme d'actions

## OBJECTIFS ET SUIVI DU PROGRAMME

### E. OBJECTIFS GLOBAUX

#### ✓ Objectifs quantitatifs, qualitatifs et moyens associés

L'objectif principal du programme de prévention est de réduire la quantité de DMA produits sur le territoire. La Loi AGECE fixe comme objectif de réduire de **15 % la quantité de DMA par hab. d'ici 2030 par rapport à 2010<sup>20</sup>**, soit un objectif de **441 kg/hab. d'ici 2030**.

En cohérence avec la réglementation nationale (LTECV et AGECE) et régionale (PRPGD) et afin d'atteindre cet objectif, il est nécessaire de préciser un objectif de réduction intermédiaire sur la période de mise en œuvre du programme (avec 2020 comme année de référence) :

	Production de DMA/hab. sur population municipale INSEE
Base 2010	519 kg/hab.
Objectif à atteindre en 2030 (loi AGECE) : -15% de DMA par rapport à 2010	441 kg/hab.
Ratio de référence pour le PLPDMA (2020)	498 kg/hab.
A réduire (entre 2020 et 2030)	-57 kg/hab. soit une réduction de 11%
Objectif à atteindre en 2027 (PLPDMA) A réduire (entre 2020 et 2027 ; durée du PLPDMA)	<b>458 kg/hab.</b> soit une réduction de 8% et un objectif de réduction de 41 kg/hab. (-6kg/hab./an ; -1.2% annuel)

**Dans le cadre du programme, en terme quantitatif, l'objectif à atteindre en 2027 est ainsi de 458 kg/hab., soit un objectif de réduction de 41 kg/hab. (6 kg/hab./an) (le détail des objectifs de réduction pour chaque flux est présenté en annexe 3, p.93).**

**En terme qualitatif**, il s'agit de réduire la nocivité des déchets en limitant l'usage de produits générant des déchets dangereux ou toxiques (promotion d'alternatives) et communiquer sur les consignes de tri (filiales existante).

#### Moyens de mise en œuvre :

Pour mener à bien les actions du programme, des moyens humains sont à mettre en œuvre. Le déploiement du programme de prévention repose sur l'équipe projet et l'implication de l'ensemble du service gestion et valorisation des déchets. L'ensemble des actions nécessitent également une communication efficace. Le service s'appuiera sur le service Communication pour les animations territoriales. Les autres services de la collectivité sont également concernés par les actions de prévention des déchets que ce soit à travers des projets d'éco-exemplarité ou par leurs propres projets (CTG, tourisme, PCAET, ...).

La CCVB, s'engage, chaque année, à voter un budget en lien avec l'ambition du programme, qui tiendra compte du détail des tâches à réaliser, des personnes affectées à leur réalisation et du temps consacré, des matériels et prestations nécessaires à la réalisation des actions.<sup>21</sup> Des actions spécifiques du PLPDMA pourront faire l'objet de demandes de subventions notamment auprès de l'ADEME.

#### ✓ Objectifs stratégiques du programme

Le programme de prévention se fixe également les objectifs stratégiques suivants :

- Contribuer aux objectifs nationaux et régionaux
- S'intégrer à la dynamique du Plan Climat-Air-Energie Territorial
- Cibler, sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des acteurs du territoire
- Evaluer les ressources nécessaires pour mener à bien les actions définies

<sup>20</sup> L'objectif fixé par le PRPGD étant moins ambitieux (-15% d'ici 2031)

<sup>21</sup> A titre informatif, l'ADEME indique dans un référentiel méthodologique un coût moyen de prévention de 2€ par hab./an

## F. AXES D'INTERVENTIONS

Sur la base du diagnostic et des enjeux territoriaux, le programme de prévention est composé de 18 actions, réparties en 6 axes d'interventions. Les fiches-actions (partie 4 de ce rapport) précisent des mesures à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés, partenaires concernés ou mobilisé et les moyens nécessaires. La mise en œuvre opérationnelle des actions sera précisée et construite durant toute la durée du programme en fonction des opportunités identifiées.

Axes stratégiques	Objectifs	Fiches actions
<b>AXE 1 - Garantir l'exemplarité des collectivités</b>	Inciter et accompagner les collectivités à adopter, dans leurs activités et missions, des bonnes pratiques en faveur de la réduction des déchets.	<b>1.1 - Développer la prévention des déchets au sein de la CCVB</b> <b>1.2 - Encourager et accompagner l'engagement des communes dans la prévention des déchets</b>
<b>AXE 2 - Réduire et gérer à la source les biodéchets</b>	Mettre en place une valorisation locale des biodéchets (poursuivre le compostage ; développer la gestion des déchets verts sur place, ...)	<b>2.1 - Poursuivre et accentuer de déploiement du compostage de proximité (individuel et partagé)</b> <b>2.2 - Favoriser la gestion de proximité /in situ des déchets verts</b>
<b>AXE 3 - Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable</b>	Encourager et accompagner au changement de comportement, aux gestes éco-responsables et au prolongement de la durée de vie des objets (réemploi, réparation, don, prêt, location, ...)	<b>3.1 - Accompagner au changement</b> <b>3.2 - Développer l'usage de la couche lavable et réduire les textiles sanitaires</b> <b>3.3 - Renforcer les flux de matières orientés vers une recyclerie et créer un Repair café</b> <b>3.4 - Encourager et favoriser le don, le partage et la location d'objets</b> <b>3.5 - Développer le réemploi et la collecte des textiles</b>
<b>AXE 4 - Accompagner les établissements et événements dans une démarche de prévention</b>	Accompagner les établissements dans la réduction de leurs déchets dont le gaspillage alimentaire et sensibiliser les jeunes. Introduire la prévention des déchets dans la plupart des événements du territoire et sensibiliser les participants.	<b>4.1 - Réduire le gaspillage alimentaire et développer le compostage en restauration collective</b> <b>4.2 - Sensibiliser le jeune public</b> <b>4.3 - Accompagner des événements/réunions zéro déchet</b>
<b>AXE 5 - Accompagner les professionnels dans la réduction des déchets</b>	Accompagner les professionnels dans le tri et la réduction de leurs déchets (notamment les biodéchets et emballages) et sensibiliser les usagers par le biais de leurs structures.	<b>5.1 - Accompagner les gros producteurs de biodéchets</b> <b>5.2 - Développer le vrac</b> <b>5.3 - Accompagner les professionnels du tourisme</b>
<b>AXE 6 - Actions transversales en appui aux actions de prévention</b>	Poursuivre le déploiement de la redevance incitative, accompagner les usagers et donner de la visibilité aux actions de prévention menées sur le territoire.	<b>6.1 - Poursuivre la mise en œuvre de la Redevance Incitative</b> <b>6.2 - Mettre en place une stratégie de communication tri/prévention</b> <b>6.3 - Organiser un défi famille presque zéro déchet</b>

## G. SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME

La mise en œuvre d'un dispositif de suivi et d'évaluation est une obligation réglementaire pour un PLPDMA. C'est aussi une nécessité et une opportunité à plusieurs niveaux, il est nécessaire pour :

- Mesurer l'état d'avancement,
- Apprécier ses impacts réels,
- Identifier dans quelle mesure les objectifs ont été atteints et par conséquent adapter la mise en œuvre des actions,
- Rendre compte de l'avancement aux élus, aux partenaires et à la population.

Le dispositif d'évaluation doit être simple pour que sa mise en œuvre ne soit pas chronophage. Les indicateurs seront développés à 2 niveaux :

- Des indicateurs globaux du programme lui-même : le taux d'évolution des DMA, des OMA, pourcentage de partenaires mobilisés dans l'année, nombre d'ETP de l'équipe projet,
- Des indicateurs pour chacune des actions ; pour chaque fiche action, seront précisés les indicateurs de suivi utilisés. Ces indicateurs seront inscrits parmi ces 4 catégories :
  - Indicateurs de moyens
  - Indicateurs de réalisation
  - Indicateurs de participation ;
  - Indicateurs de quantités évitées

## CALENDRIER PREVISIONNEL

Axes stratégiques et Fiches actions	Priorité	2022		2023		2024		2025		2026		2027	
		S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2
<b>AXE 1 - Garantir l'exemplarité des collectivités</b>													
1.1 - Développer la prévention des déchets au sein de la CCVB	2												
1.2 - Encourager et accompagner l'engagement des communes dans la prévention des déchets	2												
<b>AXE 2 - Réduire et gérer à la source les biodéchets</b>													
2.1 - Poursuivre et accentuer de déploiement du compostage de proximité (individuel et partagé)	1												
2.2 - Favoriser la gestion de proximité /in situ des déchets verts	1												
<b>AXE 3 - Développer la réparation, le réemploi et la consommation responsable</b>													
3.1 - Accompagner au changement	1												
3.2 - Développer l'usage de la couche lavable et réduire les textiles sanitaires	3												
3.3 - Renforcer les flux de matières orientés vers une recyclerie et créer un Repair café	1												
3.4 - Encourager et favoriser le don, le partage et la location d'objets	2												
3.5 - Développer le réemploi et la collecte des textiles	1												
<b>AXE 4 - Accompagner les établissements et événements dans une démarche de prévention</b>													
4.1 - Réduire le gaspillage alimentaire et développer le compostage en restauration collective	2												
4.2 - Sensibiliser le jeune public	1												
4.3 - Accompagner des événements/réunions zéro déchet	2												
<b>AXE 5 - Accompagner les professionnels ans la réduction des déchets</b>													
5.1 - Accompagner les gros producteurs de biodéchets	2												
5.2 - Développer le vrac	3												
5.3 - Accompagner les professionnels du tourisme	2												
<b>AXE 6 - Actions transversales en appui aux actions de prévention</b>													
6.1 - Poursuivre la mise en œuvre de la Redevance Incitative	1												
6.2 - Mettre en place une stratégie de communication tri/prévention	1												
6.3 - Organiser un défi famille presque zéro déchet	1												

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 085-200072882-20221017-2022D118-DE

# Les fiches actions

AXE 1 - GARANTIR L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES						
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>1.1 - Développer la prévention des déchets au sein de la CCVB</b>					
<b>Porteur de l'action</b>	CCVB (Déchets)		<b>Coût estimé</b>	€ (à définir)		
<b>Action engagée / nouvelle</b>	Engagée mais à concrétiser		<b>Public(s) ciblé(s)</b>	Elus, agents et services de la CCVB		
<b>Priorité</b>	Priorité 2		<b>Gisement(s) impacté(s)</b>	Tous les déchets des services de la CCVB		
<b>Enjeux</b>	<p><b>Eléments du diagnostic</b> (<i>potentiel d'évitement, réglementation, ...</i>) :</p> <p>L'exemplarité des administrations publiques en matière de réduction des déchets est une priorité affirmée au niveau du plan national de prévention des déchets et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).</p> <p>Elle impose aux structures publiques, des objectifs de réduction dont : la réduction de la consommation de papier (-30% d'ici 2020), l'utilisation de papier recyclé (40% en 2020), une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, ...</p>					
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par les services de la CCVB</li> <li>• Montrer que la collectivité s'engage concrètement dans le changement des comportements et modes de consommation</li> <li>• Développer des gestes éco-exemplaires au sein des services</li> <li>• Sensibiliser et responsabiliser les agents, les élus</li> <li>• Sensibiliser les usagers par le biais des structures publiques</li> <li>• Créer une dynamique de territoire sur la thématique de la réduction des déchets</li> </ul>					
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<p><b>1/ Créer un groupe de travail/pilotage en lien avec le PCAET, groupe développement durable</b> (agents référents dans chaque service, élus, ...)</p> <p><b>2/ (PCAET) Diagnostiquer les pratiques de prévention au sein des bâtiments publics</b> (identifier les déchets produits par services, les pratiques et attentes des agents, directeurs et élus, les marges de progrès, ...)</p> <p><b>3/ Communiquer les résultats du diagnostic et proposer un ensemble de solutions</b> dans lequel chaque service pourra piocher en fonction de ses principaux flux et ses moyens d'actions (charte ou fiches pratiques par exemple)</p> <p><b>4/ Mise en œuvre et suivi des actions choisies</b>, (réduction de la consommation de papiers, achats publics responsables, utilisation de produits d'entretien naturels, compostage, tri,...)</p> <p><b>5/ (PCAET) Valoriser les bonnes pratiques déjà réalisées</b> par les services et <b>harmoniser voire développer</b> les pratiques pour les services moins vertueux.</p> <p><b>6/ (PCAET) Mobiliser/sensibiliser/informer les élus et agents des différents services</b> (par de l'animation continue : formation, ateliers, conférence, défi-interservices, ...)</p>					
<b>Partenaires, relais et financeurs possibles</b>	Les agents et services de la CCVB, Trivalis, CPIE, ...					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	<b>Année 1</b>	<b>Année 2</b>	<b>Année 3</b>	<b>Année 4</b>	<b>Année 5</b>	<b>Année 6</b>
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
			x			
<b>Communication</b>	Outils de communication de la CCVB / A définir					
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : <i>Quantités totale et par agent de déchets produits par les services (PCAET)</i>					
<b>Lien avec d'autres programmes</b>	<p><b>PCAET :</b></p> <p><i>Fiche 1.4.2 Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable</i></p> <p><i>Fiche 1.4.3 Optimiser les critères environnementaux dans les marchés publics</i></p> <p><i>Fiche 1.4.4 Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités</i></p>					

AXE 1 - GARANTIR L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES						
Intitulé de l'action	1.2 - Encourager et accompagner l'engagement des communes dans la prévention des déchets					
Porteur de l'action	CCVB (Déchets)	Coût estimé	€ (à définir)			
Action engagée / nouvelle	Engagée mais à concrétiser	Public(s) ciblé(s)	Elus, agents et services des communes			
Priorité	Priorité 2	Gisement(s) impacté(s)	Tous les déchets des services et communes de la CCVB			
Enjeux	<p><b>Éléments du diagnostic (potentiel d'évitement, réglementation, ...)</b> :</p> <p>L'exemplarité des administrations publiques en matière de réduction des déchets est une priorité affirmée au niveau du plan national de prévention des déchets et la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).</p> <p>Elle impose aux structures publiques, des objectifs de réduction dont : la réduction de la consommation de papier (-30% d'ici 2020), l'utilisation de papier recyclé (40% en 2020), démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire, ...</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits par les structures publiques</li> <li>• Créer une dynamique de territoire sur le thème de la réduction des déchets</li> <li>• Sensibiliser et responsabiliser les agents, les élus</li> <li>• Sensibiliser les usagers par le biais des structures publiques</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>Engager les communes dans une démarche de prévention en s'appuyant sur l'action menée auprès des services de la CCVB :</b></p> <p><b>1/ Identifier, dans chaque structure, un référent</b> qui pourra réaliser un diagnostic des pratiques de prévention au sein des services (duo élu/agent)</p> <p><b>2// Proposer un accompagnement technique pour réaliser ce diagnostic</b></p> <p><b>3/ Créer et engager les communes dans une charte éco-exemplarité</b> afin d'améliorer leurs pratiques (<i>Actions possibles : gestion des biodéchets sur place (lombricompostage, compostage), gestion différenciée des espaces verts, achat de robot de tonte, tri des déchets de cimetières, de marchés, prévention des déchets dans le règlement de prêt des salles, lors des manifestations, réduction de la consommation de papiers, ...</i>)</p> <p><b>4/ Accompagnement et suivi des actions mises en place</b></p> <p><b>5/ Mobiliser/sensibiliser/informer les communes et valoriser les actions en place</b> (diffusion d'un recueil de bonnes pratiques, réseau d'échange...)</p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	Les agents et services des communes, Trivalis, CPIE, ...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
			x			
Communication	Outils de communication de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : <i>Quantités totale et par agent de déchets produits par les services (PCAET)</i>					
Lien avec d'autres programmes	<p><b>PCAET :</b></p> <p><i>Fiche 1.4.2 Harmoniser la gestion des espaces verts et naturels et poursuivre les efforts vers une approche responsable</i></p> <p><i>Fiche 1.4.3 Optimiser les critères environnementaux dans les marchés publics</i></p> <p><i>Fiche 1.4.4 Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités</i></p>					

AXE 2 - REDUIRE ET GERER A LA SOURCE LES BIODECHETS			
Intitulé de l'action	2.1 - Poursuivre et accentuer le déploiement du compostage de proximité (individuel et partagé)		
Porteur de l'action	CCVB (Déchets)	Coût estimé	€ (à définir)
Action engagée / nouvelle	Engagée	Public(s) ciblé(s)	Tous les foyers
Priorité	Priorité 1	Gisement(s) impacté(s)	Biodéchets
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic</b> (<i>potentiel d'évitement, réglementation, ...</i>) :</p> <p><b>1/ Une action présentant un bon potentiel d'évitement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les biodéchets représentent 44% des Ordures ménagères résiduelles (46kg/hab./an dont 20kg de gaspillage alimentaire) et les déchets verts représentent près 31 % des déchets de déchèterie (87kg/hab./an).</li> <li>• 90 % d'habitat individuel, facteur propice à la pratique du compostage</li> <li>• Depuis 2004, on estime à près de 9500 le nombre de composteurs distribués soit un taux d'équipement de près de 50%.</li> </ul> <p><b>2/ Un contexte réglementaire favorisant la gestion de proximité des biodéchets</b> (Loi AGECE) avec la généralisation du tri à la source dès fin 2023 ; l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et l'interdiction d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, parcs et promenade ouverts au public.</p> <p><b>3/ Une Stratégie départementale de l'organique (SDO)</b>                  Une étude sur l'instauration d'un dispositif de gestion de proximité des biodéchets sur le territoire syndical est menée par Trivalis. Cette étude doit permettre de guider les collectivités sur les solutions de déploiement du tri à la source comme l'exige la réglementation (collecte, compostage, ...)</p>		
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les biodéchets des ménages (part fermentescible des OMR et déchets de jardin)</li> <li>• Renforcer l'action déjà engagée sur le territoire et proposer une solution de tri des biodéchets à l'ensemble des usagers pour répondre à l'obligation réglementaire</li> <li>• Améliorer la qualité du compost produit afin d'augmenter sa réutilisation et la pratique des usagers</li> </ul>		
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ De manière générale, encourager les usagers à bien composter par de l'animation/communication continue</b> (ateliers, démonstration, guide, exposition, ...) et <b>lors de temps forts de sensibilisation</b> (événements locaux ou nationaux type Tous au compost, Semaine des alternatives au pesticides, SERD (Semaine européenne de réduction des déchets), SEDD (Semaine européenne du développement durable), ...) (<i>en lien avec la fiche 6.2</i>)</p> <p><b>2/ Communiquer sur les pratiques complémentaires pour réduire les biodéchets</b> (poules, lombricompostage, tonte mulching, broyage, paillage...)</p> <p><b>3/ (PCAET) Poursuivre et développer la distribution de composteurs individuels</b> (à la CCVB, 1 fois par an dans chaque commune, ...)</p> <p><b>4/ Accompagner les usagers</b> (formation systématique lors de la distribution, guide du compostage...) afin de garantir une bonne réalisation et une pérennité des pratiques.</p> <p><b>5/ Pour les foyers et résidences collectives, proposer du matériel adapté</b> (lombricomposteurs, pavillons de compostage, ...) <b>et un accompagnement à la mise en place de sites de compostage partagé.</b></p> <p><b>6/ (PCAET) Mettre en place des plates-formes de compostage communales</b> pour les déchets végétaux avec broyage et réutilisation in situ (éventuellement au niveau des déchèteries selon le contexte réglementaire (ICPE) applicable). Cf plateforme de compostage des Clouzeaux</p> <p><b>7/ Développer et dynamiser un réseau de référents/guides composteurs</b> pour accompagner les usagers dans la pratique du compostage (notamment pour les sites de compostage partagés)</p> <p><b>8/ Mettre en place une collecte séparée des biodéchets</b></p> <p><b>9/ Travailler avec le service urbanisme des communes</b> afin que la mise en place de composteurs fasse partie des recommandations lors de la délivrance des permis de construire.</p>		

<b>Partenaires, relais et financeurs possibles</b>	Trivalis, CPIE, Acemus, communes et services espaces verts, bailleurs sociaux, jardins collectifs, Région, ADEME, CD85, ...					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	<b>Année 1</b> 2022	<b>Année 2</b> 2023	<b>Année 3</b> 2024	<b>Année 4</b> 2025	<b>Année 5</b> 2026	<b>Année 6</b> 2027
	x					
<b>Communication</b>	Outils de communication de la CCVB / A définir					
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : <i>Tonnage de déchets verts en déchèteries (PCAET)</i>					
<b>Lien avec d'autres programmes</b>	<b>PCAET :</b> <i>Fiche 2.4.3 Mettre en place une valorisation locale des biodéchets</i>					

AXE 2 - REDUIRE ET GERER A LA SOURCE LES BIODECHETS						
Intitulé de l'action	2.2 - Favoriser la gestion de proximité /in situ des déchets verts					
Porteur de l'action	CCVB (Déchets)	Coût estimé	€ (à définir)			
Action engagée / nouvelle	Nouvelle	Public(s) ciblé(s)	Tous public			
Priorité	Priorité 1	Gisement(s) impacté(s)	Déchets verts			
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic</b> (<i>potentiel d'évitement, réglementation, ...</i>) :</p> <p><b>1/ Une action présentant un bon potentiel d'évitement :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les déchets verts font partie des flux de déchets les plus importants gérés par la CCVB (31 % des déchets de déchèterie soit 87kg/hab./an).</li> <li>90 % d'habitat individuel dont une majorité avec jardin, facteur propice à la gestion sur place des déchets verts.</li> </ul> <p>Des solutions de broyage sont à mettre en œuvre. Par ailleurs, les composteurs partagés nécessitent du broyat, des synergies sont à trouver.</p> <p><b>2/ Un contexte réglementaire favorisant la gestion de proximité des biodéchets</b> (Loi AGEC) avec la généralisation du tri à la source dès fin 2023 ; l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts et l'interdiction d'utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, parcs et promenade ouverts au public</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les quantités de déchets verts déposés en déchèterie en apprenant à les utiliser en ressource</li> <li>Réduire les pratiques de brûlage des déchets verts</li> <li>Promouvoir les pratiques du jardinage au naturel, broyage, paillage compostage et limiter l'utilisation de produits phytosanitaires</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ De manière générale, encourager les usagers à jardiner autrement par de l'animation/communication continue</b> (ateliers, démonstration, guide, ...) <b>et lors de temps forts de sensibilisation</b> (événements locaux ou nationaux type Tous au compost, Semaine des alternatives au pesticides, SERD, SEDD, ...) (<i>en lien avec la fiche 6.2</i>)</p> <p><b>2/ (PCAET) Promouvoir l'intérêt d'une gestion sur place des déchets verts</b> (broyage, paillage, tonte mulching tressage, compostage, ...) <b>pour réduire les transports en déchèterie et l'utilisation d'engrais ou désherbant.</b></p> <p><b>3/ Etudier la faisabilité de location/ prêts de broyeurs pour les particuliers.</b></p> <p><b>4/ (PCAET) Organiser des journées de broyage en déchèteries avec les apports des usagers</b> (deux campagnes de broyage, une en automne et une au printemps, par exemple)</p> <p><b>5/ (PCAET) Organiser le broyage mutualisé des déchets verts entre la CCVB et les communes</b> (organisation selon le contexte réglementaire (ICPE) applicable)</p> <p><b>6/ Mettre en place une opération de broyage des sapins de Noël</b> en lien avec les communes (pour définir les points de collecte)</p> <p><b>7/ (PCAET) Sensibiliser et accompagner les agriculteurs sur la valorisation des déchets verts pour éviter le brûlage des déchets verts</b></p> <p><b>8/ (PCAET) Mettre en place des plates-formes de compostage communales</b></p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	Trivalis, CPIE, Acemus, Chambre d'agriculture, communes et services espaces verts, bailleurs sociaux, jardins collectifs, Région, ADEME, CD85, ...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
		x				
Communication	Outils de communication de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : <i>Tonnage de déchets verts (PCAET)</i>					
Lien avec d'autres programmes	<b>PCAET : Fiche 2.4.3 Mettre en place une valorisation locale des biodéchets</b> <i>Fiche 1.5.3 Accompagner aux changements de pratiques des particuliers dans leurs jardins : vers un élargissement de la démarche Terre Saine aux particuliers</i>					

AXE 3 - DEVELOPPER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA CONSOMMATION RESPONSABLE						
Intitulé de l'action	3.1 - Accompagner au changement					
Porteur de l'action	CCVB (Déchets)	Coût estimé	€ (à définir)			
Action engagée / nouvelle	Nouvelle	Public(s) ciblé(s)	Tous public			
Priorité	Priorité 1	Gisement(s) impacté(s)	Biens d'équipements, textiles sanitaires, emballages, déchets dangereux, biodéchets			
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic (potentiel d'évitement, réglementation, ...)</b> :</p> <p>Le gaspillage alimentaire est estimé à 20 kg/hab./an sur le territoire, les textiles hygiéniques à 9 kg/hab./an, les emballages du sac jaune à 50 kg/hab./an, ...</p> <p>La question du changement de comportement est un enjeu clé de la réduction des déchets et passe par une sensibilisation continue aux gestes éco-responsables.</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité et la nocivité des déchets produits sur le territoire</li> <li>• Sensibiliser aux pratiques éco-responsables et accompagner les changements de comportement pour réduire les emballages, biodéchets, textiles hygiéniques, ...</li> <li>• Créer une dynamique de territoire sur la thématique de la réduction des déchets</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>Accompagner des familles à l'éco-consommation, sur la réduction des emballages, le tri des déchets, le faire soi-même :</b></p> <p><b>1/ De manière générale, encourager les usagers au changement de comportement par de l'animation/communication continue et lors de temps forts de sensibilisation (lien fiche 6.2) avec des messages simples et efficaces</b></p> <p><b>2/ Proposer des animations/ateliers zéro déchet sur les solutions du quotidien, ciblant des thèmes et publics variés :</b></p> <p><i>Thème : Réduction des emballages et alternatives aux produits nocifs</i> Ateliers fabrication de produits ménagers, de cosmétiques, d'emballages cadeaux en tissu (Noel presque zéro déchet), ...</p> <p><i>Thème : Réduction des emballages et du gaspillage alimentaire</i> Ateliers courses et cuisine zéro déchet (cuisiner les restes, eau du robinet, astuces antigaspi, sensibiliser sur les dates de péremption, la consommation de produits locaux, le vrac, les applications numériques antigaspi, ...)</p> <p><i>Thème : Hygiène durable</i> Ateliers sur les couches lavables, l'hygiène féminine, salle de bain zéro déchet...</p> <p><b>3/ Planifier les ateliers sur l'année et au sein des communes (1 à 2 ateliers par mois par exemple)</b></p> <p><b>4/ Favoriser les échanges et la diffusion de bonnes pratiques (création de groupe à la suite des ateliers, newsletters, Facebook, influenceurs zéro déchet, ...)</b></p> <p><b>5/ Se rapprocher des épiceries solidaires</b> pour développer des actions de sensibilisation au gaspillage</p> <p><b>6/ Promouvoir les artisans et commerçants proposant des alternatives aux emballages</b> (identifiés par Trivalis dans le cadre de l'opération mon « Mon commerçants 0 déchets ») (lien fiche 5.2)</p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	Trivalis, Associations, Epicerie solidaires, communes, Chambre d'Agriculture, GAB, ...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
		x				
Communication	Outils de communication de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : à définir					
Lien avec d'autres programmes	<b>PCAET</b> : Fiche 2.4.2 - Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire					

AXE 3 - DEVELOPPER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA CONSOMMATION RESPONSABLE						
Intitulé de l'action	3.2 - Développer l'usage de la couche lavable et réduire les textiles sanitaires					
Porteur de l'action	CCVB (Déchets)	Coût estimé	€ (à définir)			
Action engagée / nouvelle	Nouvelle	Public(s) ciblé(s)	Professionnels de la petite enfance, de la santé, les parents			
Priorité	Priorité 3	Gisement(s) impacté(s)	Textiles sanitaires			
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic (potentiel d'évitement, réglementation, ...):</b>            Cette action fait partie de celles qui sont encore peu développées sur le territoire, alors que les textiles sanitaires représentent 8% des OMR soit 9kg/hab./an.            Ces déchets sont de plus nocifs (notamment les couches), non recyclables et très difficilement dégradables.</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité de textiles hygiéniques présents dans les OMR</li> <li>• Sensibiliser aux alternatives durables et réutilisables (couches lavables, serviettes hygiéniques lavables, coupe menstruelle...)</li> <li>• Promouvoir et accompagner l'utilisation des couches lavables auprès des parents et des professionnels de la petite enfance</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ Promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables et développer l'usage de la couche lavable</b> en communiquant auprès des professionnels de la petite enfance (crèches, assistantes maternelles ...) et de santé (relais d'informations).</p> <p><b>2/ Etudier la possibilité de prêter des kits d'essai de couches lavables</b> (exemple du SM4/Loire Forez)</p> <p><b>3/ Accompagner les parents</b> dans le passage de la couche lavable en proposant des ateliers pratiques, élargi aux textiles sanitaires (<i>en lien avec la fiche 3.1</i>)</p> <p><b>4/ Réaliser une étude/test pour le passage en couches lavables en crèche.</b></p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	PMI, Professionnels de la petite enfance, santé, service parentalité, RAM, LAEP, Trivalis, ADEME, ...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
			X			
Communication	Outils de communication de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : à définir					
Lien avec d'autres programmes	<p><b>PCAET :</b>  <i>Fiche 2.4.2 - Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire</i></p>					

AXE 3 - DEVELOPPER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA CONSOMMATION RESPONSABLE						
Intitulé de l'action	<b>3.3 - Renforcer les flux de matières orientés vers une recyclerie et créer un Repair café</b>					
Porteur de l'action	CCVB	Coût estimé	€ (à définir)			
Action engagée / nouvelle	Engagée	Public(s) ciblé(s)	Tous public			
Priorité	Priorité 1	Gisement(s) impacté(s)	Biens d'équipements (DEEE, ...)			
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic</b> (<i>potentiel d'évitement, réglementation, ...</i>) :</p> <p>1/ Quantités d'objets, souvent encore utilisables, finissent en déchèteries. Les objets déposés dans la benne tout-venant pourraient retrouver une seconde vie par le biais d'autres filières (47 kg/hab./an de tout venant)</p> <p>2/ Une déchèterie sur 6 seulement équipée d'un caisson de réemploi pour la Recyclerie</p> <p>3/ Un contexte réglementaire favorisant le réemploi (Loi AGECE)</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détourner les objets encore réutilisables des déchèteries et réduire les quantités collectés (tout venant, DEEE, mobilier, ...)</li> <li>• Mise en valeur des solutions de réemploi et de réparation sur le territoire ou à proximité</li> <li>• Sensibiliser les usagers à prolonger la durée de vie de leurs objets (réemploi, réutilisation, réparation, ...)</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ De manière générale, encourager les usagers au réemploi et à la réparation par de l'animation/communication continue et lors de temps forts de sensibilisation</b> (<i>en lien avec la fiche 6.2</i>)</p> <p><b>2/ (PCAET) Suivre et évaluer le partenariat avec la Recyclerie Cœur Vendée.</b></p> <p><b>3/ (PCAET) Améliorer le flux d'encombrants et de matière fléchée vers la Recyclerie en provenance de la CCVB</b> (mise en place de locaux dédié dans chaque déchèterie, dans le cadre du schéma directeur).</p> <p><b>4/ Promouvoir les activités de la recyclerie</b> et proposer des animation/ateliers en partenariat avec les 2 autres collectivités (salon du réemploi, village de la réparation, visite de la Recyclerie ...)</p> <p><b>5/ (PCAET) Etudier l'opportunité d'un Repair Café</b> (recherche d'initiatives existantes, recherche d'un site adapté, appel à projets, appui au porteur de projet...)</p> <p><b>6/ Mettre en avant les acteurs du réemploi et de la réparation</b> (diffuser le dispositif des Répar'acteurs de la CMA avec le service éco)</p> <p><b>7/ Promouvoir les journées de la réparation</b> organisées sur le territoire par Trivalis et <b>relayer la campagne de communication qui l'accompagne.</b></p> <p><b>8/ Suivre les actions de Trivalis sur le déploiement de la consigne</b> (diffuser les enseignes qui acceptent la consigne), <b>la location de vaisselle réutilisable issus des recycleries.</b></p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	Trivalis, associations, CMA, Recyclerie, communes, Ecosystem, ADEME, ...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
		x				
Communication	Outils de communication de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : % d'augmentation des flux de matières orientés vers une recyclerie (PCAET),					
Lien avec d'autres programmes	<b>PCAET :</b> Fiche 2.4.4 - Renforcer les flux de matières orientés vers une recyclerie et créer un Repair Café					

AXE 3 - DEVELOPPER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA CONSOMMATION RESPONSABLE						
Intitulé de l'action	3.4 - Encourager et favoriser le don, le partage et la location d'objets					
Porteur de l'action	CCVB (DECHETS)	Coût estimé	€ (à définir)			
Action engagée / nouvelle	Nouvelle	Public(s) ciblé(s)	Tous public			
Priorité	Priorité 2	Gisement(s) impacté(s)	Biens d'équipements			
Enjeux	<b>Eléments du diagnostic (potentiel d'évitement, réglementation, ...)</b> : Plusieurs manifestations de dons, de vente, d'échange d'objets ainsi que des boîtes à livres existent sur le territoire, portées par des acteurs différents.					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Détourner les objets encore réutilisables des déchèteries et réduire les quantités collectés (tout venant, DEEE, mobilier, ...)</li> <li>• Mise en valeur des solutions de don, échange, vente et achat d'occasion</li> <li>• Développer le don, le prêt et la location d'objets sur le territoire afin de développer une « économie collaborative »</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ De manière générale, encourager les usagers au don, au partage et la location d'objets par de l'animation/communication continue et lors de temps forts de sensibilisation (en lien avec la fiche 6.2)</b></p> <p><b>2/ Promouvoir le défi Rien de Neuf de Zéro Waste France</b> (consiste à limiter l'achat de biens neufs sur une année)</p> <p><b>2/ Identifier les réseaux de dons/échanges/ventes existants sur le territoire</b> (boîtes à don, boîtes à livres, collectes associatives, trocs jouets, brocantes, vide-greniers, vide-dressing, magasins de seconde main...) et <b>les initiatives de prêt et de location d'objets</b> (bricothèque, ludothèque, ...)</p> <p><b>3/ Communiquer sur ce qui existe</b></p> <p><b>4/ Accompagner et développer des projets qui favorisent le don et le partage</b> (événement autour du troc, création d'espaces de dons temporaires pour organiser un événement type gratifera : une sorte de vide grenier gratuit, ...) et <b>encourager la location d'objets utilisés peu fréquemment.</b></p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	Communes, associations, CMJ, entreprises de location...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
			x			
Communication	Outils de communication de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : à définir					
Lien avec d'autres programmes	<b>PCAET :</b> <i>Fiche 2.4.4 - Renforcer les flux de matières orientés vers une recyclerie et créer un Repair Café</i>					

AXE 3 - DEVELOPPER LA REPARATION, LE REEMPLOI ET LA CONSOMMATION RESPONSABLE						
Intitulé de l'action	3.5 - Développer le réemploi et la collecte des textiles					
Porteur de l'action	CCVB		Coût estimé	€ (à définir)		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle		Public(s) ciblé(s)	Tous public		
Priorité	Priorité 1		Gisement(s) impacté(s)	TLC, OMR, tout venant		
Enjeux	<b>Eléments du diagnostic (potentiel d'évitement, réglementation, ...)</b> : A compléter					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la présence de textile dans les ordures ménagères</li> <li>• Améliorer les performances de collecte et de réutilisation des textiles</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ De manière générale, encourager les usagers au réemploi et à une meilleure valorisation des textiles par de l'animation/communication continue et lors de temps forts de sensibilisation (en lien avec la fiche 6.2)</b></p> <p><b>2/ Revoir/renforcer le maillage des bornes textiles sur le territoire</b> (identifier les bornes existantes, rencontre avec le Relais, revoir la convention, proposition de borne supplémentaires, ...)</p> <p><b>3/ Communiquer/informer</b> les usagers sur la valorisation et le réemploi des textiles (consignes de tri, le devenir, ...) et <b>proposer des animations/ateliers</b> (couture/réparation, visites de sites...)</p> <p><b>4/ Communiquer sur les pratiques et manifestations</b> favorisant le réemploi des vêtements (collectes associatives, vide dressing, achats d'occasion, ...)</p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	Refashion, le Relais, Trivalis, communes, associations, ...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
	x					
Communication	Outils de communications de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : à définir					
Lien avec d'autres programmes	Fiche 2.4.2 - Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire					

AXE 4 - ACCOMPAGNER LES ETABLISSEMENTS ET EVENEMENTS DANS UNE DEMARCHE DE PREVENTION						
Intitulé de l'action	4.1 - Réduire le gaspillage alimentaire et développer le compostage en restauration collective					
Porteur de l'action	CCVB	Coût estimé		€ (à définir)		
Action engagée / nouvelle	Engagée	Public(s) ciblé(s)		Etablissements publics de restauration collective, convives		
Priorité	Priorité 2	Gisement(s) impacté(s)		Biodéchets		
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic</b> (<i>potentiel d'évitement, réglementation, ...</i>) :</p> <p>1/ Le territoire compte de nombreuses cantines scolaires sur son territoire. Certains établissements scolaires possèdent une cuisine sur place, d'autres sont approvisionnés par des cuisines centrales.</p> <p>2/ Une action représentant un fort potentiel d'évitement de déchets ;</p> <p>3/ Un contexte réglementaire favorisant la gestion de proximité des biodéchets (Loi AGECE) avec la généralisation du tri à la source dès fin 2023 ; La loi Egalim (Agriculture et Alimentation) oblige depuis 2016 les établissements à réduire le gaspillage alimentaire. Contribuer à réduire de 50% le gaspillage alimentaire d'ici 2025.</p> <p>4/ Opération DéfiZéroGaspi dans tous les collèges par le CD85, Mon école Zéro Gaspi avec Trivalis</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le gaspillage alimentaire sur le territoire</li> <li>• Accompagner les établissements (scolaires, EHPAD, ...) dans leur réduction du gaspillage alimentaire</li> <li>• Mettre en place du compostage autonome en établissement</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>Accompagner les établissements (scolaires, EHPAD) dans la gestion de leurs biodéchets :</b></p> <p>1/ <b>Identifier dans un premier temps, les actions existantes</b> de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires</p> <p>2/ <b>Réaliser des diagnostics</b> sur le gaspillage alimentaire dans les restaurants scolaires</p> <p>3/ <b>Accompagner les établissements</b> dans le changement de leurs pratiques avec la création/diffusion d'outils de communication (fiches, expositions, affiches, guides, gâchis pain, tableau de pesées...) et sur le volet sensibilisation et accompagnement des équipes de cuisine et des équipes pédagogiques.</p> <p>4/ <b>Mise en place du compostage ou d'une collecte séparée des biodéchets</b></p> <p>5/ <b>S'appuyer sur une démarche de Projet Alimentaire territorial (PAT)</b></p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	Etablissements de restauration collective, communes, Région, CD85, Trivalis, CPIE, Cicadelle, ADEME, réseau REGAL, GAB85, Comité régional de l'alimentation (CRALIM), DREAL, DRAAF)					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
			x			
Communication	Outils de communication de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : à définir					
Lien avec d'autres programmes	<p><b>PCAET :</b></p> <p>Fiche 1.5.2 - Sensibiliser le jeune public aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique</p> <p>Fiche 2.4.2 - Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire</p> <p>Fiche 3.1.3 Développer des produits locaux et responsables en restauration collective</p>					

AXE 4 - ACCOMPAGNER LES ETABLISSEMENTS ET EVENEMENTS DANS UNE DEMARCHE DE PREVENTION						
Intitulé de l'action	4.2 - Sensibiliser le jeune public					
Porteur de l'action	CCVB	Coût estimé		€ (à définir)		
Action engagée / nouvelle	Nouvelle	Public(s) ciblé(s)		Les jeunes, ensemble du tissu scolaire		
Priorité	Priorité 1	Gisement(s) impacté(s)		DMA		
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic (potentiel d'évitement, réglementation, ...)</b> :</p> <p>Les actions auprès des scolaires sont déjà bien engagées sur le territoire mais peuvent être renforcées, notamment sur la thématique des biodéchets (gaspillage, compostage)</p> <p>Depuis 2020, les animations pédagogiques sont confiées à Trivalis. Il convient de renforcer les actions de sensibilisation auprès des scolaires et de développer des projets d'école.</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déploiement d'actions sur le tri et le zéro déchet dans les établissements scolaires</li> <li>• Réduire les déchets générés par les écoles en sensibilisant l'ensemble des acteurs</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ Suivre et renforcer les actions déjà engagées</b> (animations et visites de sites par Trivalis, animations proposées dans le cadre du PCAET (dispositif Watty), ...)</p> <p><b>2/ Développer de nouvelles actions, créer des outils pédagogiques</b> (notamment sur le gaspillage), des jeux concours, ..., cibler les maternelles (non visés par Trivalis), les centres de loisirs, centre jeunesse, les CMJ, ...</p> <p><b>3/ Accompagner les établissements dans des projets globaux dont la lutte contre le gaspillage alimentaire.</b> Organiser et mettre en place des actions adaptées à chaque établissement (cycles pédagogiques, visites de sites liés aux déchets, trocs jouets, action vêtements, goûter zéro déchet, ...) (<i>en lien avec la fiche 4.1</i>)</p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	Établissements scolaires, associations, ...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
	x					
Communication	Outils de communication de la CCVB					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de moyens : à définir</p> <p>Indicateurs de réalisation : à définir</p> <p>Indicateurs de participation : à définir</p> <p>Indicateurs de quantités évitées : à définir</p>					
Lien avec d'autres programmes	<p><b>PCAET :</b></p> <p>Fiche 1.5.2 - Sensibiliser le jeune public aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique</p> <p>Fiche 2.4.2 - Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire</p> <p>Fiche 3.1.3 Développer des produits locaux et responsables en restauration collective</p>					

AXE 4 - ACCOMPAGNER LES ETABLISSEMENTS ET EVENEMENTS DANS UNE DEMARCHE DE PREVENTION						
Intitulé de l'action	4.3 - Accompagner des évènements/réunions zéro déchet					
Porteur de l'action	CCVB	Coût estimé	€ (à définir)			
Action engagée / nouvelle	Engagée	Public(s) ciblé(s)	Organisateurs d'évènements et indirectement les participants			
Priorité	Priorité 2	Gisement(s) impacté(s)	DMA			
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic (potentiel d'évitement, réglementation, ...)</b> :</p> <p>Les gestes écoresponsables du quotidien doivent être poursuivis au-delà du domicile et notamment dans les activités de loisirs, lors d'évènements festifs, sportifs ou culturels.</p> <p>Pour tous les organisateurs d'évènements, Trivalis propose un ensemble de services : gobelets réutilisables, information sur le prêt de bacs, sur les produits locaux, téléchargement d'affiches...</p> <p>Cette action vise les évènements directement organisés par la CCVB, par les communes adhérentes et par toute autre structure (associations, entreprises, habitants, ...)</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les déchets des évènements du territoire</li> <li>• Introduire la prévention des déchets dans la plupart des évènements du territoire pour sensibiliser les participants</li> <li>• Sensibiliser les usagers par le biais des évènements</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ Identifier les solutions et outils déjà en place</b> sur le territoire (prêt/location de vaisselle, gobelets, bacs de tri, ...)</p> <p><b>2/ Définir une charte et un guide des éco-évènements</b></p> <p><b>3/ Relayer les supports</b> (chartes, guides, autres outils de communication) <b>et accompagner les organisateurs</b></p> <p><b>4/ Mettre en place des outils de communication dans les bâtiments communaux et intercommunaux dédiés au public</b> (affichage, ...) (en lien avec la fiche 1.2)</p> <p><b>5/ Faire la promotion</b> des éco-manifestations <b>et valoriser</b> les organisateurs d'évènements éco-responsables</p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	Service déchets, communication, direction de la culture, de la jeunesse et du sport, communes, associations, entreprises					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
			x			
Communication	Outils de communication de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : à définir					
Lien avec d'autres programmes	<b>PCAET :</b> Fiche 1.4.4 Améliorer la prévention des déchets dans l'ensemble du patrimoine des collectivités					

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA REDUCTION DES DECHETS						
Intitulé de l'action	5.1 - Accompagner les gros producteurs de biodéchets					
Porteur de l'action	CCVB (Déchets, économie)	Coût estimé	€ (à définir)			
Action engagée	Nouvelle	Public(s) ciblé(s)	Entreprises du territoire générant des biodéchets			
Priorité	Priorité 2	Gisement(s) impacté(s)	Biodéchets			
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic (potentiel d'évitement, réglementation, ...)</b> :</p> <p>La CMAR Vendée (Chambre des métiers) et la CCVB ont engagé depuis 2013 un partenariat afin de développer des actions en faveur des artisans du territoire, partenariat prolongé en 2022 par une convention.</p> <p>En lien avec le PCAET, la CMAR Vendée propose de promouvoir les trois dispositifs suivants auprès des entreprises du territoire : Eco-défis, TPE-PME gagnantes sur tous les coûts, Répar'acteurs. Le CMAR propose également des animations collectives sous différents formats.</p> <p>Dans le cadre du PCAET, le service développement économique de la CCVB accompagne les entreprises industrielles dans leur démarche d'EIT.</p> <p>Plus de 2000 entreprises domiciliées sur le territoire de la CCVB dont de nombreux commerces générant des biodéchets collectés par le service déchets.</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la production de biodéchets des entreprises du territoire</li> <li>• Diminuer le gaspillage alimentaire dans la restauration</li> <li>• Accompagner les entreprises dans la gestion de proximité de leurs biodéchets</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ Prendre contact et mobiliser les entreprises</b> produisant des biodéchets en s'appuyant sur l'opération des Eco-défis menée par la CMA avec le service éco (un label qui valorise les artisans mettant en place des actions concrètes en faveur de l'environnement autour des déchets, emballages, énergie, transport, eau, produits et sociétal-durable)</p> <p><b>2/ Accompagner les entreprises</b> qui souhaitent s'engager, au diagnostic de leur production de biodéchets et proposer des solutions en cohérence avec les contraintes financières, sanitaires et logistiques des entreprises</p> <p><b>Sur le gaspillage alimentaire par exemple :</b></p> <p><b>3/ Favoriser la vente / dons des invendus alimentaires</b> des commerçants, restaurateurs (promotion des applications de dons alimentaires type To Good to Go, Phénix, ...)</p> <p><b>4/ Développer l'usage des bonnes pratiques et du « gourmet bag » auprès des restaurateurs</b> (un dispositif qui donne la possibilité de ramener les restes de repas non terminés)</p> <p><b>Sur la gestion des biodéchets :</b></p> <p><b>6/ Mettre en place des composteurs, une collecte séparée des biodéchets, ...</b></p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	CMA, CCI, Chambre d'Agriculture, entreprises générant des biodéchets, club d'entreprises, unions de commerçants, les services développement économique, ADEME, Région, ...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
			x			
Communication	Outils de communication de la CCVB					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : à définir					
Lien avec d'autres programmes	<p><u>PCAET :</u></p> <p><del>Fiche 1.1.1 - Développer une animation à destination des entreprises du territoire dans une démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)</del></p> <p>Fiche 2.4.2 - Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire</p>					

*Fiche 2.4.3 - Mettre en place une valorisation locale des biodéchets (porté par le service déchets)*

AXE 5 - ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA REDUCTION DES DECHETS						
Intitulé de l'action	5.2 - Développer le vrac					
Porteur de l'action	CCVB (Déchets + Trivalis)	Coût estimé		€ (à définir)		
Action engagée	Nouvelle	Public(s) ciblé(s)		Restaurateurs et commerçants du territoire		
Priorité	Priorité 3	Gisement(s) impacté(s)		Biodéchets, emballages		
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic</b> (<i>potentiel d'évitement, réglementation, ...</i>) :</p> <p>Pour réduire les emballages, les commerçants doivent pouvoir proposer des solutions de vente en vrac, accepter les contenants réutilisables ou encore proposer des emballages consignés.</p> <p>Trivalis, en partenariat avec l'association Zéro Waste Vendée, a lancé l'opération « Mon Commerçant Zéro Déchet » en 2020. Des agents de Trivalis, des bénévoles de Zéro Waste et des habitants volontaires ont été formés pour aller à la rencontre de leurs commerçants et les engager dans une démarche de prévention. Les commerçants engagés sont répertoriés via une cartographie en ligne sur trivalis.fr.</p> <p><i>En 2022, l'opération Mon Commerçant Zéro Déchet se poursuit en recentrant l'action sous forme de rendez-vous individuels auprès de commerçants. Ceux du secteur du Nord-Est et des communes TEST vont être visés en priorité en 2022.</i></p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la consommation d'emballages et produits à usage unique dans les restaurants et commerces</li> <li>• Impliquer les commerçants via l'opération « Mon Commerçant zéro déchet » en partenariat avec Trivalis ou autre partenaire</li> <li>• Promouvoir les commerçants engagés</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ Organiser une ou plusieurs formations pour les citoyens volontaires.</b>                  Dans le cadre de l'opération « Mon commerçant zéro déchet », une formation est proposée par Trivalis à destination des citoyens volontaires. Elle a pour objectifs : d'expliquer les alternatives zéro déchet que peuvent adopter les commerçants, de mettre les participants en situation de démarchage et ainsi se confronter à différents profils de commerçants, de remettre aux participants les outils de communication appropriés (stickers « Ici sac à vrac et boîte propre acceptés » et charte d'engagement) et un cahier de bord du démarcheur.                  Les personnes formées deviennent ainsi <b>des démarcheurs « Mon Commerçant Zéro Déchet »</b> et vont pouvoir aller à la rencontre de leurs commerçants sur le terrain.</p> <p><b>2/ Organiser une ou plusieurs réunions d'information « Mon commerçant zéro déchets »</b> à destination des commerçants.                  L'objectif est de leur présenter les alternatives durables à mettre en place dans leurs modes de distribution pour limiter les emballages jetables.</p> <p><b>3/ Promouvoir l'opération et les commerçants engagés</b></p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	Trivalis, Zéro Waste, commerçants, ...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
				X		
Communication	Outils de communication de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : à définir					
Lien avec d'autres programmes	<p><b>PCAET :</b>  <i>Fiche 2.4.2 - Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire</i></p>					

AXE 5 – ACCOMPAGNER LES PROFESSIONNELS DANS LA REDUCTION DES DECHETS						
<b>Intitulé de l'action</b>	<b>5.3 - Accompagner les professionnels du tourisme</b>					
<b>Porteur de l'action</b>	CCVB	<b>Coût estimé</b>		€ (à définir)		
<b>Action engagée</b>	Nouvelle	<b>Public(s) ciblé(s)</b>		Professionnels du tourisme		
<b>Priorité</b>	Priorité 2	<b>Gisement(s) impacté(s)</b>		DMA		
<b>Enjeux</b>	<p><b>Éléments du diagnostic</b> (<i>potentiel d'évitement, réglementation, ...</i>) :</p> <p>L'activité touristique est bien présente sur le territoire de la CCVB.                      De nombreux hébergeurs touristiques sont présents (campings, locations de vacances, ...).                      Ces activités sont loin d'être insignifiantes en termes de production de déchets.                      Trivalis propose depuis 2021 des actions auprès des campings (animations, formations sur le tri, le compostage, ...).</p>					
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inciter les hébergeurs à mettre en place et mettre à disposition des mesures de prévention et de réduction des déchets (PCAET)</li> <li>• Réduire les quantités de déchets produits sur le territoire</li> <li>• Sensibiliser les visiteurs</li> <li>• Créer une dynamique de territoire sur la thématique de la réduction des déchets</li> </ul>					
<b>Étapes de mise en œuvre</b>	<p><b>1/ Communiquer auprès des professionnels du tourisme</b> (hôtels, restaurants, sites d'hébergement, campings, ...) sur les mesures de tri/prévention possibles (proposées notamment par Trivalis).</p> <p><b>2/ Accompagner les professionnels du tourisme</b> qui souhaitent s'engager, au diagnostic de leur production de déchets et <b>proposer des solutions</b> (mise en place d'outils de communication, matériel type composteurs,)</p>					
<b>Partenaires, relais et financeurs possibles</b>	Trivalis, hébergeurs touristiques, ...					
<b>Année de lancement prévisionnelle</b>	<b>Année 1</b> 2022	<b>Année 2</b> 2023	<b>Année 3</b> 2024	<b>Année 4</b> 2025	<b>Année 5</b> 2026	<b>Année 6</b> 2027
			x			
<b>Communication</b>	Outils de communication de la CCVB / A définir					
<b>Indicateurs de suivi et d'évaluation</b>	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : à définir					
<b>Lien avec d'autres programmes</b>	PCAET : Fiche 1.1.4 - Mettre en œuvre une stratégie de développement du tourisme durable					

AXE 6 - ACTIONS TRANSVERSALES EN APPUI AUX ACTIONS DE PREVENTION						
Intitulé de l'action	6.1 - Poursuivre la mise en œuvre de la Redevance incitative					
Porteur de l'action	CCVB (Déchets et Trivalis)	Coût estimé	€ (à définir)			
Action engagée / nouvelle	Engagée	Public(s) ciblé(s)	Tous public			
Priorité	Priorité 1	Gisement(s) impacté(s)	DMA			
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic</b> (<i>potentiel d'évitement, réglementation, ...</i>) :</p> <p>Un habitant de la CCVB a produit 498 kg de déchets en 2020 en moyenne.</p> <p>La Redevance Incitative représente un levier important pour réduire les déchets, améliorer le tri et mieux maîtriser le coût de la gestion des déchets, à condition d'accompagner et de mettre à disposition du public les outils nécessaires (composteurs, bacs de tri, déchèteries, ...).</p> <p>La Redevance Incitative est en place sur le territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire la quantité et la nocivité de l'ensemble des déchets produits</li> <li>• Poursuivre le programme de rénovation et de restructuration des déchèteries</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p>1/ (PCAET) Poursuivre le déploiement de la RI et l'accompagnement des usagers par des animations, la diffusion de guides, ... (en lien avec la fiche 6.2)</p> <p>2/ (PCAET) En suivre les effets en termes de volume de déchets et nombre de levées</p> <p>3/ (PCAET) Surveiller et gérer les dépôts sauvages (y compris les mégots)</p> <p>4/ (PCAET) Mettre en place un programme de rénovation et de restructuration de l'offre de déchèteries sur le territoire (en cours)</p> <p>5/ Révision des tarifs d'accès en déchèteries pour les professionnels</p> <p>6/ Réglementation des apports en déchèteries (limitation des passages)</p> <p> limiter les passages ou la quantité autorisée en déchetterie pour inciter la valorisation sur place.</p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	Cicadelle, ADEME, Trivalis, ...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
	x					
Communication	Outils de communication de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	<p>Indicateurs de moyens : à définir</p> <p>Indicateurs de réalisation : <i>Nombre de levées (PCAET)</i></p> <p>Indicateurs de participation : à définir</p> <p>Indicateurs de quantités évitées : <i>Quantité totale et par habitant de déchets produits (PCAET)</i></p>					
Lien avec d'autres programmes	<p><b>PCAET :</b></p> <p><i>Fiche 2.4.1 - Poursuivre la mise en œuvre de la Redevance Incitative</i></p>					

AXE 6 - ACTIONS TRANSVERSALES EN APPUI AUX ACTIONS DE PREVENTION						
Intitulé de l'action	6.2 - Mettre en place une stratégie de communication tri/prévention					
Porteur de l'action	CCVB (Déchets + communication)	Coût estimé		€ (à définir)		
Action engagée / nouvelle	Engagée	Public(s) ciblé(s)		Tous public		
Priorité	Priorité 1	Gisement(s) impacté(s)		DMA		
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic (potentiel d'évitement, réglementation, ...):</b></p> <p>La communication/sensibilisation est une étape incontournable dans la réduction des déchets, car elle permet d'apporter des connaissances au grand public sur la gestion des déchets et ses différents impacts (environnementaux, sociaux, économiques), et de motiver le passage à l'action.</p> <p>La sensibilisation du grand public à la réduction des déchets passe par de nombreuses actions (défi familles, communication dédiée, stands, ateliers, ...) et s'appuie sur des acteurs variés (communes, associations, ...).</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser un plan de communication et de prévention et communiquer avec des outils adaptés aux différentes cibles</li> <li>Promouvoir les actions de prévention existantes et en devenir sur le territoire</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ Elaborer un plan de communication tri/prévention (annuel/sur 6 ans),</b> avec des messages simples et efficaces</p> <p><b>2/ Relayer et diffuser les campagnes nationales/départementales</b> (Répar'acteurs, Défi « Rien de neuf », actions de Trivalis, ...)</p> <p><b>3/ Créer une rubrique dédiée à la prévention et communiquer via les différents réseaux de la CCVB</b></p> <p><b>4/ Créer/diffuser et animer des outils orientés vers le grand public :</b> stand d'exposition sur le tri et la prévention (Trivalis ou en créer un), guides/fiches pratiques (toutes thématiques), rendre facile et ludique les gestes vertueux sous forme de nudges (PCAET), ...</p> <p><b>5/ (PCAET) Organiser des évènements</b> (journée zéro déchet, journée commune de nettoyage, ...) <b>et des ateliers</b> apportant des solutions du quotidien (couches lavables, cosmétique et produits ménagers maison, ...) (en lien avec la fiche 3.1), des visites du centre de tri (PCAET)</p> <p><b>6/ Participer aux manifestations locales, aux semaines thématiques (SDD, SERD, Tous au compost...)</b></p> <p><b>7/ Réaliser des opérations de contrôles qualité sur les sacs jaunes</b> afin d'améliorer la qualité du tri</p> <p><b>8/ Promouvoir l'application Trivaouù et le Guide du tri de CITEO</b> (l'éco-organisme pour les emballages et les papiers)</p> <p><b>9/ Poursuivre la distribution de Stop-pub</b> (réassort de documents dans les communes, points de distribution, ...)</p>					
Partenaires, relais et financeurs possibles	ADEME, Trivalis, CMA, CCI, associations partenaires (CPIE Logne et Grand lieu, Zéro Waste, Cicadelle), communes, clubs sportifs, écoles, collectivités, entreprises, commerces					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
	x					
Communication	Outils de communication de la CCVB / A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : <i>Quantité totale et par habitant de déchets produits (PCAET)</i>					
Lien avec d'autres programmes	<b>PCAET :</b> <i>Fiche 2.4.2 - Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire</i>					

AXE 6 - ACTIONS TRANSVERSALES EN APPUI AUX ACTIONS DE PREVENTION						
Intitulé de l'action	6.3 - Organiser un Défi Famille presque zéro déchet					
Porteur de l'action	CCVB (Déchets + communication)	Coût estimé	€ (à définir)			
Action engagée / nouvelle	Nouvelle	Public(s) ciblé(s)	Foyers volontaires			
Priorité	Priorité 1	Gisement(s) impacté(s)	DMA			
Enjeux	<p><b>Eléments du diagnostic</b> (<i>potentiel d'évitement, réglementation, ...</i>) :</p> <p>La communication/sensibilisation est une étape incontournable dans la réduction des déchets, car elle permet d'apporter des connaissances au grand public sur la gestion des déchets et ses différents impacts (environnementaux, sociaux, économiques), et de motiver le passage à l'action.</p> <p>La sensibilisation du grand public au zéro déchet passe par de nombreuses actions (défi familles, communication dédiée, stands, ateliers, ...) et s'appuie sur des acteurs variés (communes, associations, ...).</p>					
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser des familles aux gestes de réduction des déchets et en mesurer l'efficacité</li> <li>• Former des citoyens ambassadeurs qui pourront ensuite diffuser le message</li> <li>• Donner de la visibilité aux modes de vie et de consommation zéro déchet</li> <li>• Lancer une dynamique collective plus large autour de la démarche zéro déchets</li> </ul>					
Étapes de mise en œuvre	<p><b>1/ Préparer la mise en œuvre du défi, les outils de communication de lancement et de suivi</b> (formulaire et espace privé en ligne, fiches de pesées, planifier des ateliers, visites, affiches, flyers...)</p> <p><b>2/ Recruter des familles volontaires, sur 2 mois</b> (septembre/octobre) via les divers canaux de communication de la CCVB</p> <p><b>3/ Organiser une réunion de lancement</b> (présentation des règles et du format du défi, distribution d'outils, guides, fiches, pesons...)</p> <p><b>4/ Lancer le défi avec une phase d'autodiagnostic sur 2 à 4 semaines</b> durant laquelle les déchets produits sont pesés sans changer les habitudes (questionnaire, pesées des déchets, ...), et <b>une période de défis</b> durant laquelle les déchets sont pesés et les familles cherchent des solutions pour les réduire</p> <p><b>5/ Accompagner et suivre les familles</b> en organisant des ateliers, des visites de sites, des défis mensuels....</p> <p><b>6/ Organiser la clôture du Défi</b> (ciné débat, pique-nique zéro déchet, récompense par des portraits photos, ...)</p> <p><b>7/ Valoriser les résultats et l'expérience des familles</b> (reportage, photos, vidéo, guide de bonnes pratiques, ...)</p> <p><b>8/ Organiser un défi tous les 2 ans</b></p>					
	CCVB (services communication + informatique), communes, associations partenaires (CPIE Logne et Grand lieu, Zéro Waste, Cicadelle), Trivalis et les influenceurs du zéro déchet de notre du territoire, ...					
Année de lancement prévisionnelle	Année 1 2022	Année 2 2023	Année 3 2024	Année 4 2025	Année 5 2026	Année 6 2027
	x					
Communication	Outils de communications de la CCVB /A définir					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Indicateurs de moyens : à définir Indicateurs de réalisation : à définir Indicateurs de participation : à définir Indicateurs de quantités évitées : à définir					
Lien avec d'autres programmes	<p><b>PCAET :</b></p> <p>Fiche 1.5.1 - Sensibiliser « en continu » les populations aux questions environnementales et à l'adaptation au changement climatique</p> <p>Fiche 2.4.2 - Animer dans la durée une démarche de prévention des déchets sur l'ensemble du territoire</p>					

Envoyé en préfecture le 19/10/2022

Reçu en préfecture le 19/10/2022

Publié le



ID : 085-200072882-20221017-2022D118-DE

# Annexes

## ANNEXE 1 - PRODUCTION DE DMA DEPUIS 2010 SUR LE TERRITOIRE

Le tableau ci-dessous présente les gisements contenus dans les OMA et les DMA en tonne et en kg/hab.

GISEMENT	En tonnes											En kg/kab.											
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
Population totale	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	39228	40478	41694	42656	43413	44214	44960	43101	43645	44170	44582	
<b>OMA</b>																							
OMR	7065	7145	7191	7123	7212	7181	7110	6379	6400	5708	4714	180,1	176,5	172,5	167,0	166,1	162,4	158,1	148,0	146,6	129,2	105,7	
<b>EMBALLAGES</b>	<b>749</b>	<b>790</b>	<b>835</b>	<b>886</b>	<b>938</b>	<b>957</b>	<b>1004</b>	<b>1156</b>	<b>1295</b>	<b>1547</b>	<b>1854</b>	<b>19,1</b>	<b>19,5</b>	<b>20,0</b>	<b>20,8</b>	<b>21,6</b>	<b>21,6</b>	<b>22,3</b>	<b>26,8</b>	<b>29,7</b>	<b>35,0</b>	<b>41,6</b>	
<b>PAPIERS</b>	<b>1276</b>	<b>1311</b>	<b>1255</b>	<b>1229</b>	<b>1180</b>	<b>1181</b>	<b>1130</b>	<b>1054</b>	<b>1022</b>	<b>995</b>	<b>909</b>	<b>32,5</b>	<b>32,4</b>	<b>30,1</b>	<b>28,8</b>	<b>27,2</b>	<b>26,7</b>	<b>25,1</b>	<b>24,5</b>	<b>23,4</b>	<b>22,5</b>	<b>20,4</b>	
<b>VERRE collecté</b>	<b>1587</b>	<b>1650</b>	<b>1659</b>	<b>1731</b>	<b>1794</b>	<b>1835</b>	<b>1895</b>	<b>1893</b>	<b>1969</b>	<b>2082</b>	<b>2211</b>	<b>40,5</b>	<b>40,8</b>	<b>39,8</b>	<b>40,6</b>	<b>41,3</b>	<b>41,5</b>	<b>42,1</b>	<b>43,9</b>	<b>45,1</b>	<b>47,1</b>	<b>49,6</b>	
Total CS	3612	3750	3748	3847	3912	3972	4028	4102	4285	4624	4975	92,1	92,7	89,9	90,2	90,1	89,8	89,6	95,2	98,2	104,7	111,6	
<b>Total OMA</b>	<b>10677</b>	<b>10895</b>	<b>10940</b>	<b>10970</b>	<b>11124</b>	<b>11153</b>	<b>11139</b>	<b>10481</b>	<b>10686</b>	<b>10332</b>	<b>9689</b>	<b>272,2</b>	<b>269,2</b>	<b>262,4</b>	<b>257,2</b>	<b>256,2</b>	<b>252,3</b>	<b>247,7</b>	<b>243,2</b>	<b>244,8</b>	<b>233,9</b>	<b>217,3</b>	
<b>DMA</b>																							
<b>Déchets non dangereux</b>	<b>9587</b>	<b>11848</b>	<b>11566</b>	<b>10744</b>	<b>11945</b>	<b>12731</b>	<b>12486</b>	<b>12925</b>	<b>13054</b>	<b>13484</b>	<b>12405</b>	<b>244,4</b>	<b>292,7</b>	<b>277,4</b>	<b>251,9</b>	<b>275,1</b>	<b>287,9</b>	<b>277,7</b>	<b>299,9</b>	<b>299,1</b>	<b>305,3</b>	<b>278,2</b>	
Tout venant (déchets ultimes)	2778	2946	2612	2071	1875	1950	1936	1949	1927	1945	2076	70,8	72,8	62,6	48,6	43,2	44,1	43,1	45,2	44,1	44,0	46,6	
Bois	768	982	1057	989	901	956	967	994	997	967	858	19,6	24,3	25,3	23,2	20,7	21,6	21,5	23,1	22,8	21,9	19,2	
Cartons	503	496	494	484	510	511	499	456	485	537	540	12,8	12,3	11,9	11,3	11,7	11,6	11,1	10,6	11,1	12,1	12,1	
Déchets Eléments d'Ameublement (DEA)	0	0	0	128	606	681	731	804	945	997	999	0,0	0,0	0,0	3,0	14,0	15,4	16,3	18,7	21,7	22,6	22,4	
Déchets verts	2846	3792	4015	3762	4249	4597	4389	4446	4349	4575	3861	72,5	93,7	96,3	88,2	97,9	104,0	97,6	103,2	99,7	103,6	86,6	
DEEE (Ecosystem)	228	225	240	264	314	368	439	380	399	416	409	5,8	5,6	5,8	6,2	7,2	8,3	9,8	8,8	9,2	9,4	9,2	
Ferailles	315	285	335	410	440	483	548	561	585	573	603	8,0	7,0	8,0	9,6	10,1	10,9	12,2	13,0	13,4	13,0	13,5	
Gravats	2149	3117	2727	2507	2918	3013	2783	3113	3125	3225	2811	54,8	77,0	65,4	58,8	67,2	68,1	61,9	72,2	71,6	73,0	63,0	
Plâtre	0	0	0	5	12	19	18	33	42	41	30	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,4	0,4	0,8	1,0	0,9	0,7	
Plastiques rigides	0	4	79	114	116	118	129	128	135	151	152	0,0	0,1	1,9	2,7	2,7	2,7	2,9	3,0	3,1	3,4	3,4	
Plastiques souples	0	0	1	4	4	13	14	14	12	10	10	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	
Polystyrène	0	0	0	0	0	0	3	10	11	13	13	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	
Souches (collecte spécifique)	0	0	0	0	0	0	9	0	6	0	26	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,0	0,1	0,0	0,6	
Amiante (collecte spécifique)	0	0	7	6	0	22	21	34	34	35	16	0,0	0,0	0,2	0,1	0,0	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8	0,4	
Extincteurs (collecte spécifique)	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>Déchets Dangereux dont DASRI</b>	<b>110</b>	<b>98</b>	<b>126</b>	<b>106</b>	<b>123</b>	<b>112</b>	<b>122</b>	<b>136</b>	<b>126</b>	<b>134</b>	<b>123</b>	<b>2,8</b>	<b>2,4</b>	<b>3,0</b>	<b>2,5</b>	<b>2,8</b>	<b>2,5</b>	<b>2,7</b>	<b>3,2</b>	<b>2,9</b>	<b>3,0</b>	<b>2,8</b>	
Déchets dangereux REP EcoDDS	0	0	0	0	11	43	51	50	41	48	47	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	1,0	1,1	1,2	0,9	1,1	1,1	
Déchets dangereux Hors REP EcoDDS	88	84	99	95	100	42	50	49	52	57	47	2,2	2,1	2,4	2,2	2,3	1,0	1,1	1,1	1,2	1,3	1,1	
Batteries	0	0	2	5	4	5	4	4	4	4	5	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	
Huiles alimentaires	22	14	19	2	1	5	4	8	6	7	6	0,6	0,3	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	
Huiles minérales	0	0	6	4	5	16	13	25	24	18	19	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,4	0,3	0,6	0,5	0,4	0,4	
DASRI	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<b>Total DECHETERIES</b>	<b>9697</b>	<b>11946</b>	<b>11692</b>	<b>10850</b>	<b>12067</b>	<b>12843</b>	<b>12608</b>	<b>13061</b>	<b>13180</b>	<b>13618</b>	<b>12528</b>	<b>247,2</b>	<b>295,1</b>	<b>280,4</b>	<b>254,4</b>	<b>278,0</b>	<b>290,5</b>	<b>280,4</b>	<b>303,0</b>	<b>302,0</b>	<b>308,3</b>	<b>281,0</b>	
<b>Total DMA</b>	<b>20374</b>	<b>22841</b>	<b>22632</b>	<b>21820</b>	<b>23191</b>	<b>23997</b>	<b>23747</b>	<b>23542</b>	<b>23866</b>	<b>23951</b>	<b>22217</b>	<b>519,4</b>	<b>564,3</b>	<b>542,8</b>	<b>511,5</b>	<b>534,2</b>	<b>542,7</b>	<b>528,2</b>	<b>546,2</b>	<b>546,8</b>	<b>542,2</b>	<b>498,3</b>	

## ANNEXE 2 - COMPOSITION DES OMR

Catégories présentes dans OMR	Moyenne issue de la campagne de caractérisations 2021 en %	COMPOSITION OMR CCVB (Population INSEE) Kg/hab./an	Gisement identifié	Actions possibles
<b>Biodéchets (déchets putrescibles)</b>	<b>35,1%</b>	<b>37,1</b>		
Déchets alimentaires (restes de cuisine)	11,7%	12,4	Putrescible	Compostage, méthanisation
Produits alimentaires non consommés	12,1%	12,8	Putrescible	Lutte contre le gaspillage alimentaire
Produits alimentaires non consommés sous emballages	6,7%	7,1	Putrescible	Lutte contre le gaspillage alimentaire
Autres putrescibles	1,5%	1,6	Putrescible	Compostage, méthanisation
Déchets de jardin	3,1%	3,2	Putrescible	Compostage, méthanisation
<b>Papiers</b>	<b>5,8%</b>	<b>6,1</b>		
EMB Papiers	1,1%	1,2	Recyclable	Tri / Sac jaune
JRM	0,9%	0,9	Recyclable	Tri / PAV papiers
Imprimés publicitaires	1,3%	1,3	Recyclable	Tri / PAV papiers
Papiers bureautiques	1,3%	1,3	Recyclable	Tri / PAV papiers
Autres papiers recyclables	0,5%	0,5	Recyclable	Tri / PAV papiers
Autres papiers non recyclables	0,7%	0,8	Résiduel	OMR
<b>Cartons</b>	<b>3,9%</b>	<b>4,1</b>		
EMB cartons plats compostables	0,2%	0,2	Putrescible	Compostage, méthanisation
EMB cartons plats recyclables	2,7%	2,8	Recyclable	Tri / Sac jaune
EMB cartons ondulés	0,6%	0,7	Recyclable	Tri / Déchèterie
Autres cartons	0,3%	0,3	Résiduel	OMR
<b>Composites</b>	<b>4,2%</b>	<b>4,4</b>		
Composites ELA (tetra brick)	0,4%	0,4	Recyclable	Tri / Sac jaune
Autres EMB composites	3,1%	3,3	Résiduel	OMR
Petits appareils électroménager (PAM)	0,4%	0,4	Valorisable	Réemploi, don, vente, réparation / Déchèterie (filiale REP)
Jouets pour enfants	0,4%	0,4	Valorisable	Réemploi, don, vente, réparation / OMR ou future REP ?
<b>Textiles</b>	<b>2,4%</b>	<b>2,5</b>		
Textiles	2,4%	2,5	Valorisable	Réemploi, don, vente, réparation
<b>Textiles sanitaires</b>	<b>17,3%</b>	<b>18,2</b>		
Couches enfants	4,5%	4,8	Résiduel	Alternative réutilisable / OMR
Couches adultes	2,2%	2,4	Résiduel	Alternative réutilisable / OMR
Textiles hygiéniques	1,5%	1,6	Résiduel	Alternative réutilisable / OMR
Mouchoirs en papiers	8,6%	9,1	Putrescible	Compostage, méthanisation / OMR
Masques jetables	0,4%	0,4	Résiduel	Alternative réutilisable / OMR
<b>Plastiques</b>	<b>12,0%</b>	<b>12,7</b>		
Sacs poubelles noirs	2,8%	2,9	Résiduel	OMR
Sacs biosourcés	0,1%	0,1	Putrescible	Compostage, méthanisation
Autres sacs et films	3,7%	3,9	Recyclable	Tri / Sac jaune
Bouteilles d'eau	0,3%	0,3	Recyclable	Tri / Sac jaune
PET	0,7%	0,8	Recyclable	Tri / Sac jaune
Autres bouteilles et flacons	0,3%	0,4	Recyclable	Tri / Sac jaune
EMB plastiques rigides	3,3%	3,5	Recyclable	Tri / Sac jaune
Vaisselle jetable	0,1%	0,1	Résiduel	OMR
Objets et Autres plastiques	0,9%	0,9	Résiduel	OMR
<b>Combustibles</b>	<b>7,5%</b>	<b>8,0</b>		
EMB en bois	0,2%	0,2	Valorisable	Tri / Déchèterie
Chaussures	0,5%	0,5	Valorisable	Réemploi, don, vente, réparation
Maroquinerie	0,1%	0,1	Valorisable	Réemploi, don, vente, réparation
Combustibles non classés	6,7%	7,1	Résiduel	OMR
<b>Verre</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,9</b>		
EMB Verre	2,4%	2,5	Recyclable	Tri / PAV Verres
Autres verres	0,4%	0,4	Valorisable	Tri / Déchèterie
<b>Métaux</b>	<b>1,9%</b>	<b>2,0</b>		
EMB métaux ferreux	0,8%	0,9	Recyclable	Tri / Sac jaune
EMB aluminium	0,5%	0,6	Recyclable	Tri / Sac jaune
Autres métaux ferreux	0,3%	0,4	Valorisable	Tri / Déchèterie
Autres métaux non ferreux	0,2%	0,2	Valorisable	Tri / Déchèterie
<b>Incombustibles non classés</b>	<b>5,8%</b>	<b>6,1</b>		
EMB incombustibles	0,1%	0,1	Valorisable	Tri / Déchèterie
Non classés	5,7%	6,1	Valorisable	Tri / Déchèterie
<b>Déchets dangereux</b>	<b>0,3%</b>	<b>0,4</b>		
Produits chimiques (peinture, colle, etc.)	0,1%	0,1	Valorisable	Tri / Déchèterie
Tubes fluorescents et ampoules basse consom.	0,0%	0,0	Valorisable	Tri / Déchèterie
Piles et accumulateurs	0,0%	0,0	Valorisable	Tri / Déchèterie
DASRI	0,0%	0,0	Valorisable	Tri / Déchèterie
Huiles minérales	0,0%	0,0	Valorisable	Tri / Déchèterie
Cartouches d'impression	0,0%	0,0	Valorisable	Tri / Déchèterie
Bouteilles de gaz	0,0%	0,0	Valorisable	Tri / Déchèterie
Médicaments	0,0%	0,0	Valorisable	Tri / Déchèterie
DMS	0,2%	0,2	Valorisable	Tri / Déchèterie
<b>Éléments fins &lt; 20 mm</b>	<b>1,1%</b>	<b>1,2</b>		
Éléments fins <20	1,1%	1,2	Résiduel	OMR
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>105,7</b>		

## ANNEXE 3 - LES OBJECTIFS DE REDUCTION PAR ACTION

AXE	Action	Gisement : produits/déchets	Enjeux / mesures de prévention	Gisement(s) impacté(s) visé(s)	Kg/hab.	Hypothèse de mise en œuvre (base 2020 : 44582 habitants)	Potentiel de réduction envisagé
AXE 2	2.2	Déchets verts	Promouvoir les pratiques alternatives de gestion des déchets verts afin de limiter les apports en déchèteries. Encourager la valorisation sur place, dans les jardins (ateliers pratiques, démonstrations...)	Déchets verts	87 kg/hab.	Réduire de 15% la quantité de végétaux par habitant apportés en déchèterie	13 kg/hab.
AXE 2	2.1	Biodéchets compostables (restes alimentaires, déchets de jardin, emballages en carton compostable, mouchoirs en papiers)	Promouvoir et développer la pratique du compostage (domestique et partagé) auprès de différents publics (ménages, habitat collectif) Encourager les habitants à aller plus loin dans leur pratique (ateliers, démonstrations, ...)	OMR	27 kg/hab.	Réduire de 30% la quantité de biodéchets présents dans les OMR Depuis 2004, on estime à 53% le nombre de foyers équipés en composteurs individuel. Hypothèse de mise en œuvre : 30% de nouveaux foyers (*2.5 hab./foyer) compostent leurs déchets de cuisine + jardin soit : 5 350 foyers x 2,5 hab./foyer x 27kg/hab. de déchets compostables / 44582 habitants	8,0 kg/hab.
						Mise en place de 5 sites de compostage partagé : nombre de sites x nombre de foyers - a défaut 15 foyers/sites x 2,5 hab. /foyers x 27kg/hab. de déchets compostables / 44582 habitants	0,1 kg/hab.
			Etude de la collecte des biodéchets	OMR	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 5	5.1	Biodéchets compostables	Accompagner les professionnels dans la gestion de leurs biodéchets (gestes anti-gaspillage, collecte des biodéchets, ...)	OMR	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 4	4.1	Biodéchets compostables et produits liés au gaspillage alimentaire	Accompagner les établissements dans la réduction du gaspillage alimentaire et la mise en place du compostage autonome en établissement	OMR	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 3	3.1	Biodéchets liés au gaspillage alimentaire	Lutter contre le gaspillage alimentaire auprès des ménages.	OMR	20 kg/hab.	Réduire de 25% la quantité de produits non consommés encore emballés par habitant présents dans les OMR	5,0 kg/hab.
AXE 3	3.1	Emballages et produits de consommation courante (emballages et verres)	Promouvoir l'utilisation de produits générant moins de déchets d'emballages et réutilisables (vrac, consignes, produits faits maison, locaux et de saison, ...) Encourager les habitants à adopter une consommation responsable (ateliers, démonstration, ...) et poursuivre la communication sur les consignes de tri.	OMR + CS	103 kg/hab.	Réduire de 5% la quantité d'emballages par habitant	5 kg/hab.

AXE 5	5.2	Emballages et produits de consommation courante, déchets dangereux, biens d'équipement	Inciter les commerçants et entreprises à adopter de nouvelles pratiques (tri/prévention)	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 6	6.2	Papiers bureautiques et imprimés publicitaires	Promouvoir les écogestes permettant la réduction des papiers (réduction des imprimés non sollicités avec un Stop-pub, réduction des impressions, recto-verso, dématérialisation, ...) Poursuivre la communication sur les consignes de tri.	OMR + CS	18 kg/hab.	Réduire de 5% la quantité de papiers par habitant	0,9 kg/hab.
				OMR + CS	8 kg/hab.	On estime à 30% le gisement d'imprimés non sollicités présent dans les papiers. Réduire de 5% la quantité d'imprimés non sollicités par habitant. Hypothèse de mise en œuvre : 10% de nouveaux foyers équipés d'un Stop-pub soit : 1783 foyers x 2,5 hab./foyer x 8 kg d'INS / 44582 habitants	0,4 kg/hab.
AXE 2	3.3	Bien d'équipements (tout-venant, mobilier, DEEE)	Promouvoir et développer la réparation, le réemploi et la réutilisation d'objets pour allonger leur durée de vie (caisson de réemploi, Repair café, gratifera, ...). Encourager et favoriser le don, le partage et la location d'objets. Poursuivre la communication sur les consignes de tri (filières REP existantes, reprise du 1 pour 1, ...)	Tout venant + mobilier en déchèterie	69 kg/hab.	Plus de 3600 kg d'objets détournés du tout-venant et envoyés à la Recyclerie Cœur Vendée. Réduire de 10% la quantité de biens d'équipements par habitant présent dans le tout-venant et le mobilier et augmenter la part d'objets pouvant être réemployés	6,9 kg/hab.
AXE 3	3.4			OMR + DEEE en déchèteries	10 kg/hab.	Réduire de 5% la quantité de DEEE par habitant (réparation, réemploi, ...)	0,5 kg/hab.
AXE 3	3.5	TLC (Textiles, linge, chaussures)	Promouvoir et développer le réemploi et la valorisation des textiles (nouveaux points de collecte, opérations ponctuelles, ...) Poursuivre la communication sur les consignes de tri des textiles.	OMR	3,2 kg/hab.	En 2020 : 4,3 kg/hab. de textiles ont été collectés sur le territoire. Plus de 3 kg/hab. encore présents dans les OMR (potentiel de progrès important) Réduire de 50% la quantité de textiles par habitant présents dans les OMR	1,6 kg/hab.
AXE 3	3.2	Couches enfants et textiles hygiéniques	Promouvoir l'utilisation de textiles sanitaires réutilisables, générant moins de déchets (serviettes, gants, lingettes, couches, ...) Encourager les habitants à adopter des pratiques d'hygiène plus durable (ateliers pratiques, démonstrations...)	OMR	9 kg/hab.	Réduire de 5% la quantité de couches et textiles hygiéniques par habitant présents dans les OMR	0,4 kg/hab.
AXE 3	3.1	Déchets dangereux	Promouvoir l'utilisation de produits durables et de produits moins nocifs (ménagers, phyto). Encourager les ménages à adopter une consommation responsable (ateliers, démonstrations, ...) et poursuivre la communication sur les consignes de tri (filières REP existantes, ...) pour améliorer le captage en déchèteries.	OMR + Déchets dangereux en déchèteries	3,2 kg/hab.	Réduire de 5% la quantité de déchets dangereux par habitant présents dans les OMR	0,2 kg/hab.
AXE 1	1.1	DMA	Développer des gestes éco-exemplaires au sein des services, sensibiliser et responsabiliser les agents, les élus	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 1	1.2						

AXE 4	4.2	DMA	Renforcer les animations pédagogiques auprès des scolaires et développer des projets d'école	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 4	4.3	Emballages et produits de consommation courante, biodéchets, papiers	Promouvoir l'utilisation de produits générant moins de déchets d'emballages et réutilisables hors foyer (manifestations, salles des fêtes, salles de sport...)	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 5	5.3	DMA	Inciter les hébergeurs à mettre en place et mettre à disposition des mesures de prévention et de réduction des déchets	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 6	6.1	DMA	Poursuivre le déploiement de la RI et l'accompagnement des usagers. Poursuivre le programme de rénovation et de restructuration des déchèteries et réglementer les apports (limiter le nombre de passages, réviser les tarifs...)	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
AXE 6	6.3	DMA	Lancer une dynamique collective plus large autour de la démarche zéro déchets	DMA	Non quantifiable	Non quantifiable	Non quantifiable
<b>Chaque habitant de la CCVB produit 498 kg de DMA par an</b>						<b>Potentiel de réduction</b>	<b>42 kg/hab.</b>
Réduction de 8% des DMA entre 2020 et 2027 (durée du programme), puis poursuite de l'effort de prévention pour atteindre l'objectif réglementaire de -15% en 2030 par rapport à 2010 (441 kg/hab.)							